



CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 6 FEVRIER 2025 A 17H30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yoann LECOURIEUX, Maire de la Ville de Dumbéa.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gérard PIOLET	Mmes	Carole VERLAGUET
Mme.	Reine CHENOT		Catherine POITHILI
M.	Daniel BLAISE		Cinthy NARAN
Mme	Mireille LEU		Tamara TSING-TING
M.	José WENDT		Linsey FELOMAKI
Mme	Gisèle NAPOLEON	MM.	Joel MALAVAL
M.	Amastio TAUTUU		Xavier ROSSARD
Mme	Alison MATHELON	Mme	Katia PALADINI
M.	Pierre MESTRE	M.	Raphael ROMANO
Mme	Sylvia TUIHANI	Mme	Cinthy JAN
MM.	Alexander OESTERLIN	M.	Loic BASSET-CREUGNET
	Jean-Marc VIAN	Mme	Rachel AUCHER
Mme	Véronique PAGAND	M.	Rudolph TOGNA
M.	Elia HAEWENG		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme	Henriette HAMU	Conseiller municipal
MM.	Nickolas N'GODRELLA	Conseiller municipal
	Georges NATUREL	Conseiller municipal
Mme	Juanita LAVEN	Conseiller municipal
M.	Christian MARTIN	Conseiller municipal
		Conseiller municipal

ABSENTS :

Mme	Marielka LAUNAY	Conseiller municipal
MM.	Gil BRIAL	Conseiller municipal
	Vaimu'a MULIAVA	Conseiller municipal
	Simon-Pierre SELUI	Conseiller municipal
	Melekiate KAIKILEKOFÉ	Conseiller municipal
Mme	Madeleine PAKAINA	Conseiller municipal

*
* *

L'administration municipale était représentée par :

Mmes	Juanita FOUAGNE, Cheffe du Service des Affaires Générales
	Tatiana HARDY, Assistante de direction du Service des Affaires Générales
MM.	Patrice CUER, Secrétaire Général
	Denis CORGET, Secrétaire Général Adjoint
	Jean-Dominique PINÇON, Directeur de Cabinet
	Olivier LE BEULZE, Directeur de la Police Municipale
	Steeve VAKIE, Directeur du Développement Durable et de la Proximité
	Olivier DUGUY, Directeur Administratif et Financier
	Christophe BOUTON, Directeur de la Vie Educative et Associative.

SOMMAIRE

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL

I	<u>ACCUEIL ET INSTALLATION DE M. Joel MALAVAL ;</u>	Page 3
II	<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024 ;</u>	Page 3
III	<u>NOTE EXPLICATIVE N°2025/001 PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023/233 DU 30 OCTOBRE 2023 RELATIVE A LA CONSTITUTION ET LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS – VILLE DE DUMBEA (non présentée en commission) ;</u>	Page 4
IV	<u>RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025 DE LA VILLE DE DUMBEA ;</u>	Page 12
V	<u>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N°2025/02 RELATIVE A L'AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A LANCER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET A SIGNER LE(S) MARCHE(S) PUBLIC(S) RELATIF(S) AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE LOUISE DEGRESLAN, AINSI QUE LEURS AVENANTS ÉVENTUELS (non présentée en commission) ;</u>	Page 36
VI	<u>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE N°2025/003 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE À LANCER LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES ET À SIGNER LE(S) MARCHÉ(S) PUBLIC(S) RELATIF(S) À LA REMISE EN ÉTAT DU PARC DE VIDÉOPROTECTION DE LA VILLE DE DUMBÉA, AINSI QUE LEURS AVENANTS ÉVENTUELS (non présentée en commission) ;</u>	Page 38
VII	<u>POUR INFORMATION :</u>	Page 40
-	<u>Note explicative de synthèse n°2025/04, relative au suivi des décisions du conseil municipal – Année 2024 ;</u>	Page 40
-	<u>Note explicative de synthèse n°2025/05, relative aux décisions prises par le Maire, par voie de délégation du Conseil Municipal – Exercice 2024.</u>	Page 43

M. LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Je salue les membres du Conseil Municipal, l'administration, la presse et le public, présents ce soir.

ACCORD A LA MAJORITE

Je donne acte des pouvoirs suivants :

Mme	Henriette HAMU	donne pouvoir à Mme Tamara TSING-TING
MM.	Nickolas N'GODRELLA	donne pouvoir à Mme Alison MATHELON
	Georges NATUREL	donne pouvoir à M. Gérard PIOLET
Mme	Juanita LAVEN	donne pouvoir à Mme Véronique PAGAND
M.	Christian MARTIN	donne pouvoir à M. Xavier ROSSARD

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :

M. LE MAIRE :

Je vous propose de désigner Madame Tamara TISNG-TING comme secrétaire de séance.

ACCUEIL ET INSTALLATION DE M. JOEL MALAVAL :

M. LE MAIRE :

Je vous informe que M. Larry MARTIN a présenté sa démission du conseil municipal le 20 décembre dernier. Nous souhaitons donc la bienvenue à M. Joel MALAVAL, suivant de liste qui devient conseiller municipal à Dumbéa au sein du groupe « Pour une Ville à votre image ».
M. MALAVAL habite Nakutakoin depuis 1999, il est père, grand-père et retraité d'ENERCAL.

Applaudissements

Je tenais également à vous présenter M. Christophe BOUTON, Directeur de la Vie Educative et Associative (DVEA), qui nous a rejoint en décembre dernier.
M. BOUTON a un riche parcours professionnel notamment dans le domaine de la culture. Il a exercé des fonctions à la province Sud, à la Ville de Nouméa ou encore à la Bibliothèque Bernheim. Un grand merci à lui de rejoindre la DVEA et d'accompagner les services de la Ville.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024 :

M. LE MAIRE :

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2024. Après quelques modifications bien prises en compte.

ADOpte A L'UNANIMITE

==/==

NOTE EXPLICATIVE N°2025/001 PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023/233 DU 30 OCTOBRE 2023 RELATIVE A LA CONSTITUTION ET LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS – VILLE DE DUMBEA (non présentée en commission) :

Les dispositions de l'article L 121-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoient la possibilité de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, ou d'examiner tous dossiers ou questions d'intérêt communal.

Ces commissions doivent permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil, aussi lors du conseil municipal du 30 octobre 2023, la composition de ces commissions dans le respect du principe de la représentativité a été actée.

Néanmoins, suite à plusieurs démissions au sein du conseil municipal, il est nécessaire de procéder au remplacement de certains postes vacants.

Aussi, il vous est proposé pour les commissions municipales et la représentation au sein des organismes extérieurs :

- de lever le vote à scrutin secret pour la désignation des représentants du conseil municipal aux commissions municipales et organismes extérieurs, considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;
- de procéder au vote à main levée pour la désignation des remplaçants au sein des commissions municipales et représentativité au sein des organismes extérieurs.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre au conseil municipal.

M. LE MAIRE :

Suite aux différents mouvements au sein du conseil municipal, notamment la démission de Mme Courtney EGUELMY, celle de M. Larry MARTIN et du changement de groupe de Mme PAKAINA, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales. Ces ajustements ont été abordés avec les chefs de groupe à savoir M. ROSSARD et Mme MATHELON.

Afin de respecter les équilibres et la représentativité des différents groupes au sein des commissions, les modifications suivantes vous sont proposées.

Je vous propose de lever le vote à bulletin secret et de procéder au vote à main levée.

Avis favorable à l'unanimité.

Lecture est faite du projet de délibération.

Sans observation complémentaire des conseillers municipaux, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

DELIBERATION N° 2025/

Portant modification de la délibération n°2023/233 du 30 octobre 2023 relative à la constitution et à la composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs – Ville de Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 6 février 2025,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la note explicative de synthèse n° 2025/01 du 20 janvier 2025,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

ARTICLE 1^{er}

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les remplaçants des membres des commissions municipales et les représentants ou délégués au sein des organismes extérieurs.

ARTICLE 2/

L'article 2 de la délibération n°2023/233 du 30 octobre 2023 est modifié comme suit :

[...]

Au lieu de lire :

Commission n°2 : COHESION SOCIALE, ACTION EDUCATIVE ET CITOYENNETE

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	CATHERINE	POITHILI
3	GISELE	NAPOLEON
4	TAMARA	TSING TING
5	SYLVIA	TUIHANI
6	JOSE	WENDT
7	MADELEINE	PAKAINA
8	SIMON PIERRE	SELUI
9	CYNTHIA	JAN
10	RACHEL	AUCHER

Lire :

Commission n°2 : COHESION SOCIALE, ACTION EDUCATIVE ET CITOYENNETE

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	CATHERINE	POITHILI
3	GISELE	NAPOLEON
4	TAMARA	TSING TING
5	SYLVIA	TUIHANI
6	JOSE	WENDT
7	KATIA	PALADINI
8	SIMON PIERRE	SELUI
9	CYNTHIA	JAN
10	RACHEL	AUCHER

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

[.....]

Au lieu de lire :

Commission n°4 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET NUMERIQUE

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	CINTHYA	NARAN
3	ELIA	HAEWENG
4	LINSEY	FELOMAKI
5	TAMARA	TSING TING
6	JEAN-MARC	VIAN
7	COURTNEY	EGUELMY
8	VAIMU'A	MULIAVA
9	LOIC	BASSET-CREUGNET
10	RUDOLPH	TOGNA

Lire :

Commission n°4 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET NUMERIQUE

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	CINTHYA	NARAN
3	ELIA	HAEWENG
4	LINSEY	FELOMAKI
5	TAMARA	TSING TING
6	JEAN-MARC	VIAN
7	XAVIER	ROSSARD
8	VAIMU'A	MULIAVA
9	LOIC	BASSET-CREUGNET
10	RUDOLPH	TOGNA

[...]

Au lieu de lire :

Commission n°5 : PREVENTION DES RISQUES

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	ELIA	HAEWENG
3	CINTHYA	NARAN
4	LINSEY	FELOMAKI
5	VERONIQUE	PAGAND
6	LARRY	MARTIN
7	KATIA	PALADINI
8	SIMON PIERRE	SELUI
9	CYNTHIA	JAN
10	RACHEL	AUCHER

Lire :

Commission n°5 : PREVENTION DES RISQUES

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	ELIA	HAEWENG
3	CINTHYA	NARAN
4	LINSEY	FELOMAKI
5	VERONIQUE	PAGAND
6	JOSE	WENDT
7	KATIA	PALADINI
8	SIMON PIERRE	SELUI
9	CYNTHIA	JAN
10	RACHEL	AUCHER

ARTICLE 3 /

L'article 4 de la délibération municipale n°2023/233 du 30 octobre 2023 est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Au lieu de lire :

Il est créé **une commission consultative des services Publics Locaux (CCSPL) (12 membres titulaires et 12 suppléants)** conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM	
1	YOANN	LECOURIEUX	Titulaire
	GERARD	PIOLET	Suppléant (e)
2	SYLVIA	TUIHANI	Titulaire
	AMASTIO	TAUTUU	Suppléant (e)
3	REINE	CHENOT	Titulaire
	LINSEY	FELOMAKI	Suppléant (e)
4	JOSE	WENDT	Titulaire
	PIERRE	MESTRE	Suppléant (e)
5	CINTHYA	NARAN	Titulaire
	ALISON	MATHELON	Suppléant (e)
6	ELIA	HAEWENG	Titulaire
	LARRY	MARTIN	Suppléant (e)
7	KATIA	PALADINI	Titulaire
	XAVIER	ROSSARD	Suppléant (e)
8	VAIMU'A	MULIAVA	Titulaire
	MELEKATE	KAIKILEKOFÉ	Suppléant (e)
9	LOIC	BASSET-CREUGNET	Titulaire
	CYNTHIA	JAN	Suppléant (e)
10	RACHEL	AUCHER	Titulaire
	RUDOLPH	TOGNA	Suppléant (e)

Lire :

Il est créé **une commission consultative des services Publics Locaux (CCSPL) (12 membres titulaires et 12 suppléants)** conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM	
1	YOANN	LECOURIEUX	Titulaire
	GERARD	PIOLET	Suppléant (e)
2	SYLVIA	TUIHANI	Titulaire
	AMASTIO	TAUTUU	Suppléant (e)
3	REINE	CHENOT	Titulaire
	LINSEY	FELOMAKI	Suppléant (e)
4	JOSE	WENDT	Titulaire
	PIERRE	MESTRE	Suppléant (e)
5	CINTHYA	NARAN	Titulaire
	ALISON	MATHELON	Suppléant (e)
6	ELIA	HAEWENG	Titulaire
	JOEL	MALAVAL	Suppléant (e)
7	KATIA	PALADINI	Titulaire
	XAVIER	ROSSARD	Suppléant (e)
8	VAIMU'A	MULIAVA	Titulaire
	MELEKATE	KAIKILEKOFÉ	Suppléant (e)
9	LOIC	BASSET-CREUGNET	Titulaire
	CYNTHIA	JAN	Suppléant (e)
10	RACHEL	AUCHER	Titulaire
	RUDOLPH	TOGNA	Suppléant (e)

[...]

ARTICLE 4 /

L'article 5 de la délibération municipale n°2023/233 du 30 octobre 2023 est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

Il est créé **une commission consultative communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) (12 membres titulaires)**, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	MARIELKA	LAUNAY
3	MIREILLE	LEU
4	JOSE	WENDT
5	TAMARA	TSING TING
6	MADELEINE	PAKAINA
7	MELEKATE	KAIKILEKOFÉ
8	LOIC	BASSET-CREUGNET
9	RACHEL	AUCHER

Lire :

Il est créé **une commission consultative communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) (12 membres titulaires)**, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	MARIELKA	LAUNAY
3	MIREILLE	LEU
4	JOSE	WENDT
5	TAMARA	TSING TING
6	KATIA	PALADINI
7	MELEKATE	KAIKILEKOFÉ
8	LOIC	BASSET-CREUGNET
9	RACHEL	AUCHER

[...]

ARTICLE 5 /

L'alinéa 11 de l'article 6 de la délibération municipale n°2023/233 du 30 octobre 2023 est modifié comme suit :

De désigner les représentants du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs comme suit :

Au lieu de lire :

11- Comité provincial de prévention de la délinquance

✓ LARRY MARTIN

Lire :

11- Comité provincial de prévention de la délinquance

✓ JOSE WENDT

Le reste est sans changement.

ARTICLE 6 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

M. LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

==/==

RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025 DE LA VILLE DE DUMBEA :

M. LE MAIRE :

Cet exercice obligatoire est difficile à mener en ce début d'année étant donné le manque de visibilité concernant les recettes communales.

Malgré tout, les services de la commune et notamment le Directeur Administratif et Financier et ses équipes ont réalisé cet exercice et je propose à M Olivier DUGUY de présenter le document. ---

Après cela il sera possible d'entrevoir des perspectives budgétaires pour l'année 2025 et des perspectives pour les années 2026 et 2027.

Présentation par M. DUGUY, Directeur Administratif et Financier.

AVANT-PROPOS

L'article L.212-1 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédant le vote de celui-ci.

Le code des communes précise en outre que la convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Au cours de cette séance se tient un débat de politique générale communale qui donne lieu à une délibération prenant acte de la tenue de ce débat. Ce débat d'orientations budgétaires concourt à favoriser une meilleure gestion des fonds publics et une amélioration de la performance des politiques publiques.

C'est dans ce cadre que le présent rapport expose succinctement le contexte économique, avant de présenter la situation financière de la Ville de Dumbéa et les orientations générales de la politique communale qu'il est proposé de mener en 2025, compte tenu des perspectives financières.

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1 Une économie mondiale qui se stabilise

L'économie mondiale se stabilise, mais la tâche s'annonce bien plus ardue pour les pays en développement. Selon les dernières perspectives économiques de la Banque mondiale, les économies en développement, qui contribuent à 60% de la croissance planétaire, devraient terminer le premier quart du XXIème siècle avec des perspectives de croissance long terme au plus bas depuis 2000.

La croissance mondiale devrait se stabiliser pour s'établir à 2,7 % en 2025-2026. Ce rythme de croissance est cependant insuffisant pour soutenir un développement économique durable. Les économies émergentes et en développement vont entrer dans le deuxième quart du 21e siècle avec une trajectoire des revenus par habitant impliquant un rattrapage limité vis-à-vis des économies avancées. La plupart des pays à faible revenu ne sont pas en voie de se hisser au statut d'économie à revenu intermédiaire d'ici 2050. Une action politique est nécessaire à l'échelle mondiale comme au niveau national afin de promouvoir un environnement extérieur plus favorable, renforcer la stabilité macroéconomique, réduire les obstacles structurels et faire face aux effets du changement climatique. Autant de conditions indispensables pour accélérer la croissance et le développement à long terme.

1.2 Perspectives économiques de la France pour 2024-2025 : croissance modérée, ajustements budgétaires et défis du marché du travail

La croissance économique est révisée à la baisse pour 2024 à 0,5 % (contre 0,8 % prévu en octobre 2023) en raison d'un acquis de croissance plus faible et d'un programme d'ajustement budgétaire de 10 milliards d'euros.

En 2025, la croissance est attendue à 1,2 %, malgré des ajustements budgétaires supplémentaires de 20 milliards d'euros.

L'inflation devrait se rapprocher de 2 % en 2025.

Le taux de chômage en augmentation à 8,2 % en fin 2024 devrait se stabiliser à 8,1 % fin 2025.

Le déficit public, après avoir atteint 5,5 % du PIB en 2023, devrait diminuer à 5 % en 2024 et 4,4 % en 2025. La dette publique augmenterait à 112,8 % du PIB en 2025.

La consommation des ménages, soutenue par une hausse du pouvoir d'achat en 2024, est la principale source de croissance. L'investissement des entreprises et des ménages se contracte en 2024 avant de se redresser légèrement en 2025. Le commerce extérieur continue à soutenir la croissance, notamment grâce à la reprise des exportations de matériels de transport et aux Jeux Olympiques de 2024

Cependant, la crise politique actuelle risque d'aggraver les difficultés économiques de la France, avec une difficulté majeure à pouvoir disposer d'un budget pour 2025, et un impact direct sur la situation économique de la Nouvelle-Calédonie.

1-3 Des émeutes qui ont renforcé une situation économique exsangue en Nouvelle-Calédonie

Les chiffres publiés par l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) sont sans appel : depuis le début des émeutes en mai 2024, plus de 6000 emplois du privé ont été perdus, 29% des salariés du privé touchent le chômage partiel en Nouvelle-Calédonie, 700 entreprises ont été incendiées, pillées ou vandalisées, des infrastructures publiques détruites (19 écoles, plusieurs médiathèques, des locaux techniques ou des bureaux, des infrastructures routières, l'éclairage public ...) dont le montant est évalué à 120 milliards de F.CFP.

Aussi, l'économie de la Nouvelle-Calédonie est très durement touchée par les exactions, d'autant qu'elle était déjà dans un état de dégradation très avancé. L'économie a ralenti au début de la décennie 2010, la dette publique a augmenté de manière très importante, les régimes de retraite ne fonctionnent plus et dorénavant les recettes fiscales ne sont plus au rendez-vous.

Ainsi le début 2025 voit se profiler un effondrement de la consommation, un chômage en hausse et une précarité grandissante. Malgré des élans de solidarité et des dispositifs de soutien de l'Etat, l'incertitude économique et institutionnelle continue de fragiliser la relance économique.

Il en est de même pour les collectivités locales, qui sans le soutien de l'Etat, ne disposent plus de recettes pérennes et suffisantes pour assurer leurs missions de service public. Elles ont eu du mal à boucler l'année 2024 et se retrouvent avec une vision à très court terme de leur champ d'actions.

PARTIE 2 : LA SITUATION DE LA VILLE DE DUMBEA FIN 2024

2-1 Après les émeutes, un triple défi pour Dumbéa

La ville de Dumbéa a été touchée de plein fouet par les exactions du mois de mai avec de nombreuses destructions et dégradations d'équipements publics : écoles, studio 56, centre aquatique régional, police municipale, hôtel de ville, locaux des services techniques, caméras de surveillance, voiries et éclairage public.

L'estimation des dégâts est de l'ordre de 2 milliards F.CFP, ce qui représente 2 années complètes d'investissement du budget principal.

Ces destructions viendront impacter les budgets futurs pour les différentes déconstructions / reconstructions et remises en état.

Mais, dès le mois de mai 2024, la commune a dû faire face à un triple défi :

- Rétablir la continuité des services en engageant des dépenses non prévues,
- Prendre en compte la perte de recettes de fiscalité et adapter ses dépenses de fonctionnement,
- Gérer la pénurie de trésorerie pour garantir le règlement des marchés déjà engagés et les rémunérations du personnel.

A/ La continuité des services

La Ville de Dumbéa a déployé des moyens non prévus pour assurer dans les meilleurs délais la poursuite des services publics. Ainsi il a fallu intervenir rapidement sur le déblaiement et le nettoyage des voiries en complément de l'action des forces de l'ordre pour rétablir la circulation dans de nombreux quartiers. Cela n'a été rendu possible qu'en sollicitant des entreprises privées disposant du matériel nécessaire pour le faire.

Par ailleurs, il a été nécessaire de sécuriser les bâtiments qui avait fait l'objet d'incendie comme ce fut le cas pour l'Hôtel de ville qui devait continuer à accueillir le public ou les écoles pour assurer dans les meilleurs délais la reprise des activités scolaires.

Ces coûts supplémentaires de fonctionnement non prévus au budget 2024 ont été de l'ordre de 56 millions CFP, hors coût des nombreuses heures supplémentaires effectuées par le personnel.

La Ville de Dumbéa a sollicité l'Etat pour une prise en charge de ces frais, directement imputables au défaut de maintien de l'ordre, mais l'Etat a considéré que ces dépenses relevaient de la compétence de la commune et n'avaient pas été engagées à la demande de l'Etat !

B/ Chute de la fiscalité

Dans le même temps, compte tenu de l'arrêt brutal d'une majeure partie de l'activité économique, la Nouvelle-Calédonie a dû revoir à la baisse ses rentrées fiscales et les répercuter sur les reversements aux communes. C'est ainsi une diminution de 380 millions F.CFP qui a été répercutée sur le fonds intercommunal de péréquation (FIP), soit une baisse de 25%.

Par ailleurs, les centimes additionnels et autres taxes reversés aux communes ont connus également une baisse de l'ordre de 230 millions de F.CFP pour Dumbéa.

La perte globale de fiscalité pour la commune en 2024 est donc de 610 millions F.CFP

La baisse du FIP a été notifiée par la Nouvelle Calédonie à la commune et a pu être prise en compte dans le cadre des décisions budgétaires modificatives. En revanche, la perte de recettes sur les centimes additionnels et autres taxes n'a pu qu'être constatée dans le cadre de l'exécution du budget. Par conséquent, cette baisse de recettes viendra peser lourdement sur le résultat 2024 du budget principal qui présentera un déficit d'un niveau sensiblement équivalent.

C/ Gestion de la trésorerie

Dès le mois de juin 2024, la Nouvelle-Calédonie a suspendu le règlement des sommes dues au titre du reversement de la fiscalité (centimes additionnels, patentes, ...). Ce sont ainsi 290 millions F.CFP dont le versement n'est intervenu qu'en fin décembre 2024. Par ailleurs, à compter du mois de septembre, le versement mensuel du FIP a été réduit de 70 millions F.CFP soit une perte de trésorerie de 280 millions F.CFP supplémentaire sur l'année.

Au total pour 2024, la perte de trésorerie entre mai et décembre était de 570 millions F.CFP soit l'équivalent de 4 mois de paye.

Pour faire face à cette situation inédite, la Ville a dû mobiliser sa ligne de trésorerie auprès de la BNC pour un montant de 300 millions F.CFP. Par ailleurs, en accord avec la Banque des Territoires, les soldes des emprunts contractés en 2022 pour le nouveau cimetière et le programme pluriannuel d'investissements pour les routes ont pu être mobilisés en totalité pour un montant de 317 millions F.CFP. A contrario les demandes d'emprunts pour le financement des investissements 2024 pour un montant de 380 millions F.CFP qui ont été formulées auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et de l'Agence Française de Développement (AFD) ont été refusées, au motif de la situation économique et du manque de perspectives. Enfin, dès le mois de juillet, des démarches ont été engagées auprès des banques pour obtenir un report des échéances en capital sur le second semestre 2024 pour un total de 154 millions F.CFP.

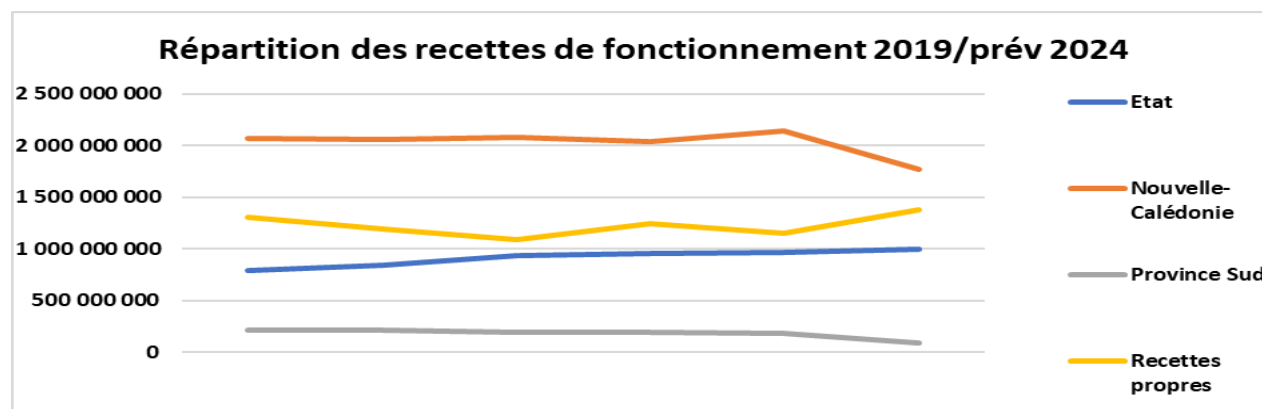
En prenant en compte ces 3 contraintes, la Ville de Dumbéa a dû revoir son budget 2024 à la baisse pour un montant global de 608 millions F.CFP, dans le cadre de 2 décisions modificatives en août et en octobre.

Ce faisant, la commune a pu assurer la poursuite des travaux engagés en investissement, notamment sur le nouvel hôtel de police, les travaux d'assainissement du lotissement SECAL, l'aménagement du nouveau cimetière, la rénovation du réservoir de la Zac Panda et l'unité de traitement chimique (UTC) du réservoir de Koé.

En fonctionnement, les marchés d'entretien ont été contenus au minimum légal, en accord avec les prestataires. Les interventions des prestataires extérieurs sur les animations sportives ont été revues et internalisées avec le personnel communal disponible. Enfin, les recrutements en cours ont été différés et le personnel absent non remplacé afin de contenir la masse salariale (-60 millions F.CFP).

2.2 Une section de fonctionnement lourdement impactée

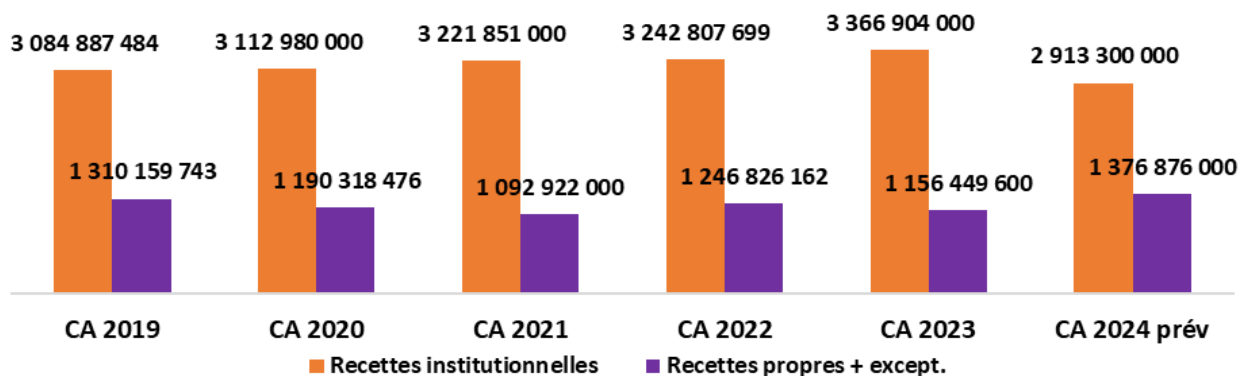
A/ Évolution des recettes de fonctionnement



L'année 2024 sera marquée par une baisse significative de la contribution de la Nouvelle-Calédonie et dans une moindre mesure de celle de la province Sud. Seules les dotations de l'Etat sont restées stables, même si le financement des actions jeunesse sera en recul de 20 millions F.CFP environ, compte tenu de la baisse des dépenses communales dans ce domaine.

L'évolution des recettes propres traduit essentiellement la mise en recouvrement de la taxe communale d'aménagement (TCA) pour + 70 millions F.CFP ainsi que des reprises sur provisions en lien avec la fin du remboursement du trop-perçu du FIP.

Evolution des recettes de fonctionnement



Au global sur le budget consolidé, les recettes devraient accuser une perte de 233 millions F.CFP soit un recul d'environ 5%. Les budget annexes déchets, eau et assainissement qui disposent de leurs propres ressources n'ont pas été affectés significativement par les exactions et servent en quelque sorte "d'amortisseur" dans la baisse globale des recettes, malgré un ajustement de la redevance des ordures ménagères octroyée pour le second trimestre 2024.

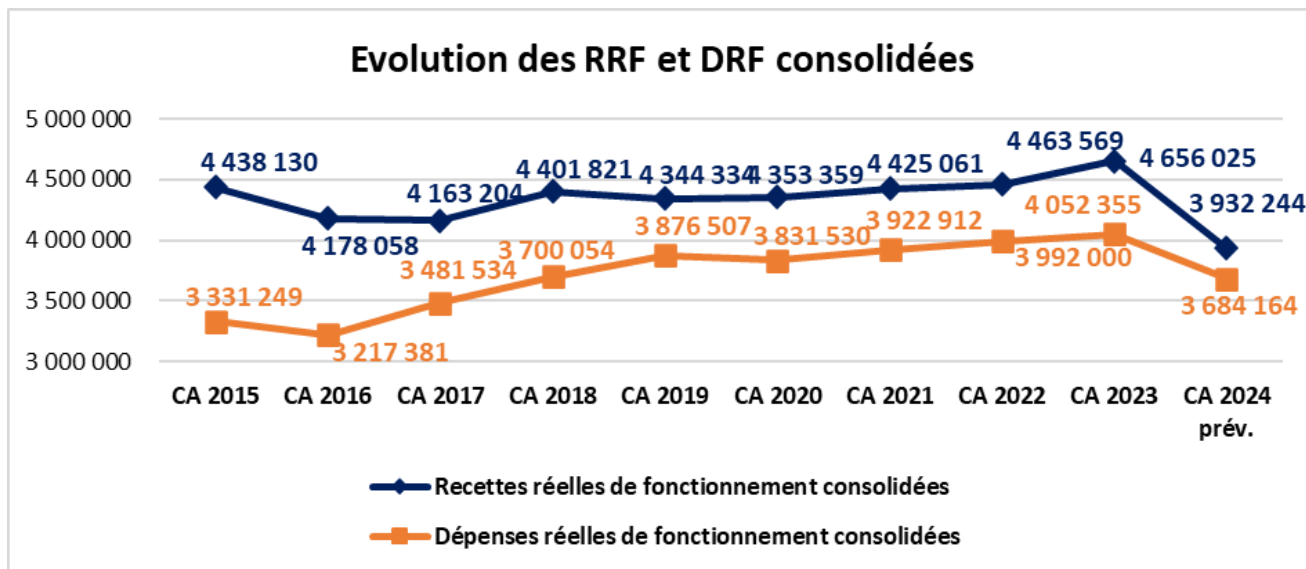
B/ Évolution des dépenses de fonctionnement

Budget Consolidé						
SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prév
Fonctionnement	011.	Charges à caractère général	1 312 649 820	1 390 469 611	1 455 397 628	1 168 049 104
	012.	Charges de personnel et frais assimilés	1 729 964 800	1 833 058 819	1 841 599 582	1 846 519 565
	65.	Autres charges de gestion courante	470 573 170	467 200 137	492 388 891	461 443 499
	66.	Charges financières	66 633 317	58 937 620	61 785 941	72 715 696
	67.	Charges exceptionnelles	162 133 012	220 833 751	161 741 240	116 424 780
	68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	180 958 061	21 500 000		
		Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			20 000 000	
	014.	Atténuations de produits			19 441 341	19 011 139
Total Fonctionnement			3 922 912 180	3 991 999 938	4 052 354 623	3 684 163 783
Evolution (hors dotations)				-0,4%	6,1%	1,6%
						-8,6%

Comparé à 2023, les dépenses de fonctionnement consolidées seraient en recul de 8,6% avec notamment une baisse du chapitre 011-Charges à caractère général de 20%, et qui sont le reflet des dispositions prises dans le cadre des deux décisions modificatives.

Les charges de personnel sont contenues à hauteur de 1 846 millions F.FCP soit une évolution inférieure à 0,3% alors que la prévision au BP 2024 était de l'ordre de 1,8%.

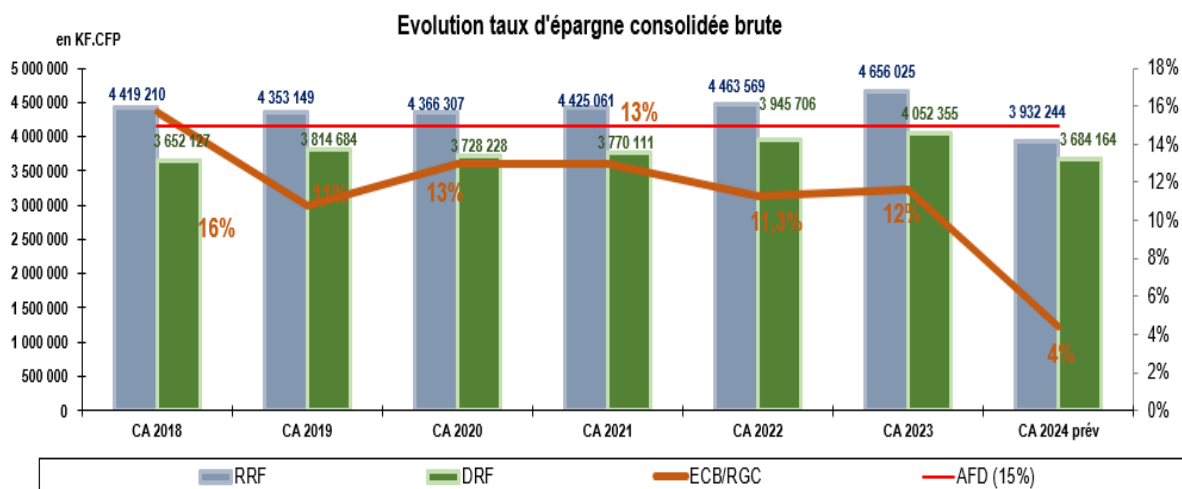
Enfin, les charges financières évoluent de 11 millions F.CFP, compte tenu de l'entrée en amortissement des emprunts BNC de 2023 et des frais de mobilisation de la ligne de trésorerie à hauteur de 300 millions F.CFP sur 8 mois de l'année, contre 200 millions F.CFP sur 2 à 3 mois en année normale.



L'analyse des recettes et dépenses réelles de fonctionnement traduit de façon claire le "resserrement" qui s'est opéré entre 2023 et 2024. En effet même si les dispositions prises en cours d'année 2024 ont permis de réduire les dépenses (-9%), elles n'ont pas permis de compenser en totalité la baisse de recettes (-15%). La conséquence est une baisse de l'autofinancement de plus de 350 millions F.CFP soit un recul de près de 60%.

C/ L'effondrement du taux d'épargne

Sur le résultat 2024 consolidé, il faudra donc constater un effondrement du taux d'épargne qui devrait se situer autour de 4%, soit un recul de 8 points.



2.3 La volonté de maintenir un investissement pour soutenir le tissu économique

A/ Évolution des dépenses d'investissement

		CA 2019.	CA 2020.	CA 2021.	CA 2022.	CA 2023.	CA 2024.
13.	Subventions d'investissement	1 307 205	-	-	-	25 170 978	-
20.	Immobilisations incorporelles	17 579 558	32 190 684	35 435 398	54 900 795	87 161 910	70 004 810
204.	Subventions d'équipement versées	53 098 404	60 311 890	70 086 549	102 524 600	103 758 183	121 079 595
21.	Immobilisations corporelles	124 871 811	590 358 194	186 403 270	200 393 805	100 765 900	117 914 656
23.	Immobilisations en cours	1 230 758 501	1 122 587 001	928 658 209	795 289 851	892 703 704	940 804 769
26.	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	156 000	-	-
27.	Autres immobilisations financières	-	710 000	-	145 200	-	-
INVESTISSEMENTS DIRECTS		1 427 615 479	1 806 157 769	1 220 583 426	1 153 410 251	1 209 560 675	1 249 803 830
16.	Emprunts et dettes assimilées	209 540 658	228 243 159	244 835 056	327 843 718	346 887 223	199 773 799
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 637 156 137	2 034 400 928	1 465 418 482	1 481 253 969	1 556 447 898	1 449 577 629

Les dépenses totales d'investissement affichent un recul de 107 millions F.CFP par rapport à 2023.

En réalité, cette baisse correspond au report des échéances d'emprunt en capital pour un montant de -147 millions F.CFP au compte 16.

Les dépenses d'immobilisations (comptes 21+23) sont même en évolution de 65 millions F.CFP, traduisant la volonté de la Ville de maintenir ses dépenses d'investissement en 2024 afin de soutenir l'économie et d'honorer ses engagements.

B/ Gestion pluriannuelle de l'investissement :

BUDGET	Somme de MONTANT AP	CA 2022	CA 2023	CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de CP 2026
01-Principal	8 319 810 329	831 550 602	964 552 465	1 161 014 986	1 634 124 268	2 022 119 637
02-Déchets	343 777 482	104 213 744	6 652 617	14 111 121	176 800 000	42 000 000
03-Eau	1 804 681 283	216 322 829	118 269 546	395 322 243	424 908 000	558 007 631
04-Assainissement	934 244 843	36 022 420	31 934 698	206 538 083	254 000 000	-53 785 925
Total général	11 402 513 937	1 188 109 595	1 121 409 326	1 776 986 433	2 489 832 268	2 568 341 343

Les dépenses d'investissement s'effectuent essentiellement dans le cadre des autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) qui permettent de disposer d'une vision pluriannuelle de programmation.

La situation actuelle prévoit un programme global de près de 5 milliards F.CFP sur 2025 et 2026, compte tenu des décalages opérés en 2024 sur les années suivantes.

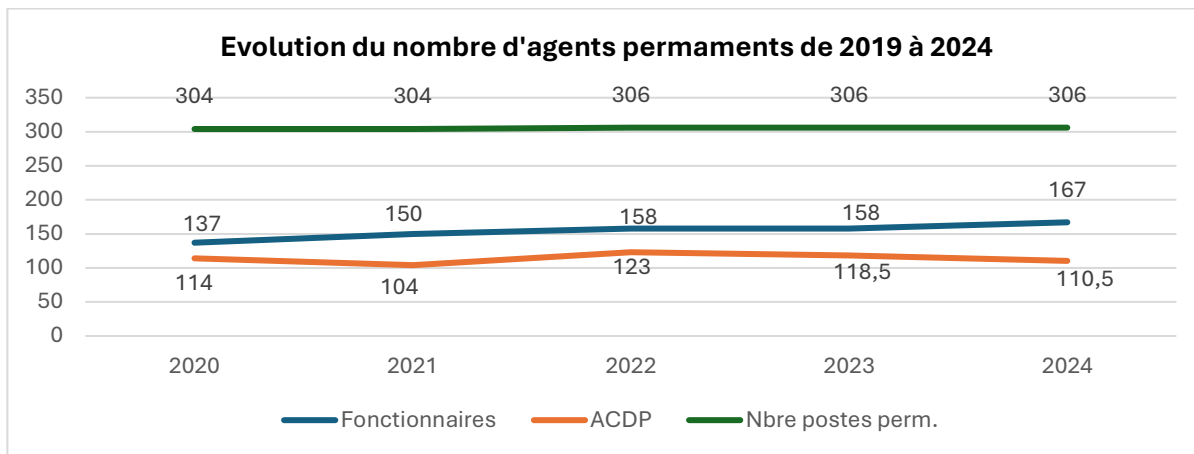
2.4 Une maîtrise de la masse salariale

Premier poste de dépenses de fonctionnement, les charges de personnel représentent 52% des dépenses réelles en 2024, contre 46% pour l'exercice 2023. Cependant, cette évolution s'explique plus par la baisse des dépenses totales que par l'évolution de la masse salariale.

En effet l'évolution entre 2023 et 2024 n'est que de 5 millions F.CFP en valeur absolue soit 0,27%. Cette évolution historiquement basse est le résultat de la gestion rigoureuse des ressources humaines en 2024, afin de préserver les équilibres budgétaires et la trésorerie.

En effet, à partir du mois de juin 2024, les recrutements en cours ont été différés et les départs (retraites, détachements, disponibilité) non remplacés. De plus, la réorganisation des services qui devait s'achever en milieu d'année 2024 a été suspendue.

Enfin, la Nouvelle Calédonie n'ayant pas été en mesure d'organiser toutes les commissions administratives paritaires en 2024, certains avancements n'ont pas pu être pris en compte sur l'exercice, pour un coût d'environ 6 millions F.CFP.



Le nombre d'emplois permanents est resté stable sur les 5 dernières années, avec 306 postes budgétaires.

Cependant, le nombre de postes pourvu en 2024 reste de l'ordre de 277 postes, comparable aux années précédentes.

Le nombre de fonctionnaires continue de croître, compte tenu de la poursuite des dispositifs d'intégration des contractuels en 2023 et 2024.

A cet effectif permanent, il convient d'ajouter les effectifs non permanents, qui viennent renforcer de façon ponctuelle l'action des services et constituent souvent un appui indispensable pour la continuité des services, notamment pour le service d'incendie et de secours.

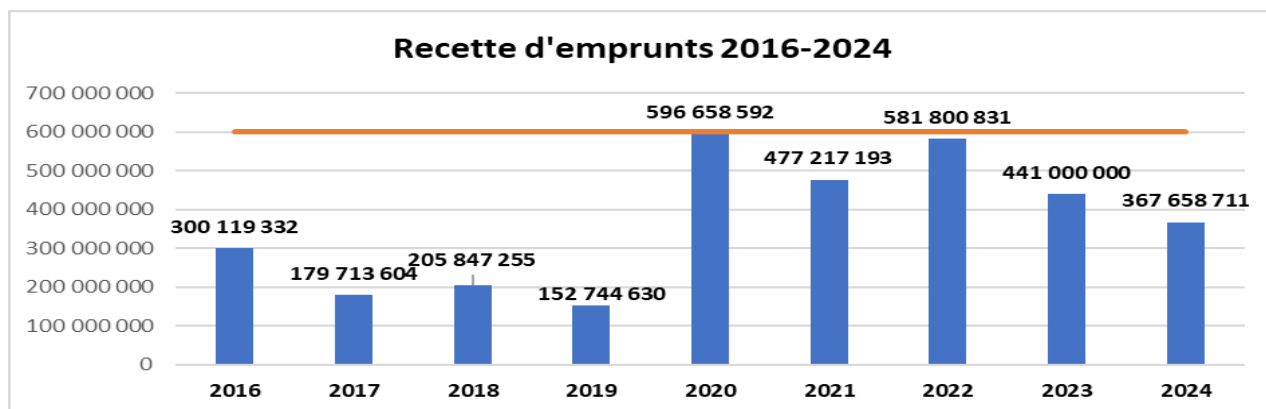
	Nbre d'agents
sapeur pompier volontaire (SPV)	54
TIG	55
programme provincial d'insertion citoyenne (PPIC)	13
stagiaires (scolaire, ACTIVE, ...)	62
Jobs d'été et service civique (11 jobs d'été et 8 services civiques)	19
contractuels divers	10
TOTAL	213

Ainsi ce sont donc au total pas moins de 490 effectifs qui sont gérés par la Ville en 2024.

2.5 L'obligation d'adapter la dette communale

Pour assurer le financement du programme d'investissement de l'exercice, le budget principal 2024 prévoyait initialement un recours à l'emprunt de 630 millions F.CFP. Compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir des emprunts en 2024 (refus successifs de la BNC et de l'AFD pour un emprunt de 380 millions F.CFP) ce montant a été réduit de 262 millions F.CFP dans le cadre de la décision modificative n°2.

Parallèlement, les dépenses d'investissement ont été réduites de plus de 242 millions F.CFP

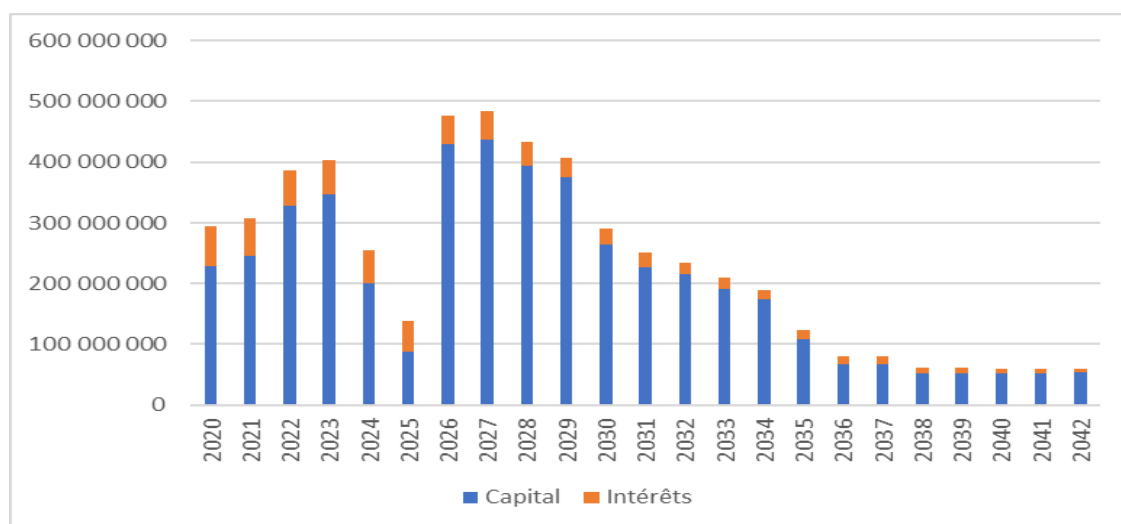


La recette d'emprunt pour l'exercice 2024 est donc de 367,6 millions F.CFP, ce qui constitue le niveau le plus bas de ces 5 dernières années. Il faut souligner que les sommes mobilisées proviennent de contrats signés antérieurement à 2024, soit 2022 pour la Banque des Territoires et 2023 pour la BNC. Aucun nouvel emprunt n'a donc été souscrit en 2024 par la commune.

Par ailleurs, les établissements bancaires ont été sollicité pour mettre en place un différé du remboursement du capital des emprunts. Ce sont ainsi 16 contrats pour l'AFD et 6 contrats pour la BNC qui ont pu être modifiés par avenants, avec un report total à fin 2025.

Encours de la dette au 01/01	2023	2024	2025	2026	2027	2028
01-Princ	2 846 770 252	2 686 617 288	2 534 919 926	2 613 074 737	2 831 310 727	2 445 033 482
03-Eau	176 819 999	160 298 617	157 397 058	157 397 058	134 775 845	112 550 861
04-Ass	168 448 608	148 710 148	140 522 875	140 522 875	113 193 452	85 662 499
02-Déchets	9 942 651	9 468 232	9 466 417	9 378 118	8 661 425	7 993 331
Total général - CONSOLIDE	3 201 981 510	3 005 094 285	2 842 306 276	2 920 372 788	3 087 941 449	2 651 240 173

Ces reports (absence de remboursement du capital en 2024/2025) et la mobilisation des emprunts en 2024 ou un effet sur le stock de dette qui ne repartira pas à la baisse avant 2028.



Le profil de remboursement de la dette traduit bien ces reports en capital, avec une reprise en 2026 et une charge de la dette un peu supérieure aux années antérieures sur la période 2026-2029. Il sera peut-être opportun d'engager une renégociation d'ensemble avec les banques, en profitant de la baisse des taux.

PARTIE 3 : PERSPECTIVES POUR 2025

L'objet même du débat d'orientations budgétaires est de donner des orientations sur le budget à venir, mais aussi des perspectives pour les années suivantes.

L'exercice atteint ses limites en 2025, compte tenu justement de l'absence de données et des incertitudes qui continuent de peser sur l'évolution de la situation économique et sociale dans les mois et années à venir.

Le budget communal, comme pour les années précédentes, reste très dépendant des recettes de transfert des autres collectivités :

- La Nouvelle-Calédonie pour le FIP et le reversement des impôts (centimes additionnels, patentes, droits d'enregistrement, ...)
- L'Etat pour les dotations (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale)
- La province Sud pour les subventions de fonctionnement qui permettent de prendre en charge une partie des coûts induits par l'urbanisation des ZAC de Dumbéa-sur-Mer et Panda mais également de couvrir partiellement les dépenses liées à la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ces éléments représentent 80% des recettes réelles de fonctionnement et leur évolution conditionne entièrement l'orientation du budget communal pour 2025 et les années suivantes.

Compte tenu des éléments disponibles et des observations faites en 2024, une baisse globale de -25% des recettes a été appliquée pour la préparation du budget 2025 pour anticiper :

- Une baisse des recettes fiscales
- Un recul de la participation provinciale

Pour les recettes, le point essentiel repose sur le niveau du FIP en 2025. En effet la baisse de la base fiscale de la Nouvelle-Calédonie entraîne de facto un recul du FIP des communes.

3.1 Deux hypothèses à prendre en compte

Dans ce cadre, il convient par prudence d'envisager deux options :

- Soit le FIP 2025 se maintient au niveau de celui de 2024 pour un montant de 1,2 milliard F.CFP
- Soit l'Etat compense une partie de la baisse de la fiscalité de la Nouvelle-Calédonie et une évolution du FIP communal peut être envisagé à hauteur de 1,4 milliard F.CFP environ

Le projet de budget 2025 a donc été construit à partir de ces 2 hypothèses.

Pour la section de fonctionnement :

La note de cadrage pour la préparation budgétaire 2025 a donc posé les principes suivants pour les dépenses de fonctionnement :

- Baisse de 25% des charges de gestion courante (chapitre 011)
- Limitation de la masse salariale à 1,8 milliard F.CFP
- Reconstitution des participations et subventions en priorité aux associations de la commune

A partir de ce cadre, pour le budget principal, les résultats seraient les suivants :

En F.CFP	Avec maintien du FIP 2024	Avec compensation de la baisse de fiscalité
Dépenses	3 272 000 000	3 272 000 000
Recettes	3 115 000 000	3 337 000 000
Résultat section fonctionnement	-157 000 000	65 000 000

La première proposition ne permettrait donc pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

La deuxième option permet de dégager un autofinancement limité à 65.000.000 F.CFP.

Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel du BP 2024 était de 414.000.000 F.CFP

Aussi, les perspectives d'évolution pour les recettes réelles de fonctionnement peuvent s'anticiper avec les éléments suivants sur la période 2025-2027 :

- Une stabilité des recettes d'exploitation sur les budgets annexes
- Un retour progressif du niveau de recettes de fiscalité (centimes additionnels, droits d'enregistrement, TCA) pour revenir autour de 900 millions F.CFP en 2027
- Une stabilité des dotations de l'Etat et de la province Sud et un rattrapage progressif du FIP sur la période

RRF (en M.FCFP)	CA 2024 prév	BU 2025 prév	BU 2026 prév	BU 2027 prév
Recettes d'exploitations	526 300 000	517 200 000	525 000 000	535 000 000
Recettes fiscales	800 200 000	732 600 000	800 000 000	900 000 000
Dotations et participations	2 110 000 000	2 319 000 000	2 400 000 000	2 500 000 000
Autres recettes de gestion courantes	328 611 000	300 731 000	300 000 000	300 000 000
Recette exceptionnelles	23 965 000	-		
Autres recettes	105 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Total	3 894 076 000	3 889 531 000	4 045 000 000	4 255 000 000
<i>Evolution</i>		-0,1%	4,0%	5,2%

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, les éléments suivants sont pris en compte :

- Des dépenses d'achats et charges externes qui retrouvent progressivement leur niveau antérieur à la crise de 2024
- Des dépenses de personnel limitées à une évolution de 1% par an
- Des participations et subventions qui restent stables sur la période
- Des frais financiers en léger repli compte tenu d'une amélioration de la situation de la trésorerie
- Des charges exceptionnelles contenues autour de 90 millions F.CFP/an sur la période

DRF (en M.FCFP)	CA 2024 prév	BU 2025 prév	BU 2026 prév	BU 2027 prév
Achat et charges externes	1 168 049 104	1 039 374 500	1 150 000 000	1 200 000 000
Dépense de personnel	1 846 519 565	1 851 037 000	1 870 000 000	1 888 000 000
Participations et subventions	461 443 499	471 010 000	480 000 000	480 000 000
Frais financiers	72 715 696	80 900 000	60 000 000	60 000 000
Charges exceptionnelles	116 424 780	84 700 000	90 000 000	90 000 000
Autres dépenses	19 011 139	28 000 000		
Total	3 684 163 783	3 555 021 500	3 650 000 000	3 718 000 000
<i>Evolution</i>		-3,5%	2,7%	1,9%

Dans cette hypothèse, l'évolution du taux d'épargne consolidé serait le suivant :

BU 2025 prév	BU 2026 prév	BU 2027 prév
9%	10%	13%

Pour mémoire la valeur cible retenue par l'AFD est de 15%.

Pour la section d'investissement, la priorité serait donnée en 2025 aux travaux de reconstruction qui bénéficieront d'un financement de l'Etat.

A ce stade, les opérations prévues sont les suivantes (en millions F.CFP) :

Equipements	Total	2025	2026
Réhabilitation de l'hôtel de ville	70	70	
Reconstruction de l'école DEGRESLAN	190	50	140
Reconstruction de la cantine de l'école MAINGUET	47	47	
Reconstruction du CARD	145	15	130
Réhabilitation de l'ancienne école JACARANDAS	40	40	
Reconstruction du studio 56	80	10	70
Reconstruction des locaux des clubs sportifs	45	45	
Reconstruction d'un mur d'escalade	50	15	35
Rénovation des routes	235	115	120
Total	902	408	495

Les opérations en cours seront poursuivies, notamment l'Hôtel de police pour le budget principal, ainsi que les travaux d'assainissement du lotissement SECAL et l'unité de traitement du réservoir de KOE pour les budgets annexes.

Pour 2025, le montant consolidé des dépenses d'investissement serait de 1 552 millions F.CFP, dont le financement serait assuré par :

- 707 millions F.CFP de subventions
- 315 millions F.CFP d'autofinancement
- 530 millions F.CFP d'emprunt dont 103 millions F.CFP pour l'unité de traitement du réservoir de KOE

Compte tenu du report des échéances de capital des emprunts auprès de l'AFD et de la BNC en 2025, la charge de la dette en investissement serait de 70 millions F.CFP contre 365 millions F.CFP au BP 2024.

A ce stade deux points restent à préciser :

- Le résultat de l'exercice 2024
- La capacité d'emprunt de la commune pour l'exercice 2025

3.2 Un résultat 2024 très limité

Compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées par les communes, les mandats de l'exercice ont été transférés tardivement à la trésorerie ce qui a généré un encombrement des services et des retards dans la gestion de l'exercice 2024 et, par conséquent, du calcul de son résultat.

Il est donc vraisemblable que le compte de gestion du comptable qui permet la reprise anticipée du résultat ne sera pas disponible pour le vote du budget au mois de mars.

Dans cette hypothèse, le résultat serait adopté lors du vote du compte administratif en juin 2025 et repris dans la décision budgétaire la plus proche.

Les perspectives présentées sont donc faites sans reprise du résultat consolidé 2024 qui devrait être un excédent de l'ordre de 50 millions F.CFP, avec un résultat du budget principal en déficit de plus de 200 millions F.CFP.

3.3 Un emprunt toujours nécessaire

La perspective proposée nécessite la mobilisation d'une recette d'emprunt à hauteur de 530 millions F.CFP dont :

- 103 millions F.CFP pour le budget annexe de l'eau
- 427 millions F.CFP pour le budget principal

Des démarches sont engagées auprès de la Banque des Territoires pour l'emprunt de 103 millions F.CFP qui correspond au solde du financement de l'unité de traitement de Koé.

L'emprunt budgétaire de 427 millions F.CFP, pourra être revu à la baisse en fonction du taux de subventionnement de l'Etat sur les opérations de reconstruction (entre 80% et 100%).

L'Agence Française de Développement, qui n'a pas pu répondre favorablement à notre demande en 2024, s'est dit prête à étudier toute nouvelle demande pour 2025 dès lors que la position de l'Etat sur les garanties d'emprunt aura été clarifiée.

3-4 Evolution de la masse salariale

L'évolution entre 2023 et 2024 n'est que de 5 millions F.CFP en valeur absolue soit 0,27%. Cette évolution historiquement basse est le résultat de la gestion rigoureuse des ressources humaines en 2024, afin de préserver les équilibres budgétaires et la trésorerie. Elle se poursuivra en 2025 et 2026 au travers des mesures suivantes :

- Non reconduction de postes en contrat à durée déterminée,
- Non remplacement de postes vacants suite à des départs,
- Optimisation de l'organisation administrative et des ressources avec un plan de formation réorienté dans cet objectif,
- Mise en place de nouvelles méthodes de travail : lancement du télé travail.

A moyen terme, la Ville devra donc poursuivre son activité à périmètre constant. Ainsi, le nombre d'emplois permanents devrait être stabilisé autour de 300 postes. Les créations de postes sur de nouvelles fonctions ou du renforcement (comme pour le service de la police municipale ou du centre de secours) ne pourront s'envisager que dans le cadre de départs en retraite ou d'externalisation des services.

Compte tenu de ces éléments, il faut envisager au-delà de 2024, de contenir l'évolution des dépenses de personnel autour de 1,5%.

3.5 Des budgets annexes toujours autonomes

Pour assurer la gestion de leurs services publics industriels et commerciaux (SPIC), les communes ont l'obligation de créer des budgets annexes. Ces budgets doivent être équilibrés par les redevances versées par l'utilisateur, et non par une subvention du budget principal, sauf circonstances particulières strictement encadrées.

Pour la commune de Dumbéa, ces budgets annexes concernent les services de la fourniture d'eau potable, de la collecte et de traitement des eaux usées et de la collecte des déchets ménagers. Ils sont autonomes financièrement et ne reçoivent aucune subvention du budget principal.

- Budget des déchets

Ce budget est financé par la redevance trimestrielle d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), pour un montant de 435 millions de F CFP en 2024.

Les dépenses correspondent au règlement des différents prestataires en charge de la collecte pour environ 250 millions de F CFP.

Un montant de 117 millions de F CFP est reversé chaque année au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) qui assure le traitement mutualisé des déchets. Des discussions sont en cours sur les nouveaux tarifs applicables au traitement des déchets valorisables et verts entre les partenaires. Une possible hausse est envisageable pour assurer la pérennité de la structure de valorisation des déchets.

A ce titre, l'excédent des exercices antérieurs doit permettre de couvrir cette augmentation ainsi que couvrir le rachat des bacs de collecte des déchets valorisables et assurer le financement du nouveau quai d'apports volontaires stoppé à la suite des émeutes du mois de mai.

Aussi aucune augmentation de la redevance n'est donc envisagée pour 2025.

Par ailleurs, la mise en œuvre par la province Sud de la responsabilité élargie des producteurs (REP), retardée par les événements de 2024, doit permettre la mise en place de 10 points d'apports volontaires (PAV) et un conventionnement avec un éco organisme pour la valorisation complémentaire des déchets.

- Budget de l'eau :

La délégation de service public (DSP) prévoit que le concessionnaire reverse à la ville un « surpris » sur les consommations d'eau, de 30 F CFP par mètre cube, soit environ 80 millions de F CFP.

Cette recette permet d'alimenter le budget et de dégager un autofinancement pour couvrir en partie la réalisation des équipements lourds nécessaires au bon fonctionnement du service. Elle ne devrait pas évoluer durant les 2 prochaines années.

Il convient de poursuivre l'amélioration du réseau sur le nord de la commune, ainsi que l'amélioration du traitement du réservoir de KOE dans les 2 ans à venir. Cet investissement nécessitera obligatoirement un recours à l'emprunt.

Par ailleurs, et dans le cadre de la nouvelle DSP, la commune s'est engagée à procéder au renouvellement des canalisations anciennes, ce qui constitue un effort important sur plusieurs années.

- Budget de l'assainissement :

Pour 2025, le surpris versé par le concessionnaire reste à 25 F CFP par mètre cube après la baisse opérée en 2024 à la suite de la conclusion du nouveau contrat de délégation.

Il est essentiellement prévu dans les prochaines années la poursuite des travaux d'assainissement du lotissement SECAL, tranches 2 et 3 et la remise à niveau technique de certains équipements, dans le cadre de l'attribution des nouvelles DSP, financés dans le cadre d'emprunt pluriannuel et d'appels à projets de l'Etat pour l'amélioration de l'environnement.

Les budgets annexes conservent donc leur autonomie financière, sans subvention d'équilibre. Le recours à l'emprunt pour le financement des équipements structurants, indispensables à la continuité et à la qualité du service de fourniture de l'eau, permettra d'étaler la charge sur plusieurs décennies.

PARTIE 4 : ORIENTATIONS 2025

Les exactions qui ont frappés la Nouvelle-Calédonie au mois de mai ont entraîné des conséquences particulièrement lourdes pour la Ville de Dumbéa, dont certaines ne sont pas nécessairement visibles.

En effet, en plus des nombreuses destructions que la commune a subi sur ses propres équipements publics, d'autres conséquences sont à prendre en compte en matière d'emploi, d'attractivité, de sentiment d'insécurité et de la difficulté à retrouver la volonté de vivre ensemble.

Ces ressentis, parfois difficile à identifier et à exprimer au quotidien, doivent être une préoccupation majeure de l'équipe municipale pour contribuer au retour à la sérénité, à la prospérité et à la qualité de vie à Dumbéa.

Pour cette raison, et même si les conditions financières du moment ne sont pas des plus favorables, le projet de budget 2025 ne pourra pas être un simple budget de gestion de la pénurie, sans ambition et sans projet.

Au contraire, il convient plus que jamais de donner des signes positifs pour l'avenir des Dumbéennes et des Dumbéens en proposant un budget de rebond et de reconstruction.

Par ailleurs, même si le calme est revenu dans la plupart des quartiers, le traumatisme des exactions et le sentiment d'insécurité perdure chez nombre de nos concitoyens. Cette situation ne doit pas être ignorée mais donner lieu au contraire à des engagements pour garantir la tranquillité et la sécurité.

Enfin, Dumbéa a la chance de disposer d'une population venue de tous horizons de la Nouvelle-Calédonie, et qui aspire à retrouver une véritable qualité de vie autour de valeurs communes et partagées. La commune se doit d'être le catalyseur de cette volonté de revivre ensemble.

4.1 2025 : un budget de reconstruction

Dès le mois de juillet 2024 la commune a sollicité l'Etat pour prendre en compte l'ampleur des dégâts sur le patrimoine communal et assurer la prise en charge financière des reconstructions des équipements publics. L'intervention de l'Etat en soutien à la Commune étant d'autant plus important que l'assureur de la Ville interprète le contrat de couverture du risque incendies en notre défaveur.

Ainsi dès le mois de décembre 2024, des engagements financiers ont été donné par l'Etat pour couvrir à 100% les démolitions des bâtiments endommagés :

- Studio 56 : 14 millions F.CFP
- Ecole Jacarandas : 25 millions F.CFP
- Locaux SEP : 10 millions F.CFP
- Ex-Gendarmerie : 30 millions F.CFP
- Police Municipale : 31.5 millions F.CFP
- Mur escalade : 7 millions F.CFP

Certaines démolitions ont pu être engagées dès le mois de décembre pour gommer au plus vite les stigmates des exactions.

Dans le même temps, des dossiers de demande de financement ont été transmis à l'Etat pour solliciter un appui financier, indispensable pour permettre d'engager dès 2025 les investissements nécessaires. A ce titre, ce ne sont pas moins de 10 dossiers qui ont été déposés en ce sens et pour un total de 982 millions F.CFP :

Equipements	M F.CFP
Réhabilitation de l'hôtel de ville	70
Reconstruction de l'école DEGRESLAN	190
Reconstruction de la cantine de l'école MAINGUET	47
Reconstruction des locaux de la STEP de Koutio	80
Reconstruction du CARD	145
Réhabilitation de l'ancienne école JACARANDAS	40
Reconstruction du studio 56	80
Reconstruction des locaux des clubs sportifs	45
Reconstruction d'un mur d'escalade	50
Rénovation des routes	235

Par ailleurs, au travers du fonds vert, l'Etat financera également la remise en état des points lumineux en LED à 80% pour un montant global sollicité de 220 millions F.CFP.

Ainsi, et sous réserve de l'accord de l'Etat avec des taux de financement supérieur à 80 %, une grande partie de ces travaux pourront être programmés ou engagés sur le budget 2025, afin de rendre à la commune et à ses habitants les équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs qu'ils méritent.

Par ailleurs, des réflexions sont engagées au sein des services pour envisager de nouveaux aménagements sur les espaces qui peuvent être revus ou requalifiés tant en termes d'urbanisme que d'équipements publics. C'est notamment le cas de la place Sagato et de l'entrée de ville autour du Centre Aquatique et du Big Up spot.

Ces nouveaux espaces doivent être considérés comme des opportunités pour donner à la Ville un nouveau visage, de nouveaux lieux de centralité et renforcer ainsi son identité et son attractivité.

Ce programme d'investissement et de reconstruction, ambitieux mais nécessaire, ne pourra se mettre en œuvre qu'avec un accompagnement financier fort de la part de l'Etat. En effet, compte tenu des sommes à engager et des indicateurs financiers dégradés, la Ville de Dumbéa ne pourra supporter seule ces dépenses qui ont vocation à donner un nouvel élan à nos rues, nos quartiers, notre commune.

4.2 La sécurité : un enjeu quotidien

Les exactions de mai 2024, parfois extrêmement violentes sur notre commune ont laissées des traces dans les esprits. Certains de nos concitoyens continuent de redouter un retour des violences et veulent rester acteurs de leur propre sécurité.

D'autres se trouvent confrontés à des violences quotidiennes sous différentes formes : bruit, incivilités, insultes... De plus, certaines rues n'ont pas encore pu retrouver l'éclairage public ce qui peut amplifier le sentiment d'insécurité la nuit tombée. Enfin, la densification des squats peut poser un problème en matière de sécurité.

Pour répondre à ces problématiques de sécurité sur l'ensemble de la commune, la Ville de Dumbéa va poursuivre et intensifier en 2025 les efforts engagés ces dernières années.

La police municipale continuera de jouer un rôle central dans le dispositif de sécurité, aux côtés des forces de gendarmerie. La livraison du nouvel hôtel de police municipale est ainsi toujours programmé pour la fin du 1er trimestre 2025. Cet équipement, situé au cœur du quartier Dumbéa Centre permettra une plus grande proximité avec la population et redonnera des conditions de travail dignes à nos policiers municipaux, durement impactés par l'incendie de leurs locaux en juin dernier.

De même, le centre d'incendie et de secours bénéficiera de travaux d'agrandissement et de rénovation pour permettre aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de disposer d'un cadre de travail qui soit digne de leur engagement quotidien et permanent au service de la population.

Lors des émeutes, 20 caméras de surveillance ont été détruites ou fortement endommagées. Il sera prévu d'inscrire au budget 2025 les sommes nécessaires à leur remise en service, pour disposer de nouveau de cet outil incontournable dans la lutte contre la délinquance quotidienne.

Les exactions ont provoqué la destruction de plus de 700 points lumineux sur la commune. Le plan pluriannuel d'investissement déjà engagé sera maintenu prioritairement pour permettre le rétablissement de l'éclairage public sur la totalité de la commune, avec le soutien financier de l'Etat.

Enfin, la problématique des squats, préexistante avant les exactions, a pris une nouvelle dimension avec les émeutes du mois de mai et ses conséquences en termes sociaux, sanitaires et sécuritaires. Un partenariat est déjà engagé avec l'Etat, la province Sud, les bailleurs sociaux, la gendarmerie et la police municipale. C'est un sujet qui doit être traité avec humanité, mais aussi avec détermination et fermeté.

Ces différents éléments doivent concourir à rétablir la confiance chez nos concitoyens et dans les différentes activités de la vie quotidienne.

4.3 Vivre ensemble à Dumbéa : une réalité et une volonté partagée

Après les traumatismes de l'année 2024 et les difficultés rencontrées par les Dumbéennes et les Dumbéens, chacun aspire désormais à retrouver la qualité de vie et le bien être qui caractérise la commune. Le recensement qui se tiendra en cours d'année 2025 viendra sans doute confirmer la mosaïque de populations, d'origines et d'aspirations qui donnent à Dumbéa son originalité et sa force.

La Ville soutiendra les actions qui permettent de renouer ou de renforcer ce lien entre les différents acteurs de notre communauté et qui sont indispensables à la réussite de cette aspiration au vivre ensemble et propre à l'identité Dumbéenne.

Ainsi, malgré un contexte budgétaire complexe, les actions de proximité et de solidarité seront maintenues. Ce sera le cas notamment par les actions de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont les budgets seront préservés pour permettre à ces deux établissements publics de la commune de continuer à œuvrer au quotidien auprès des familles et leur apporter le soutien et l'accompagnement dont elles ont besoin.

Le soutien aux associations Dumbéennes sera lui aussi prolongé, car elles continuent de jouer un rôle primordial dans l'animation et la vie des quartiers, au plus près des habitants.

De même, les actions du conseil municipal des jeunes permettront de poursuivre le développement de la citoyenneté auprès de la jeunesse Dumbéenne.

Une attention particulière devra être portée sur l'écoute et l'accompagnement des acteurs économiques de la commune, commerçants, artisans, chefs d'entreprises, qui ont été durement éprouvés par les exactions et qui concourent au quotidien à l'attractivité et au développement économique et social de la Ville.

Les moments forts qui fondent l'identité de la commune seront maintenus, comme la fête de la Ville de Dumbéa qui verra cette année les anniversaires des jumelages avec Fréjus et Lifou, mais également le dixième anniversaire du Big Up Day qui permet de mettre en valeur les cultures urbaines et les initiatives de la jeunesse dumbéenne.

C'est au travers du maillage de ces actions quotidiennes de proximité mais aussi de moments plus festifs qui rassemble la population que se construit et se renforce l'identité Dumbéenne.

CONCLUSION

C'est dans un contexte très difficile et encore empreint de nombreuses incertitudes que se présente cette année 2025.

Aussi, il convient d'être prudent sur les hypothèses de recettes fiscales attendues sans certitude sur le soutien de l'Etat et la relance économique, et de l'attente du vote de la loi de Finances 2025 dont l'examen est en cours dans l'Hexagone. D'autant que les partenaires financiers se montrent dorénavant très frileux à soutenir les collectivités compte-tenu de la dégradation de leur situation financière et notamment de leurs ratios.

C'est donc un budget serré qui devra être présenté, se recentrant sur les obligations communales et la remise en état des infrastructures publiques (démolitions et reconstructions), avec le soutien obligatoire de l'Etat.

Des choix nécessaires devront permettre à la collectivité d'assurer sa mission de service public, tout en tenant compte de la diminution de ses moyens, au travers :

- D'une gestion rigoureuse de sa masse salariale, en privilégiant l'optimisation des ressources,
- D'une rationalisation des prestations sollicitées dans le cadre des marchés publics et des participations intercommunales,
- D'un recentrage sur ses compétences pour les actions et animations menées auprès des administrés,
- D'une priorisation de réalisation des opérations déjà lancées et de la remise en état de la commune avec le soutien de l'Etat et de la province Sud,
- Du lancement d'études permettant d'engager la réflexion sur le Dumbéa de demain.

Ainsi, la commune pourra envisager l'avenir avec plus de sérénité, assurer l'amélioration des grands équilibres budgétaires, et garantir la pérennité de son fonctionnement quotidien, au service de la population.

M. LE MAIRE :

Merci pour cette présentation synthétique. Avez-vous des commentaires ou des observations à formuler ?

MME JAN :

Merci pour cette présentation.

Je vais lire ce que j'ai préparé pour ne pas être submergée par l'émotion comme à chaque fois que l'on traite de ces sujets.

Les émeutes menées par la CCAT ont causé des destructions considérables évaluées à 2 milliards de F.CFP de dégâts à Dumbéa auxquels s'ajoutent 618 millions de F.CFP de pertes fiscales sans compter les conséquences personnelles telles que les pertes de salaires etc.

Dans ce contexte, la dépendance à l'Etat s'accroît, illustrant le paradoxe évident par rapport à l'objectif même d'indépendance porté par la CCAT.

Pour faire face à cette situation, dans le rapport que vous nous présentez, vous choisissez de faire des économies de fonctionnement, notamment sur la masse salariale et on ne peut que vous féliciter et féliciter l'ensemble du personnel qui doit subir cette contraction des dépenses.

Ensuite, de consacrer l'essentiel de l'investissement à reconstruire ce qui a été cassé, avec donc finalement l'argent des Calédoniens, l'argent des Français de Métropole parce que tout ça, ce n'est pas de l'argent magique. On va ainsi reconstruire écoles, piscine, centre culturel, installations sportives, parce que c'est bien de cela que nous parlons, c'est bien cela qui a été brûlé.

Pendant qu'on reconstruit, on ne fait pas autre chose. Je pense notamment à des projets comme à l'aménagement de la plage de Nouré ou bien celui de la plaine de la Tonghoué. Il serait d'ailleurs intéressant Monsieur le Maire, et c'est sûrement ce qu'il manque dans ce rapport, d'avoir la liste des projets qui ont été mis de côté à cause du 13 mai. Afin de savoir de quoi les émeutes nous ont privé, en plus du reste. Qu'est-ce qu'il ne se passera pas à Dumbéa à cause de ça ?

Vous avez raison, il faut bien reconstruire, notamment les écoles, car nous sommes des personnes qui pensons que l'instruction, l'éducation et l'apprentissage sont des fondements dans une société bien faite.

Je vais maintenant me pencher sur le chapitre 4.3 du rapport budgétaire, intitulé « vivre ensemble à Dumbéa, une réalité, une volonté partagée ». Alors oui, le vivre ensemble à Dumbéa est une réalité puisqu'au recensement de 2019 il y vivaient 6.800 Européens, environ 10.000 Kanaks, 6.500 Wallisiens, 5.200 métisses et 6.600 personnes considérées comme autres. Je rappelle que ce recensement a eu lieu sur la base de déclarations du sentiment d'appartenance de la population. Les chiffres de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) nous prouvent ce que nous savons déjà puisque nous vivons à Dumbéa et qu'on le voit chaque jour, notre commune est multiethnique et c'est tant mieux. C'est d'ailleurs le cas du reste de l'agglomération y compris à Nouméa puisqu'aujourd'hui il y a plus de non européens que d'européens. C'est sans doute pour cela que j'ai du mal à comprendre l'expression « Nouméa la blanche ».

Le député Emmanuel TJIBAOU a dit hier à l'Assemblée Nationale que le projet des non-indépendantistes c'est l'apartheid ethnique. Ce sont des mots très durs, mais surtout, ce sont des mots contraires à ce qu'il se passe en province Sud depuis 30 ans alors que pourtant, ce sont des loyalistes aux commandes.

Par contre, je dirais que c'est bien le projet qui est mené par les indépendantistes de la Côte Est qui, par exemple, subit depuis 40 ans une épuration ethnique prouvée par les chiffres des différents recensements. Notamment prouvée par les derniers événements vécus par des familles européennes à Ponérihouen ou à Thio. Donc oui, l'apartheid ethnique c'est ce que vivent les non Kanaks de la Côte Est. Ce qui n'est certainement pas vécu par les Kanaks qui vivent en province Sud, dirigée par des loyalistes et notamment à Dumbéa.

Le rapport d'orientations budgétaires indique page 19, qu'il y a une volonté de revivre ensemble et que la commune doit en être le catalyseur. Est-ce que vous pensez Monsieur le Maire, qu'il y a une volonté commune de revivre tous ensemble et si oui, quels sont les indicateurs en votre possession pour l'affirmer ? Parce que depuis le 13 mai, j'ai plutôt l'impression que les non-indépendantistes et notamment les Blancs, nous n'étions plus considérés comme chez nous à Dumbéa. Aujourd'hui vous nous proposez de financer cette volonté de vivre ensemble. Vous dites vouloir préserver le budget du CCAS, maintenir le soutien aux associations, le conseil municipal des enfants ainsi que les moments festifs de Dumbéa. Finalement, en maintenant les actions sociales des années précédentes. Donc la commune va financer le revivre ensemble en reconstruisant ce qui a été détruit et brûlé, en maintenant ses actions. J'espère Monsieur le Maire que vous ne vous trompez pas. Il ne nous reste plus qu'à prier pour que ça fonctionne. Le revivre ensemble c'est un concept nouveau pour nous tous. Il va falloir qu'on s'y attèle, qu'on trouve des solutions parce que nous n'en avons pas d'autres pour ce pays.

Je vous redis toute la volonté du petit groupe que nous formons au sein du conseil municipal pour se mettre au service des Dumbéens et trouver des solutions, peut-être innovantes pour que ce concept de revivre ensemble puisse fonctionner sans refaire les erreurs du passé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE :

Merci Mme JAN.

Au sujet de la volonté de l'Exécutif du vivre ensemble et de maintenir l'ensemble des actions, sachez que nous y croyons tous. L'ensemble de l'Exécutif, pense qu'il est possible de vivre en harmonie même si cela est difficile car il faut tenir compte de ce qu'a vécu la Nouvelle-Calédonie.

Les actions maintenues ne sont pas uniquement des actions sociales. Je pense à la Fête de Dumbéa qui rassemble 25.000 personnes d'horizons différents. Cela permet de faire connaître la commune. L'an dernier cet événement a été une réussite et j'en espère de même pour cette année.

Par ailleurs, pour notre jeunesse, il est important de maintenir certains événements, tel que le Big Up Day. Ce type d'action serait même à multiplier sur le territoire communal et plus largement sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie si les moyens nous le permettaient.

Je pense que le maintien de l'activité des associations quelles qu'elles soient, culturelles, sportives ou socio-éducatives est d'une grande importance. La Ville de Dumbéa est la seule à organiser des centres de vacances au cours de cette période 2024-2025, on peut donc se poser la question de ce qui va se passer pour cette jeunesse qui n'a pas été occupée au cours de ces vacances.

Le budget de la Caisse des Ecoles et du CCAS est au minimum. Nous avons rencontré des difficultés à maintenir nos activités. Vous l'avez dit vous-même, l'éducation c'est la base de tout, et le périscolaire également. Le CCAS vient en aide de plus en plus aux personnes âgées, en situation de handicap et au personnel communal. En effet, certains

agents municipaux travaillent en mode dégradé avec des horaires restreints, ainsi il est important de les accompagner car ces agents rendent un service public.

Si je me trompe, les Dumbéens le jugeront ; je suis très démocratique. Ce dont je suis persuadé c'est que ne rien faire serait dommageable. Il faut y croire et il faut être dans l'action.

Je vais me permettre d'apporter des arguments qui vont au-delà des frontières Dumbéennes en vous disant qu'il faut faire très attention à nos actes, aux prises de paroles en tant que responsable politique. Les extrêmes se nourrissent mutuellement et c'est dangereux. Les semaines précédant le 13 mai nous ont amené à vivre la crise que nous connaissons aujourd'hui. Ainsi, j'invite tous les responsables politiques, d'ici et d'ailleurs, à mesurer leurs paroles et leurs actes car les conséquences risquent d'être les mêmes.

Nous faisons un choix parce que la Ville de Dumbéa doit continuer à vivre. Je ne catégorise pas les Dumbéens par leur ethnie ou leur catégorie sociale. J'ai simplement affaire à des Dumbéens qui attendent de nous des actions et c'est normal, nous sommes là pour y répondre lorsque c'est possible. L'année 2024 a été très particulière, l'année 2025 s'annonce difficile financièrement avec plusieurs incertitudes budgétaires. Des choix devront être fait.

Si vous prêtez attention aux options qui s'offrent à nous, vous verrez qu'il n'y en a que deux. La première, sans compensation des pertes fiscales par l'Etat, ce qui nous amènerait droit dans un mur. La deuxième, avec compensation des pertes fiscales à minima, c'est d'ailleurs ce qui est en pour-parler au gouvernement avec des recettes spécifiques pour compenser la perte fiscale qualifiée à hauteur de 70%. Ceci nous permettrait tout juste de garder la tête hors de l'eau en 2025 avec un minimum d'investissement et de fonctionnement. Sans cette compensation, l'année 2025 sera extrêmement compliquée.

M. ROSSARD :

Sur les 427 millions de F.CFP qu'on envisage d'emprunter pour le budget principal, je note un réajustement en fonction de ce que l'Etat nous accordera pour la reconstruction des écoles. Est-ce bien cela ? Pour compléter ma question, est-ce que la reconstruction de la cantine de l'école MAINGUET sera également financée par l'Etat ?

M. LE MAIRE :

La cantine fait partie de l'école, tout comme la salle des professeurs. Ces reconstructions font bien partie des demandes formulées à l'Etat à hauteur de 60 millions de F.CFP environ. L'école DE GRESLAN devra aussi être reconstruite et cela est une priorité.

A ce stade, nous n'avons intégré dans nos projections aucune recette. Théoriquement, un budget doit être construit sur des recettes sincères. Dans le budget que nous allons étudier, nous n'avons pas inclus les crédits de dépenses. Des opérations sont anticipées mais les crédits de paiement ne sont pas inscrits. Des emprunts sont prévus et des ajustements seront apportés au fur et à mesure. Comme le présentait le directeur administratif et financier, nous pouvons avoir un taux d'endettement faible mais il faut surtout se concentrer sur la capacité de remboursement. En Nouvelle-Calédonie, nous n'avons pas les mêmes recettes qu'en Métropole, alors que les critères de l'Agence Française de Développement (AFD) sont toujours les mêmes pour toutes les communes. Ainsi, l'an dernier, elle nous a refusé l'emprunt. L'AFD est pourtant présente comme outil de l'Etat pour nous soutenir...

M. ROSSARD :

J'ai une autre question si vous me le permettez sur le budget déchets. Nous versons chaque année 117 millions de F.CFP au Syndicat Intercommunal du Grand-Nouméa (SIGN) pour le traitement des déchets verts et valorisables. Quid de la période 2024 où les déchets n'ont pas été ramassés ? Un abattement a-t-il eu lieu ?

M. LE MAIRE :

Aucun abattement n'a eu lieu car le traitement des déchets se base sur le tonnage. A travers le SIGN, la société ne nous a fait aucune réduction, bien au contraire. La situation se complique de plus en plus. En temps de crise, la bienveillance ne se partage pas. Ce sujet est d'actualité et la Ville est en négociation avec le SIGN auprès du prestataire.

M. ROSSARD :

Une grande partie de notre parc de vidéosurveillance a été détruit. Il me semble que sur les 25 caméras détruites, il est prévu d'en installer 20 nouvelles en 2025. Est-ce que des solutions ont été étudiées afin de les sécuriser davantage ?

M. LE MAIRE :

La protection de ce matériel a été améliorée avec des grilles afin de les protéger des projectiles en tout genre. Malheureusement, aujourd'hui, certaines personnes s'attaquent aux mâts. Notre volonté pour 2025 est de compenser au mieux la perte des caméras. Les sites les plus sensibles sont logiquement ceux où on dénombre le plus de destructions du parc de vidéosurveillance. Cependant, La localisation des caméras est conditionnée par un dispositif d'alimentation électrique, il est donc difficile d'en changer l'emplacement.

MME AUCHER :

En page 21 du rapport, vous évoquez 700 points lumineux. Est-ce qu'il y a un programme de réparation afin de les remplacer ? Y-a-t-il un ordre de priorité ?

Ensuite, je souhaite m'adresser à Mme JAN pour rappeler que nous sommes présents ce soir pour un débat budgétaire et non un débat politique. Merci.

M. LE MAIRE :

Afin de répondre à la seconde partie de votre intervention, sachez que ce sujet est le même depuis 3 ou 4 ans. Il faut que l'ensemble des responsables politiques fassent le nécessaire pour avancer. Si nous restons sur des positions très dogmatiques, il y a des chances pour que les émeutes du 13 mai se reproduisent.

Je ne souhaite pas épiloguer davantage sur ce sujet car nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires pour une commune qui est en train de s'appauvrir.

Je vais laisser la parole à M. PIOLET afin de répondre à la première partie de votre intervention.

M. PIOLET :

Un programme sur 5 ans est effectivement établi mais en raison des nombreux dégâts sur l'éclairage public, la prudence est de mise. La Ville a fait appel au Fonds Vert et à toutes les subventions possibles. Nous sommes donc dans l'attente des réponses, et restons confiants. Des priorités sont prévues notamment au niveau des lieux les plus sensibles.

MME AUCHER :

Merci. Si je réagis c'est parce que nous sommes bien dans un débat budgétaire basé sur le rapport rédigé par les services de la Ville et pas sur un mot prononcé ailleurs qu'ici, autrement nous allons aussi nous y mettre. Nous pouvons prendre les mots de chaque élu parti en délégation, en mission, et au lieu de se concentrer sur le débat budgétaire, nous allons parler de ce qui se dit ailleurs qu'ici. Je suis complètement d'accord avec vous M. le Maire, cela fait 4 ans qu'on discute et que ça tourne en rond. Cependant, ce soir nous sommes à Dumbéa, et nous abordons des sujets qui sont la préoccupation de nos Dumbéens. Je suis complètement d'accord pour reconstruire cette Ville qui, comme l'a signalé Mme JAN, est composée de kanaks, de non-kanaks et on aspire tous à vivre dans cette commune.

M. ROMANO :

Si on ne fait pas de politique dans un conseil municipal, on n'en fait nulle part même si, effectivement, l'objet de ce soir c'est le débat d'orientation budgétaire.

Premièrement et pour ne pas polémiquer trop longtemps, je remercie les services de la commune et l'Exécutif qui ont réussi à faire de la magie parce qu'aujourd'hui, lorsqu'on arrive à réaliser des économies, qui ne sont pas substantielles mais drastiques, il faut le reconnaître. Cela nécessite des efforts et un accompagnement. Nous voyons bien que l'Etat français accompagne les communes, les collectivités et, sans cela, nous espérons qu'elles survivront. Nous espérons également que toutes les projections aboutiront, autrement, effectivement, nous irons droit dans le mur, et cela concerne toutes les communes et collectivités.

Deuxièmement, sur l'observation du vivre ensemble, je pense que personne ici n'est contre cette notion. Il y a effectivement un avant et un après 13 mai. Comme l'a souligné M. ROSSARD, j'ose espérer que les procédures à l'encontre des personnes qui ont dégradé ces caméras, aboutiront. Nous parlons de Dumbéens, et sans discrimination ethnique et d'âge, puisqu'il y avait des jeunes de 14 ans, des vieux de 77 ans et, je pense, de toutes ethnies confondues. Ces gens qui devront rendre des comptes, il faut les identifier et les poursuivre.

Aucune remarque n'est faite pour discriminer l'un ou l'autre et encore moins les Dumbéens mais la difficulté et la tragédie vécue le 13 mai n'émanent pas de l'opération du Saint-Esprit, elle vient de certaines personnes. La justice suit son cours. Lorsqu'on dégrade 700 points lumineux, c'est effectivement les Dumbéens qui n'ont rien demandé qui en pâtisse.

M. LE MAIRE :

Pour information, à chaque dégradation dans la commune, la Ville porte plainte. Nous avons donc déposé plainte pour toutes les destructions occasionnées depuis le 13 mai. Des arrestations ont lieu presque un jour sur deux sur la commune. Une partie de ces arrestations est réalisée par la police municipale avant de remettre les mis en cause à la gendarmerie. Nous avons notamment sur la commune une liste de personnes recherchées transmise par la gendarmerie.

M. ROSSARD :

Ce débat d'orientations budgétaires nous met face au mur. Il faudra faire des choix difficiles pour garder le cap et faire mieux pour les Dumbéens avec 25% de recettes en moins. C'est le défi que notre collectivité devra réussir avec une maîtrise qu'on peut féliciter, notamment pour les dépenses de fonctionnement voulues par votre Exécutif. Pour notre groupe, nous nous félicitons que la sécurité redevienne une des priorités de vos actions. Nous attendons avec impatience l'inauguration de l'Hôtel de Police. Je souhaite d'ailleurs avoir une pensée pour les agents de la police municipale qui travaillent en mode dégradé depuis la destruction de leurs locaux et qui, je pense, seront heureux de pouvoir travailler dans de bonnes conditions d'ici quelques mois.

Pour reconstruire il faut de nouveau des investisseurs à Dumbéa. Pour cela, la tranquillité publique est primordiale afin de redonner confiance en notre Ville. Le maintien d'un niveau d'investissement élevé de plus de 1,5 milliard de F.CFP semble risqué dans ce contexte. Cependant, nous comprenons et nous accompagnons ce choix parce qu'il le faut pour Dumbéa, notamment, pour refaire de Dumbéa la Ville que nous connaissions avant ce triste 13 mai 2024. Merci.

M. BASSET-CREUGNET :

Merci pour le débat, je le trouve intéressant. Je l'écoute attentivement depuis le début et il m'a inspiré quelques mots : « qu'il fait bon d'être Français ». J'ajouterai « merci l'Etat » parce qu'il fait sa part du travail.

Nous savons tous que notre Ville a largement subi les exactions du 13 mai et si le calme est revenu, ce n'est pas par l'opération du Saint-Esprit, ce n'est pas par la bonne volonté des uns et des autres, c'est bien parce que l'Etat est intervenu en termes de sécurité. D'abord, en déployant de très nombreux escadrons de police, je rappelle que la veille du 13 mai, il y avait 6,5 escadrons en Nouvelle-Calédonie, aujourd'hui il y en a 20 et a priori ils vont rester un bon moment.

D'un point de vue judiciaire, il y a un vrai travail de fourni de la justice. On aimerait tous que ça aille plus vite mais il n'empêche que les procédures sont concluantes. Encore aujourd'hui, nous avons pu voir dans les médias une interpellation majeure, donc il est impossible de dire que la justice n'est pas en train de faire son travail.

Par ailleurs, j'ai bien entendu les remarques de certains collègues sur le fait qu'il faille rester concentrer du point de vue financier. On a bien compris dans la présentation de ce soir que sans l'aide de l'Etat il n'y a pas de budget 2025, pour la Ville de Dumbéa. Ce dernier étant déficitaire, il est donc non équilibré, ainsi nous craignons la mise sous tutelle. L'Etat nous a aidés en 2024 avec 27 milliards de F.CFP qui ont permis de compenser les pertes fiscales, notamment pour le chômage exaction. A priori, l'Etat devrait nous aider en 2025 à hauteur de 140 milliards de F.CFP. Cette aide devrait bientôt être adoptée par le Sénat si tout va bien. L'effort se poursuit et permettra de réaliser les emprunts auprès de l'AFD qui, en 2024, nous les avaient refusés. Ceci devrait également nous permettre de financer une très grande partie de la reconstruction des infrastructures publiques détruites.

Donc, je le redis, merci l'Etat français. Et lorsque je dis « merci l'Etat » j'ai une pensée aussi pour nos parlementaires non indépendantistes qui font leur part de travail, sans qui on n'aurait sans doute pas obtenu autant de moyens.

Enfin, je vais faire un petit hors sujet mais il m'a semblé que ma collègue, lors de son intervention, vous a demandé ce qui n'allait pas pouvoir être réalisé pour les Dumbéens et je ne crois pas avoir entendu de réponse de votre part. Si vous l'avez fait, je m'en excuse mais j'ai été attentif et il ne m'a pas semblé l'entendre.

M. LE MAIRE :

Il y a plusieurs éléments dans votre intervention.

Il est certain que la Ville de Dumbéa, tout comme les autres collectivités, est dépendante plus que jamais de l'intervention financière de l'Etat. Le budget de la Nation a adopté 140 milliards de F.CFP pour la Nouvelle-Calédonie dont 120 milliards de F.CFP sous forme de prêt garanti et 20 milliards de F.CFP sous forme de subventions, notamment envers les collectivités pour la reconstruction des établissements scolaires et des établissements publics. Il faut que tout cela soit traduit très clairement dans les budgets de la Nouvelle-Calédonie. Il faut donc que la Nouvelle-Calédonie accepte le prêt garanti par l'Etat et d'après ce que j'ai pu entendre ces dernières semaines, la situation n'évolue pas dans ce sens. J'espère alors que les esprits seront plus calmes et posés afin d'accepter ce prêt. L'ensemble de ce prêt constitue un travail de longue haleine mené depuis plusieurs mois. Si ce prêt n'est pas accepté, nous revenons à la première option, c'est-à-dire se retrouver face au mur. Je vous rappelle que l'assiette de répartition pour l'ensemble des collectivités est évaluée à 111 milliards de F.CFP et, aujourd'hui, il est demandé une compensation entre 101 et 105 milliards de F.CFP.

Merci l'Etat, oui. Cependant, je suis agacé sur le sujet. Actuellement, les collectivités rencontrent d'importants problèmes de trésorerie et pourtant il faut avancer les frais de démolition avant d'être remboursé. Il a pourtant été demandé de verser 50% des frais au moment de la signature de l'arrêté afin de nous aider à lancer les opérations. La réponse de l'Etat est timide et lente.

Il y a donc des conséquences sur les Dumbéens. L'école DE GRESLAN ne sera pas reconstruite pour la rentrée 2025 et il en est de même pour la cantine de l'école MAINGUET. Je vous rappelle que le Premier Ministre avait déclaré il y a 9 mois que l'Etat financerait l'ensemble de la reconstruction des établissements scolaires. Aujourd'hui, rien n'est réalisé. Si avant fin juin, aucune aide n'est perçue, la rentrée 2026 sera la même qu'en 2025. Le peu de trésorerie disponible est destiné en priorité aux travaux déjà engagés, notamment l'assainissement du lotissement Secal, l'Hôtel de Police et l'unité de traitement de Koé qui représente 300 millions de F.CFP. C'est pour toutes ces raisons que je suis assez dur sur le sujet.

Par ailleurs, nous avons travaillé sur un budget avec des éléments maîtrisables. Le seul point évolutif correspond aux dépenses d'investissement. Il faudra donc être souple et savoir s'adapter pour un budget évolutif sur le plan de l'investissement.

Concernant les projets qui sont retardés, il s'agit de l'aménagement de la plaine de Tonghoué, la Trame verte qui devait débiter au Centre Aquatique Régional de Dumbéa jusqu'au Pont des Erudits ou encore l'aménagement de la promenade Jules Renard. Ainsi, tout ce qui est qualifié d'agrément ou d'aménagement du territoire est devenu moins prioritaire. Ces projets sont prêts et sont mis en attente le temps que les finances de la Ville s'améliorent.

MME JAN :

Je suis accusée de faire de la politique dans cette salle du conseil municipal. Mais n'est-ce pas notre rôle d'élu que de faire de la politique ? Je croyais qu'être élu c'était avoir un projet, une vision pour notre commune, notre pays, notre province. Puis par la suite tenter de se faire élire pour pouvoir porter ce projet ou cette vision dans les institutions. Si on ne veut pas faire de politique, on ne se fait pas élire. Si on ne veut pas faire de politique, on reste dans l'administration, on reste dans une entreprise, on travaille dans une association mais on n'est pas élu. Que fait-on dans une séance du conseil municipal si ce n'est pas confronter nos projets et nos visions ? Il me semble que c'est exactement ce qu'on doit faire dans une séance de conseil municipal, tout comme dans une séance de la province Sud, du Congrès ou de l'Assemblée Nationale. Je ne crois pas qu'il y ait ceux qui font de la politique en dehors qui seraient qualifiés comme sales et qu'à l'intérieur nous soyons de petits oiseaux blancs qui n'abordent pas les choses qui fâchent mais uniquement les kilomètres de route à refaire. Je veux bien être accusée de faire de la politique dans cette salle mais je vous le dis de suite, cette attaque ne me touche pas puisque c'est exactement pour ça que je me suis présentée à une élection. Pour moi, faire de la politique c'est noble, alors je suis fière de ce que je dis, de ce que vous me dites, de ce que vous répondez en retour, du débat qu'on peut avoir, parce que c'est votre vision, votre projet. Ce n'est pas forcément le mien mais ce n'est pas grave parce que nous sommes là pour ça. A l'avenir, ce serait sympathique de ne pas me reprocher de faire ici ce pour quoi nous avons tous été élus.

M. LE MAIRE :

Merci Mme JAN. Je vous rassure, personne n'est accusé, j'ai toujours dit qu'ici nous n'étions pas dans un tribunal. Je rappelle simplement que le terme « politique » veut dire gestion de la cité et donc nous gérons Dumbéa. Je ne gère pas d'autres cités. Si vous souhaitez confronter vos idées, ce que vous faites très bien, sur la vision du développement social et l'aménagement urbain de la Ville, il n'y a aucun problème. Nous sommes là pour ça et j'entends votre point de vue. Si vous ne croyez pas au vivre ensemble, ce n'est pas mon souci mais, personnellement, j'y crois profondément parce que sur Dumbéa, nous n'avons pas d'autre choix. Il faut que Dumbéa soit respectée par chacun. Je crois en cela et si je me trompe, l'avenir nous le dira.

MME JAN :

J'ai débattu sur le contenu du rapport d'orientations budgétaires, notamment sur le vivre ensemble et, Monsieur le Maire, je ne vous autorise pas à dire que je suis contre le vivre ensemble puisque j'ai justement expliqué l'inverse.

M. ROMANO :

Je vois que la presse est présente et je souhaite qu'elle puisse relayer que la commune de Dumbéa va rencontrer des difficultés si l'Etat ne l'aide pas. Cela constitue un message supplémentaire. Je pense que l'Etat fait le nécessaire même si ce n'est pas suffisant pour Dumbéa. Je précise que la faute revient aux émeutiers et non pas à l'Etat qui va venir au secours de la Ville de Dumbéa.

M. LE MAIRE :

Je n'ai pas dit que la faute revenait à l'Etat mais plutôt que certaines personnes parlaient parfois trop vite et que l'aide est lente et faible. Cependant, nous gardons espoir que les démarches s'accélèrent.

La Ville a donc fait le choix délibéré d'orienter son budget 2025 sur la base d'une compensation financière des pertes fiscales de la Nouvelle-Calédonie par l'Etat. Il faut le dire, nous n'avons pas d'autre possibilité que de le faire ainsi.

Lecture est faite du projet de délibération.

Sans observation complémentaire des conseillers municipaux, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

DELIBERATION N°2025/

Relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie, et en particulier son article L 212.1,

VU le rapport du 20 janvier 2025,

Considérant la séance du conseil municipal du 6 février 2025, présidée par le Maire et au cours de laquelle s'est tenu le débat d'orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er}

Lui donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025, dans les conditions prévues par l'article L 212.1 du code des communes.

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée.

M. LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

==/==

V. NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE N°2025/02 RELATIVE A L'AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE A LANCER LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES ET A SIGNER LE(S) MARCHÉ(S) PUBLIC(S) RELATIF(S) AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE LOUISE DEGRESLAN, AINSI QUE LEURS AVENANTS ÉVENTUELS (non présentée en commission)

M. LE MAIRE :

Comme abordé plus tôt, bien que l'aide se fait attendre, la Ville a anticipé sur les démarches administratives afin d'être opérationnelle lors de l'attribution de la subvention.

Le secrétaire général donne lecture de la note de synthèse.

L'école Louise De Greslan a été construite en 2000. Elle représente une surface de 2 300 m², comprenant 12 salles de classes et 2 salles en algéco dans la cour ainsi que des salles communes (une bibliothèque centre documentaire, une salle informatique et cantine).

A la suite des émeutes survenues en mai 2024, l'établissement scolaire a été durement et durablement impacté par de multiples vandalismes et incendies.

Par ailleurs, la Ville de Dumbéa a sollicité l'Etat afin que celui-ci la soutienne financièrement dans sa rénovation.

L'objectif est de réaliser les travaux de rénovation pour une réouverture de l'école en février 2026.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le(s) marché(s) public(s) relatif(s) aux travaux de rénovation de l'école Louise De Greslan, ainsi que leurs avenants éventuels.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre au conseil municipal.

M. ROSSARD :

A-t-on prévu de reconstruire cette école à l'identique ou d'en profiter pour effectuer des travaux de réaménagement ?

M. LE MAIRE :

Concrètement, l'école sera reconstruite à l'identique du point de vue du nombre de classes. Cependant, les algécos à l'arrière seront enlevés puisque les classes supplémentaires ne seront plus nécessaires. Il est prévu quelques améliorations comme le renforcement des portes ou des clôtures afin de tenir compte de ce qui s'est passé le 13 mai. On en profite également pour rénover les abords de l'école et tout cela nous amène à une enveloppe d'environ 200 millions de F.CFP. Il faut savoir que l'Etat demande systématiquement le taux de vétusté du bâtiment.

Pour information, à l'approche de la rentrée scolaire, sachez que tous les élèves de cette école ont été affectés dans d'autres établissements scolaires situés à proximité.

M. PIOLET :

Lecture est faite du projet de délibération.

M. LE MAIRE :

Sans observation complémentaire des conseillers municipaux, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

DELIBERATION N°2025/

Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le(s) marché(s) public(s) relatif(s) aux travaux de rénovation de l'école Louise De Greslan, ainsi que leurs avenants éventuels

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 6 février 2025,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/02 du 6 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1er /

D'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le(s) marché(s) public(s) relatif(s) aux travaux de rénovation de l'école Louise De Greslan, ainsi que leurs avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique desdits marchés.

ARTICLE 2 /

Sous réserve de l'inscription des crédits, les dépenses correspondantes des travaux, estimées à cent-quatre-vingt-dix-millions (190 000 000) de francs CFP, seront imputées en section investissement, au programme 251801 « RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOLES » du budget principal de la Ville, exercice 2025-2026.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

M. LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

==/==

VI. NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE N°2025/003 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE À LANCER LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES ET À SIGNER LE(S) MARCHÉ(S) PUBLIC(S) RELATIF(S) À LA REMISE EN ÉTAT DU PARC DE VIDÉOPROTECTION DE LA VILLE DE DUMBÉA, AINSI QUE LEURS AVENANTS ÉVENTUELS (non présentée en commission) :

M. LE MAIRE :

De la même manière que pour la délibération précédente, la Ville anticipe le soutien éventuel de l'Etat sur le sujet.

Le secrétaire général donne lecture de la note de synthèse.

Dans le cadre du développement de sa politique en matière de sécurité en faveur de la population de Dumbéa, la Ville a engagé un programme pluriannuel de déploiement de la vidéoprotection. À ce jour et ce depuis les premiers travaux d'installation de caméras en 2013, la Ville a installé vingt-sept (27) caméras sur l'espace public.

Suite aux exactions de mai et juin 2024, de nombreuses dégradations ont été signalées et identifiées sur dix-huit (18) d'entre elles, installées dans les secteurs suivants :

- Camera 3 - Rond-point Vival/ Sagato
- Camera 11 - Rond-point Fréjus
- Camera 20 - Centralité d'Apogoti
- Camera 23 - Rond-point Dumbéa Mall
- Camera 30 - Échangeur des Érudits
- Camera 31 - Rond-point du magasin Next Stop à Auteuil
- Camera 32/36 - Abords de Leader Price Auteuil / Résidence KM9
- Caméra 7 - Parking skate park Koutio
- Caméra 12 - Complexe Mac Donald / centre médical
- Caméra 13 - École les Niaoulis
- Caméra 14 - Maison de quartier de Jacarandas
- Caméra 15 - Complexe Takutéa
- Caméra 16 - Takutéa aire de jeux
- Caméra 21 - Avenue de la Tonghoué
- Caméra 25 - Palmiers 3
- Caméra 26 - Palmiers 3
- Caméra 27 - Palmiers 1
- Caméra 33 - Rond-Point Enercal Koutio

Le coût global de cette opération de remise en état est évalué à trente millions (30 000 000) de francs CFP.

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée directement par la Ville de Dumbéa via le service Développement Durable de la Direction du Développement Durable.

Sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, cette opération est inscrite sur le programme 211102 "VIDÉOPROTECTION 2021-2026" du Budget Principal de la Ville en AP/CP, section investissement.

La remise en état de ces équipements étant indispensable, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et signer les marchés publics correspondants avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres, ainsi que leurs avenants éventuels dès lors qu'ils n'ont pas pour objet de modifier l'équilibre économique des marchés.

M. VIAN :

Lecture est faite du projet de délibération.

M. LE MAIRE :

Sans observation complémentaire des conseillers municipaux, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

DELIBERATION N°2025/

Autorisant le maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés publics relatifs à la remise en état du parc de vidéoprotection de la Ville de Dumbéa, ainsi que leurs avenants éventuels

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 6 février 2025,
VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,
VU la note explicative de synthèse n° 2025/03 du 6 février 2025,
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appels d'offres et à signer les marchés publics relatifs à la remise en état du parc de vidéoprotection de la Ville sur le territoire communal, ainsi que leurs avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique desdits marchés.

ARTICLE 2 /

Sous réserve de l'inscription des crédits, les dépenses correspondantes des travaux, estimées à trente millions (30 000 000) de francs CFP, seront imputées en section d'investissement, au programme 211102 «
VIDEOPROTECTION 2020-2026 » du budget principal de la Ville, exercice 2025-2026.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

==/==

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

M. LE MAIRE :

Avant de poursuivre cette séance, je tenais à saluer le Directeur Administratif et Financier, Olivier DUGUY qui nous a présenté le rapport d'orientations budgétaires et qui assiste aujourd'hui à son dernier conseil municipal. En effet, il a souhaité partir et découvrir de nouveaux horizons. Merci à lui pour les années de présence au sein de la Ville et le travail effectué. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

Applaudissements.

Vous avez également été destinataires de deux notes d'information comme à chaque début d'année.

Vous remarquerez le bon suivi des décisions du conseil municipal avec 115 sujets traités, 17 commissions municipales et 44 commissions supplémentaires pour l'année 2024 qui fut portant une année particulière. Malgré cela, nous avons tenu 7 conseils municipaux. Sur les 115 délibérations votées en 2024, 106 ont été adoptées à l'unanimité et 9 à la majorité ce qui nous amène à un taux d'exécution d'environ 90%, ce qui est remarquable pour une année difficile.

Vous trouverez également une note explicative relative aux décisions prises par le Maire par voie de délégation. Ceci est un exercice rare qui ne se tient par partout. A ce titre, je tiens à remercier le service des affaires générales qui compile toutes ces données. De la même façon, je remercie tous les services qui font remonter l'ensemble de ces informations.

Applaudissements.

IV POUR INFORMATION :

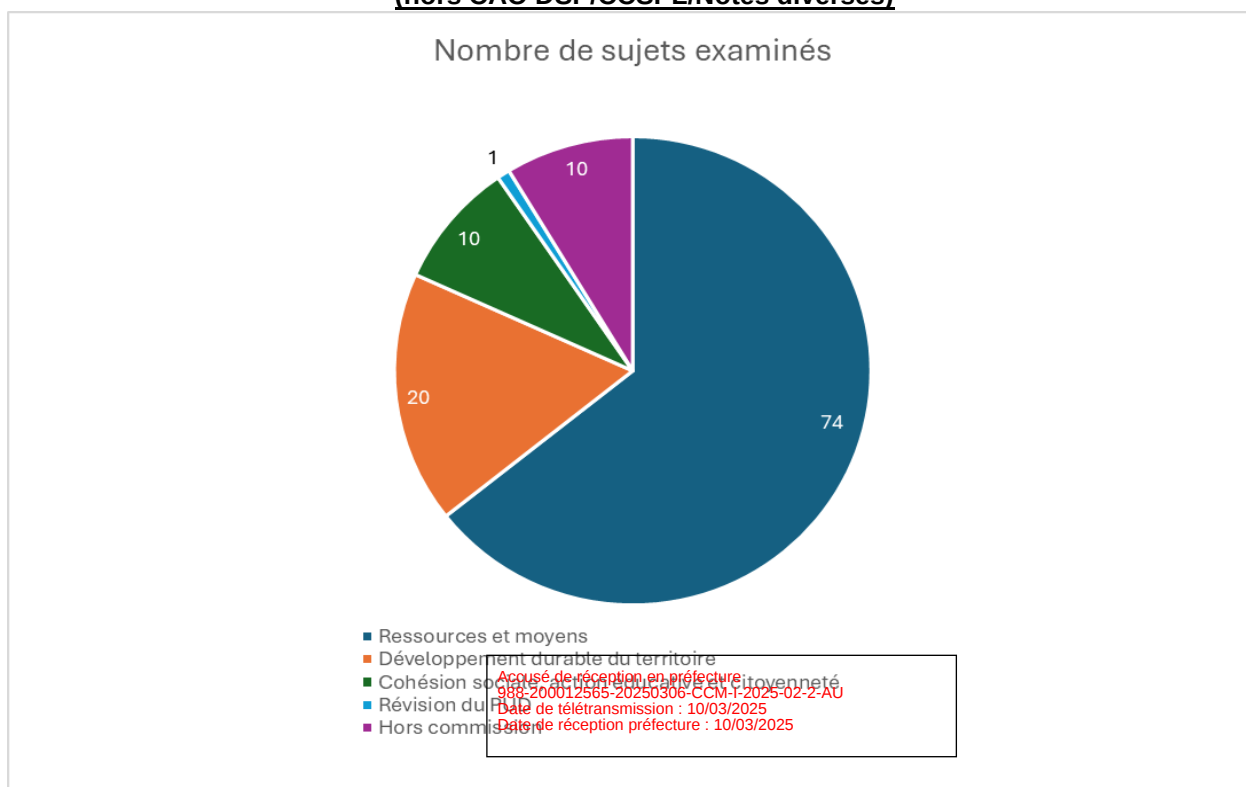
Note explicative de synthèse n°2025/04, relative au suivi des décisions du conseil municipal – Année 2024 :

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport de synthèse de suivi des décisions du Conseil Municipal prises lors des séances du 15 février au 5 décembre 2024.

Le Conseil Municipal a examiné au cours de cette période, **115 sujets** (contre 125 en 2023) et a donc adopté **115 délibérations** répartis en 7 séances avec une **moyenne de 16 dossiers par séance** (idem 2023).

Répartition des sujets adoptés par les différentes commissions

(hors CAO DSP/CCSPL/Notes diverses)



Pour la tenue de ces 7 conseils municipaux, 17 commissions municipales préparatoires ont été organisées et réparties comme suit :

Commissions	Nbre de commissions organisées
Ressources et moyens	6
Développement durable du territoire	7
Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	3
Révision du PUD	1
TOTAL	17

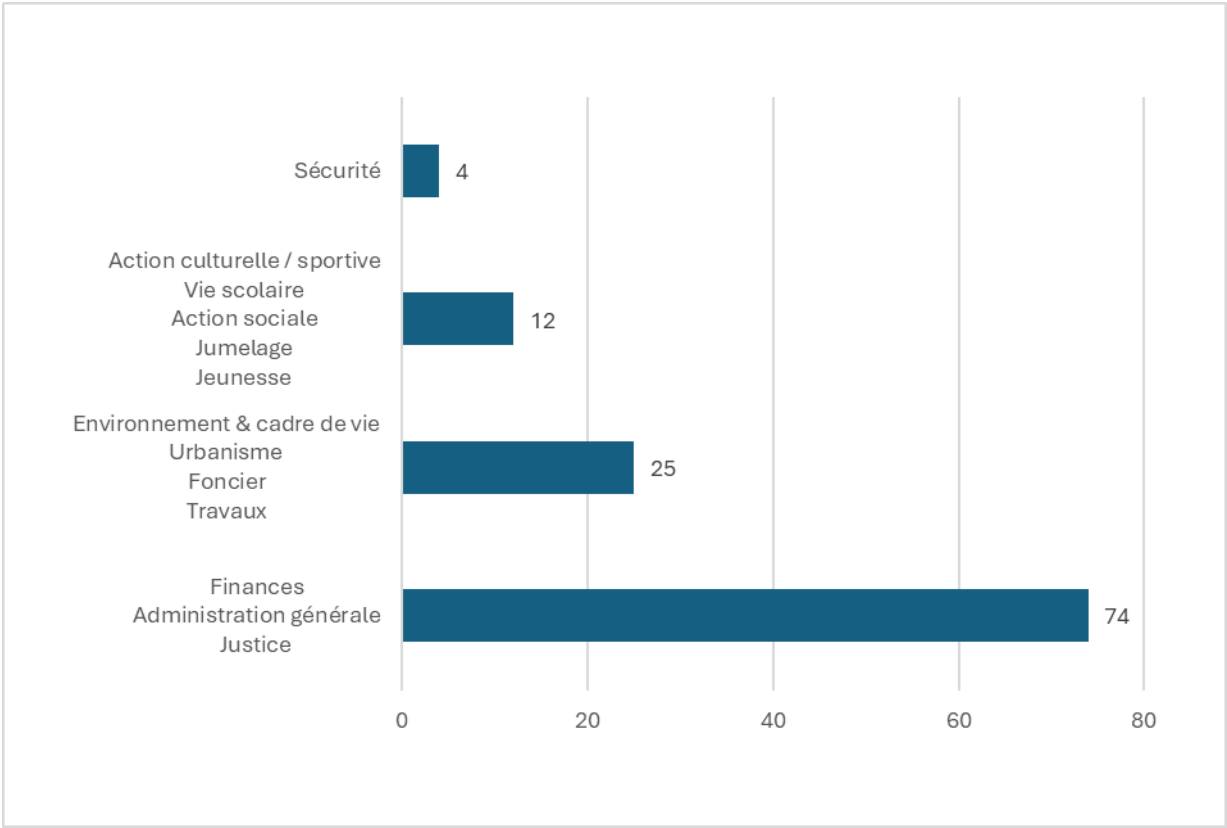
Il est à noter que les conseillers municipaux ont également été convoqués à assister aux commissions suivantes :

Intitulé des commissions municipales	Nbre de commissions organisées
Prévention des risques	3
Commission d'Appel d'Offres (CAO)	11
Commission Technique de Dépouillement (CTD)	11
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	4
Commission des Délégations de Service Public (CDSP)	1
Commission municipale des taxis	4
TOTAL	44

Ainsi, 61 commissions municipales auront été organisées en 2024, contre 69 en 2023.

Par ailleurs, le suivi des décisions prises en Conseil Municipal permet de mettre en évidence les thèmes suivants :

Répartition thématique des points examinés en Conseil Municipal



Sur les **115 délibérations votées en 2024** (125 en 2023), **106 l’ont été à l’unanimité et 9 à la majorité**, soit **92%** de délibérations adoptées à l’unanimité.

Parmi les 115 délibérations adoptées par le Conseil Municipal en 2024 et suivies par les services, selon les mentions indiquées dans le tableau figurant en pièce jointe, il est fait une distinction entre :

- les affaires **définitivement traitées et donc closes (82% en 2024 contre 88% en 2023)**,
- les affaires auxquelles les services ont donné une suite mais qui demeurent encore **en cours (9% en 2024 contre 10% en 2023)**,
- les affaires **qui demeurent non traitées (11% en 2024 contre 2% en 2023)**.

Il est à noter que le contexte particulier qu’a connu la Nouvelle-Calédonie à partir du 13 mai 2024 a fortement impacté le fonctionnement de la Collectivité, notamment pour sa partie financière, essentiellement des appels d’offres rendus infructueux faute de prestataires, des prolongations de délais ou pour des contraintes de trésorerie, ce qui explique les taux élevés des affaires en cours ou non traitées.

Le tableau figurant en annexe fait ainsi apparaître un taux d’exécution de 91%.

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
15/02/2024	018	Relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa	Finances	Non présenté en commission	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
15/02/2024	019	Autorisation donnée au Maire à signer une convention cadre avec la province Sud, pour la mise en œuvre du plan d'action mangrove (PAM) concernant la préservation des mangroves urbaines du Grand Nouméa, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Non présenté en commission	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention n° C1283-23 signée le 28 février 2024 pour une durée de 07 ans
14/03/2024	37	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville de Dumbéa ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	38	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de la Ville de Dumbéa ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	39	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	40	Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du service de l'assainissement de la Ville de Dumbéa ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	41	Portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa– Budget principal ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	42	Portant modification et clôture des autorisations de programme du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
14/03/2024	43	Portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	44	Portant modification et clôture des autorisations de programme du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	45	Portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	46	Portant modification des autorisations de programme du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	47	Portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'assainissement ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	48	Portant modification des autorisations de programme du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'assainissement ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	49	Portant modification de la délibération municipale n° 2023/282 du 14 décembre 2023, portant fixation des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2024 ;	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	50	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Antoine BOUROUKAMO ;	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	L'audience s'est tenue le 10/09/2024. En attente du retour du jugement

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
14/03/2024	51	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Edouard XULUE ;	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	En attente du retour du jugement
14/03/2024	52	Attribution d'une subvention à la confrérie mondiale des Chevaliers de l'Omelette Géante et habilitation du Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2024 ;	Administration générale	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention n°626 du 5 avril 2024 - FDD des 27 et 28 avril 2024 - 400.000 F
14/03/2024	53	Autorisation donnée au Maire à signer une convention de prestation avec la Caisse Des Ecoles relative à l'accompagnement à la scolarité, ainsi que leurs avenants éventuels - année 2024 ;	Vie scolaire	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention SG/CLSPD/N°223 du 21/06/2024 d'une durée d'un an d'un montant de 10 millions pour 2024. 6MF ont été mandatés.
14/03/2024	54	Portant mise à disposition de véhicules de fonction pour l'année 2024	Administration générale	Ressources et moyens	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	55	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et signer le marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux études et au suivi des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable dans le cadre des obligations contractuelles du contrat de délégation de service de distribution de l'eau potable ;	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	20%	Etude préliminaire finalisée , mise en suspens du reste de l'étude faute de crédits.
14/03/2024	56	Dénomination des voies de la ZAC Panda, ZAC Dumbea sur Mer section Cap Apogoti et section Baie d'Apogoti et ZAC Centre Urbain de Koutio ;	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
14/03/2024	57	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marchés publics de fournitures relatifs à l'acquisition d'équipements roulants 2024, ainsi que leurs avenants éventuels	Administration générale	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Consultation du 26/03 au 22/04 CTD le 24/04/2024 Analyse SCV CAO le 26/06/2024 Marché 24F09 : livraison des 7 VL le 23/08/2024 Marché 24F10 : livraison des 2 VL le 02/09/2024
18/04/2024	72	Validation du projet de révision du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de la Ville de Dumbéa et habilitation donnée au maire à saisir la province Sud pour son approbation	Urbanisme	Révision du Plan d'Urbanisme Directeur	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
18/04/2024	73	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'achat de fournitures administratives des services de la Ville de Dumbéa pour les années 2025-2026 et à signer le ou les marché(s) correspondant, ainsi que leurs avenants éventuels	Administration générale	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	La situation budgétaire de la Ville étant contrainte, le montant a été revu à la baisse pour 2025 et passe ainsi à 1 300 000 FCFP. Aussi, au lieu de lancer une procédure d'appel d'offres, des consultations seront effectuées au cours de l'année.
18/04/2024	74	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et signer le marché de service relatif à la location d'équipements d'impressions et de reprographies et de sa maintenance, ainsi que ses avenants éventuels	Administration générale	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	- CONTRAT N°SSI-S-2024-12-13-2451 - EXERCICE 2025-2028 - SHARP CENTER - LOT 1 Location et maintenance matériel - LOT 2 Maintenance logiciel Papercut et ajustements - LOT 1 : 7 905 600 XPF TTC - LOT 2 : 13 054 790 XPF TTC CONTRAT signé le 23/12/2024
18/04/2024	75	Autorisation donnée au Maire à signer la convention de moyens et d'actions avec la SPL « Agence d'attractivité Sud Tourisme » et ses avenants éventuels	Administration générale	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention signée le 13 mai 2024 et annulée suite aux événements et à l'incapacité de Sud Tourisme a exécuter sa prestation (versement 0 F)
18/04/2024	76	Appel à projets « Plan 5000 équipements - Génération 2024 » pour l'année 2024 - Approbation des projets ville de DUMBEA – Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention afférente à ces projets auprès de l'Agence national du Sport (ANS)	Environnement et cadre de vie	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Appel à projets non traité par les services de l'Etat suites aux événements 2024
18/04/2024	77	Approbation du règlement intérieur du cimetière	Administration générale	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	RI des cimetières communaux appliqué Aménagement du cimetière de Katiramona en phase d'achèvement
18/04/2024	78	Fixation du régime indemnitaire des policiers relevant de la filière sécurité des communes de NC et de leurs établissements publics	Administration générale	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
18/04/2024	79	Portant incorporation et classement dans le domaine public communal et modification de plusieurs voies des Zones d'Aménagement Concerté de Dumbéa-Sur-Mer et de Panda et autorisant le maire à intervenir aux actes de transfert de propriété desdites voies	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	75%	Voies classées Actes de transfert de propriété non signés - en attente des travaux de remise en état suite aux émeutes de mai
18/04/2024	80	Autorisant le Maire à engager les procédures d'acquisition, d'incorporation et de classement dans le domaine public communal des lots de voirie, réseaux et espace vert du lotissement « Entre Deux Mers »	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	75%	Voies classées Actes de transfert de propriété non signés - en attente des travaux de remise en état suite aux émeutes de mai

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
18/04/2024	81	Autorisant la vente aux enchères publiques, le don ou la destruction de matériels réformés	Administration générale	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	La liste du matériel reformé n'était plus la même suite aux émeutes de mai 2024, un nouveau projet de délibération a été présenté au conseil municipal d'octobre 2024
18/04/2024	82	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché public de travaux relatif à l'aménagement du cheminement modes doux section Koutio-Apogoti, ainsi que leurs avenants éventuels	Travaux	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	Dossier de Consultation des Entreprise en attente. Aucunes consultations lancées. Projet mis en pause suite aux émeutes. Convention de subvention avec l'ETAT "Fonds Mobilités Actives" 70%/30% en cours ,
18/04/2024	83	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et signer le ou les marchés publics de services relatifs à l'entretien courant des réseaux d'eaux pluviales du domaine public et à l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissements des équipements publics de la Ville de Dumbéa - Années 2025 et 2026, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	50%	Consultation du 26/04 au 21/05 Pas de remise d'offre (EMEUTES) Modification DCE sur émeutes : ANNULE et REMPLACE par Délib. n°164
18/04/2024	84	Autorisation donnée au maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés publics relatif au renouvellement en technologie LED du parc d'éclairage public de la ville de Dumbéa	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	50%	1ère consultation réalisée mais pas d'attribution suite aux dégradations importantes liées aux émeutes de 2024. Relance de la consultation incluant les réparations le vendredi 10/01/25
18/04/2024	85	Autorisation donnée au maire à lancer la procédure d'appel d'offres, à signer les marchés publics à la réalisation d'un Quai d'Apport Volontaire (QAV Sud) ainsi que leurs avenants éventuels, et à signer la demande d'autorisation pour la réalisation d'une Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE)	Travaux	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	Opération mise en suspens
18/04/2024	86	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marché(s) public(s) relatif(s) aux travaux d'aménagement de la base vie du Centre de Secours de la Ville de DUMBEA, ainsi que leurs avenants éventuels	Travaux	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Marché attribué selon les lots : 9820525T04 -LOT01-Prestataire ACTB 9820525T05-LOT 04 et 19-Prestataire CCR 9820525T06-LOT 10-Prestataire PRO 24 9820525T07-LOT 13-Prestataire CEA 9820525T08-LOT 15 et 22-Prestataire BATACTI 9820525T09-LOT 16-Prestataire BENEYTOU 9820525T10-LOT26-Prestataire SEMEP Début des travaux : avril 2025
18/04/2024	87	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marchés publics de services relatifs à la propreté urbaine de la Ville de Dumbéa - Années 2025 et 2026, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	Pas de consultation (EMEUTES) Modification DCE sur émeutes : ANNULE et REMPLACE par Délib. n°163
18/04/2024	88	Autorisation donnée au Maire à signer une convention avec l'éco-organisme TRECODEC, pour la mise en œuvre de la Redevance Elargie des Producteurs (REP) concernant la filière des déchets d'emballage sur la Ville de Dumbéa, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	Convention non signée- Mise en oeuvre de la REP emballage avec l'entreprise Trecodec a été mis en standby par la province sud

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
18/04/2024	89	Autorisation donnée au Maire à signer avec l'Etat la convention de financement fonds mobilités actives pour les aménagements du projet continuité Mode doux Erudits Apogoti	Finances	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention signée. Attente du retour de la convention signée par le Haut-Commissaire.
18/04/2024	90	Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant au contrat d'affermage relatif à la gestion du Centre Aquatique Régional de Dumbéa (CARD) Guy VERLAGUET	Administration générale	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Avenant signé pour le report du contrat au 31 décembre 2024
18/04/2024	91	Approbation du choix du délégataire pour la DSP pour la gestion et l'animation du golf de Dumbéa, autorisation donnée au maire à signer le contrat de DSP correspondant ainsi que ses éventuels avenants et portant modification sur la grille tarifaire 2024	Administration générale	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Contrat signé avec la société Garden Golf
18/04/2024	92	Autorisation donnée au Maire à verser une subvention au Comité de Jumelage, exercice 2024	Jumelage	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention 875 du 30 avril 2024 (mandat 1469 bordereau 342 du 29/04/2024 : 1.275.000 F)
18/04/2024	93	Autorisation donnée au Maire à verser une subvention au Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie et signer la convention relative à l'organisation de cours d'enseignement musical sur la commune de Dumbéa, ainsi que ses éventuels avenants – exercice 2024	Administration générale	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention partenariale n°DCJS/SCP/2024-908 du 07/05/2024 : 2.850.000 FRS subvention à la baisse après les émeutes Avenant n°1 : DVEA/SCP/1529 du 27/09/24 : 2.000.000 FRS - versement 1.600.000 FRS le 10/10/2024 (80%)
18/04/2024	94	Attribution des subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves (APE) des établissements scolaires publics de la Ville de Dumbéa – année 2024	Vie scolaire	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
18/04/2024	95	Attribution de subventions aux écoles publiques de la Ville de Dumbéa - Exercice 2024	Vie scolaire	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Subventions versées
18/04/2024	96	Attribution de subventions à divers associations et organismes	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
27/06/2024	121	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Earl QENEGEIE	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement s'est tenu le 6/11/2024. En attente du retour du jugement.
27/06/2024	122	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Bradley BAUDIS	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement s'est tenu le 25/06/2024. En attente du retour du jugement.
27/06/2024	123	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Charles WADRA	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement est prévu le 6/03/2025.
27/06/2024	124	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Wilfrid SAIMAN	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Jugement initialement prévu le 16/05/2024.
27/06/2024	125	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2023 - BUDGET PRINCIPAL	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	126	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2023 - BUDGET PRINCIPAL	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	127	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2023 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	128	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2023 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
27/06/2024	129	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2023 - BUDGET ANNEXE EAU	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	130	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2023 - BUDGET ANNEXE EAU	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	131	Donnant acte du compte de gestion du Trésorier payeur de la Province Sud pour l'exercice 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	132	Approbation du compte administratif du Maire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	133	Affectation du résultat définitif de fonctionnement de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa – Budget Principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	134	Affectation du résultat définitif de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget annexe Déchets Ménagers	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	135	Affectation du résultat définitif de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget annexe Eau	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	136	Affectation du résultat définitif de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget annexe Assainissement	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
27/06/2024	137	Portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	138	Autorisation donnée au Maire à procéder à une diminution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) du second trimestre 2024 suite aux émeutes ayant entraînés des difficultés de collecte depuis la date du 14 mai 2024	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
27/06/2024	139	Autorisation donnée au Maire à signer la convention avec la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) relative au déport des images de vidéosurveillance implantées à la résidence « Les Jardins de Yahoué » - secteur Auteuil, vers le Centre de Supervision Urbain de Dumbéa	Sécurité	Ressources et moyens	DPM	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	La Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie n'ayant pas souhaité donner suite à cette décision suite aux exactions de 2024.
27/06/2024	140	Autorisation donnée au Maire à signer la convention relative à l'accord des analyses de la qualité des eaux de baignade et résiduaires de la Ville de Dumbéa par le laboratoire de la Direction des Risques Sanitaires (DRS) de la Ville de Nouméa, et leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Ressources et moyens	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention signée le : 01/10/2024
27/06/2024	141	Autorisation donnée au Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le marché relatif à la maintenance préventive, curative et logique du système de vidéoprotection urbaine de Dumbéa, ainsi que ses avenants éventuels - années 2025-2026	Sécurité	Ressources et moyens	DPM	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	N° de marché 9820524S14 attribué à la sté SECUSYSTEM pour les années 2025 et 2026 renouvelable une fois (montant annuel de 4.350.240Fr\$). Ordre de service n°1 signé par le Maire et notifié à l'intéressé le 10/12/2024.
27/06/2024	142	Autorisation donnée au Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le marché relatif à la télésurveillance des équipements communaux, ainsi que ses avenants éventuels - années 2025-2026	Sécurité	Ressources et moyens	DPM	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	N° de marché 9820524S13 attribué à la sté HERMES pour les années 2025 et 2026 renouvelable une fois (montant annuel 2.613.960Fr\$) Ordre de service n°1 signé par le Maire et notifié à l'intéressé le 09/12/2024.
22/08/2024	156	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Messieurs Gael Nazaïre POULAWA, Jimm SALOMON, Mildon SCIENDI et Daniel TIAOU	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement s'est tenu le 17/07/2024. En attente du retour du jugement.
22/08/2024	157	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Yoann APATYEE	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement s'est tenu le 01/10/2024. En attente du retour du jugement.

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
22/08/2024	158	Portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa Budget Principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
22/08/2024	159	Portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
22/08/2024	160	Habilitant le Maire à contracter un emprunt auprès de la banque de Nouvelle Calédonie (BNC) – exercice2024	Finances	Non présenté en commission	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	Emprunt non réalisé suite au refus de la BNC après un accord initial donné.
22/08/2024	161	Attribution de subventions à divers associations et organismes – exercice 2024	Action culturelle et sportive	Ressources et moyens	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Subvention d'association obtenue en partie (dernier mandatement décembre) - ASS JSP DbA Engagement 1669 en attente du fonds de dossier (300.000F) - DBA FOOTBALL CLUB 300.000F (Conv DVEA/SVAAS/1383 du 03/09/2024) prêt au mandatement - ASS KARATE AUTEUIL 150.000F prêt au mandatement
22/08/2024	162	Attribution d’aides à des projets à caractère éducatif – exercice 2024	Vie scolaire	Ressources et moyens	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	VOCABULIVRE 200.000F mandaté / LIVRE MON AMI 50.000 F mandaté
22/08/2024	163	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d’appel d’offres et à signer le ou les marchés publics de services relatifs à la propreté urbaine de la Ville de Dumbéa – années 2025 et 2026, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Consultation du 23/08 au 16/09 CTD le 25/09/2024 + Analyse SCV CAO le 12/11/2024 Marché 24S18 : Début prestations le 01/01/2025 Attribué à Locabennes
22/08/2024	164	Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le ou les marchés publics relatifs à l'entretien courant des réseaux d'eaux pluviales du domaine public et à l'entretien des réseaux et ouvrages d’assainissements des équipements publics de la Ville de Dumbéa – années 2025 et 2026, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Consultation du 23/08 au 16/09 CTD le 25/09/2024 + Analyse SCV CAO le 30/10/2024 lot A Marché 24S17 : Début prestations le 01/01/2025 Lot A- attriué à Sarl BTP BOUFFENECHÉ <u>RELANCE LOT B</u> Consultation du 31/10 au 25/11 CTD le 28/11/2024 + Analyse SCV CAO le 29/01//2025 lot B Début prestations dès notifications

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
22/08/2024	165	Habilitant le Maire à garantir un emprunt auprès de la SOCIETE GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (SGCB)	Finances	Non présenté en commission	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
22/08/2024	166	Habilitation donnée au maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Damien DAYE	Justice	Non présenté en commission	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement est prévu le 19/03/2025.
29/10/2024	181	Constatant la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité – année 2023 de la Zone d'Aménagement Concerté de Dumbéa Centre	Urbanisme	Non présenté en commission	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	182	Habilitation donnée au maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire l'opposant à Messieurs Brandon VIKENA, Alcide QUAN WEL et Charles WADRA	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement s'est tenu le 12/12/2024. En attente du retour du jugement.
29/10/2024	183	Autorisation donnée au Maire à signer la convention constitutive du point justice de la Ville de Dumbéa, avec le conseil de l'accès au droit de la NC, ainsi que ses avenants éventuels - années 2024-2027	Justice	Ressources et moyens	SG (SPIC)	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention SG/SPIC/N°1828 du 29/11/2024 signée par M. le Procureur Y.DUPAS. Début des permanences accès au droit (juriste) le 07 janvier à raison d'une permanence mensuelle le premier mardi de chaque mois (12) de 08h00 à 12h00, début des permanences accès justice (avocat) le 25 février à raison d'une permanence mensuelle le 4ème mardi du mois pour l'instant les financements permettent 10 permanences pour 2025. (Sous réserve de modifications qui pourraient être dues à l'absence d'une personne juriste ou avocat).
29/10/2024	184	Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de participation financière avec la Nouvelle-Calédonie relative à la participation pluriannuelle d'aide communale	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	185	Autorisation donnée au Maire à signer les avenants aux emprunts de l'Agence française de Développement (AFD)	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	186	Portant modification n°2 de la Ville de Dumbéa, année 2024 - budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
29/10/2024	187	Portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	188	Portant modification n° 2 de la Ville de Dumbéa, année 2024 – budget annexe du service de collecte des déchets ménagers	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	189	Portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	190	Autorisation donnée au Maire à signer l’avenant n°2 au contrat d'affermage relatif à la gestion du Centre Aquatique Régional (CARD) Guy VERLAGUET	Administration générale	Ressources et moyens	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Avenant signé pour le report d'un an du contrat (31 décembre 2025)
29/10/2024	191	Approuvant la grille tarifaire de la SPL du CARD applicable à compter du 1 ^{er} novembre 2024	Finances	Ressources et moyens	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Mise en place de la grille tarifaire à compter du 1er Novembre 2024
29/10/2024	192	Portant prise en charge de divers frais relatifs aux récompenses des élèves méritants de CM2, exercice 2024	Vie scolaire	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	193	Portant attribution d'une subvention à l'Amicale des Agents Communaux et Assimilés de Dumbéa (AACAD) – exercice 2024	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
29/10/2024	194	Autorisant le Maire à signer la convention de prestation relative à l'organisation de la Fête de Dumbéa – édition 2025	Action culturelle et sportive	Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Attribution en CAO du 29 novembre 2024 - Signature de la convention le 5 décembre avec Action Pub NC (fin de la convention en juillet 2025)
					Accusé de réception en préfecture 988-200012565-20250306-CCM-L-2025-02-2-4U Date de télétransmission : 10/03/2025 Date de réception préfecture : 10/03/2025			

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
29/10/2024	195	Autorisation donnée au Maire à procéder à l'acquisition des parcelles n°321, 211 et 323, section Koutio, appartenant respectivement à la Nouvelle-Calédonie, à la SCI Kenu-In et à la société civile immobilière SORENA	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	50%	Acte de cession avec la SCI SORENA en cours de rédaction par Office VATA En attente réponse de la SCI KENU IN
29/10/2024	196	Autorisant la vente aux enchères publiques, le don ou la destruction de matériels réformés	Administration générale	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Date de la vente aux enchères : 06/11/2024 Montant de la vente : 3,700,000F
29/10/2024	197	Autorisant le Maire à lancer la procédure de relance de la délégation de service public de fourniture d'électricité	Environnement et cadre de vie	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	20%	Avis d'appel à concurrence lancé le vendredi 10/01/25
05/12/2024	207	Donnant un avis favorable à la demande de dérogation temporaire au principe du repos dominical présentée par les sociétés NATURALIA DUMBEA, CONNEXION et YVES ROCHER	Administration générale	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
05/12/2024	208	Autorisation donnée au Maire de résilier pour un motif d'intérêt général le marché public de services, n°98 205-23-S-44, relatif à des prestations de prévention spécialisée, ainsi que ses avenants éventuels, confié à la CROIX ROUGE	Administration générale	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Courrier de résiliation transmis à l'intéressée le 10/12/2024 SAG-S-2024-12-09-2141
05/12/2024	209	Portant attribution de subventions à divers associations et organismes - Exercice 2024	Action culturelle et sportive	Ressources et moyens	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
05/12/2024	210	Portant modification n°3 du budget de la Ville de Dumbéa, année 2024 – Budget principal	Finances	Non présenté en commission	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
05/12/2024	211	Portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal	Finances	Non présenté en commission	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
05/12/2024	212	Autorisation donnée au Maire à signer la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° C.1234-24 avec la province Sud, relative à l'attribution d'une subvention à la commune de Dumbéa dans le cadre des missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement, et de la réalisation de l'hôtel de police municipale	Sécurité	Non présenté en commission	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Convention signée le 09/12/2024 Bordereau titre 314 titre 594 du 17/12/2024 de 35MF s/BP.
05/12/2024	213	Fixation des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2025	Finances	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Tarifs mis en application à partir d u 1er janvier 2025
05/12/2024	214	Fixant les tarifs du Golf du 1er mars 2025 au 28 février 2026	Finances	Ressources et moyens	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Mise en place de la grille tarifaire du golf de Dumbéa au 1er janvier 2025
05/12/2024	215	Attribuant des avances de subvention au Centre Communal d'Action Sociale, à la Caisse Des Ecoles et au Centre Aquatique Guy VERLAGUET dans l'attente du vote effectif du budget principal de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2025	Finances	Ressources et moyens	DAF	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	
05/12/2024	216	Autorisant le Maire à solliciter un agrément auprès de l'agence nationale du service civique de l'Etat pour accueillir des jeunes volontaires en service civique	Administration générale	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	70%	Dossier en cours de finalisation avec le bureau concerné du HC, puis instruction de celui-ci par le HC, l'agrément sera obtenu avant la fin du 1er semestre 2025. Dans l'intervalle, nous poursuivrons l'intermédiation mais exclusivement avec la province Sud qui nous accorde pour 2025, 5 postes ouverts pour Dumbéa pour une durée de 7 mois chacun. Nous devrions lancer nos propres offres de services civiques après la fin des missions ouvertes par la province Sud soit août 2025.
05/12/2024	217	Portant dénomination du complexe tennistique situé au Complexe sportif d'Auteuil	Action culturelle et sportive	Ressources et moyens	DVEA	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	Dénomination à réaliser à l'inauguration des terrains de PADEL en mars 2025
05/12/2024	218	Autorisant le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et signer le ou les marchés publics de services relatifs à l'entretien des espaces verts de la Ville de Dumbéa - Années 2026 et 2027, ainsi que leurs avenants éventuels	Environnement et cadre de vie	Ressources et moyens	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Selon Calendrier Prévisionnel CTD le 30/04/25 CAO le 25/06/25
05/12/2024	219	Habilitant le Maire à signer le protocole d'accord relatif à l'aménagement du complexe sportif – Dumbéa Centre et à engager les procédures administratives de déclassement et de désaffectation du domaine public	Travaux	Ressources et moyens	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	50%	Projet de division foncière en cours d'instruction (4 mois) Protocole d'accord signé le 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Date du CM	N° délib	Intitulé	Thème	Commission	Direction concernée	Indicateurs	% d'exécut°	Réponse des services
05/12/2024	220	Habilitant le Maire à lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour la cession du terrain de l'ancienne gendarmerie de Koutio et à engager les procédures administratives de cession foncière	Travaux	Ressources et moyens	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	En attente pour lancement AMI
05/12/2024	221	Habilitation donnée au Maire à représenter la commune et le cas échéant à se constituer partie civile au nom de la Commune dans une affaire l'opposant à Monsieur Juan MATAILA	Justice	Ressources et moyens	SG	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	100%	Le jugement est prévu le 27/02/2025.
05/12/2024	222	Autorisation donnée au Maire à signer les actes relatifs à l'acquisition des parties communes de l'Hôtel de Police	Foncier	Non présenté en commission	DPM	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	50%	Travail en cours avec le notaire pour la rédaction des actes (en attente des actes) Suite à l'AG du 27/12, pas de travaux sans la signature des actes
05/12/2024	223	Autorisant le Maire à acquérir plusieurs voies de la Zone d'Aménagement Concerté de Dumbéa-sur-Mer et à engager les procédures de classement et d'incorporation dans le domaine public communal	Foncier	Développement Durable du Territoire	DDDP	Réf de la convention + date de signature + date d'achèvement de l'opération ou Réf du marché + attributaire + montant + date d'achèvement ou Observation sur l'exécution ou Décision de justice	0%	En attente des projets d'actes (SECAL)

- **Note explicative de synthèse n°2025/05**, relative aux décisions prises par le Maire, par voie de délégation du Conseil Municipal – Exercice 2024 :

Par délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire de Dumbéa à prendre, par délégation, certaines décisions relevant de sa compétence et dont la liste est indiquée à l'article L. 122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

En application des dispositions de l'article L. 122-21 (alinéa 3) dudit code, il appartient donc au Maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre par délégation durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 inclus.

Il est rappelé que tous les arrêtés mentionnés dans le tableau ci-joint sont publiés au registre des délibérations et accessible à toute personne qui en fait la demande par écrit.

Telle est la note de synthèse relative aux décisions prises par voie de délégation du conseil municipal que j'ai l'honneur de vous rapporter au titre de l'exercice 2024.

DDP

décision d’arrêter et de modifier l’affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux				
(Article L 122-20 - alinéa 1)				
Nature de l'acte (arrêté, convention avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

DDP / DCJSP / DAF

décision de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget				
(Article L 122-20 - alinéa 4)				
Libellé de l'acte (arrêté, convention, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Convention FOL	2022-2698	12/12/2022	Relative à la gestion des structures d'accueils périscolaires du mercredi (2023-2024) zones DSM	Les mercredis: de Février à Décembre: plus les 10 journées pédagogiques 694 enfants sur l'année sur l'école de M DELACHARLERIE ROLLY Pas de CLD du 13 mai au 30 juin 2024
Convention ALVM	2023-3	02/01/2023	Relative à la gestion des centres de loisirs sans hébergement (2023-2024) : zones Katiramona et Centre Urbain	Les mercredis: de Février à Décembre: plus les 10 journées pédagogiques 1653 enfants sur l'année sur les écoles Duboisé et Bardou/Myosotis Pas de CLD du 13 mai au 30 juin 2024
	2023-4	02/01/2023	relative à la gestion des structures d'accueils périscolaires du mercredi (2023-2024) zones Katiramona et Centre Urbain	Durant les vacances scolaires : Eté (janvier février) / Avril / Aout / Octobre / décembre Pas de CVL organisé sur les vacances de Juin 1 709 enfants sur l'année sur l'école Duboisé et M DELACHARLERIE ROLLY
Convention ACAF	2023-5	02/01/2023	Relative à la gestion des centres de loisirs sans hébergement (2023-2024) : zones Dumbéa Centre	Durant les vacances scolaires : Eté (janvier février) / Avril / Aout / Octobre / décembre Pas de CVL organisé sur les vacances de Juin 1 400 enfants sur l'année sur les écoles Bardou et Myosotis
Convention SEGPA CARCO	2024-466	22 aout 2024	Fixant les modalités de mise à disposition de locaux scolaires Année 2024	Mise à disposition de salles au sein de la SEGPA pour l'accueil d'élèves de DE GRESLAN du 19 aout au 13 décembre.
Convention partenariale Mme GUILLEMARD	2024-375	20-févr-24	Fixant les modalités de mise à disposition de salles de classes pour la mise en place des études surveillées Année 2024	Pas d'études du 13 mai au 30 juin 2024 en raison des exactions Paiement en attente
Convention partenariale Mme GUERRERA	2024-421	Pas de date notée dans la convention	Fixant les modalités de mise à disposition de salles de classes pour la mise en place des études surveillées Année 2024	Pas d'études depuis le 13 mai en raison des exactions Paiement en attente
Convention patenariale Kiabi	2024-	27/12/2024	Fixant les modalités de mise à disposition d'espaces au sein des écoles Les Colibris et Paul Duboise	Pour la réalisation d'un shooting photo, séance réalisée le 30/12/2024 Montant facturé 4 840Fr\$, en attente du reglement.
Contrat de prestations de services - ACTIVE - accompagnement de personnels temporaires en insertion socioprofessionnelle 2024	2023- 2566	15/01/2024	Contrat de prestations de services - ACTIVE - accompagnement de personnels temporaires en insertion socioprofessionnelle 2024	Convention pour les actions 2024
CONVENTION PARTENARIALE - CTOS NC	2024-1258	14/08/2024	fixant les modalités de mise à dispositiion de la maison de quartier de katirmaona Année 2024	Contre partie réalisées.
CONVENTION PARTENARIALE - IAII GNYI	523-2024	29/04/2024	Fixant les modalités de mise à dispositiion de la maison de quartier de Val Suzon Année 2024	Contre partie réalisée mercredi 4 décembre à Val Suzon
CONVENTION PARTENARIALE - HANDI JOB	1256-2024	13/08/2024	fixant les modalités de mise à dispositiion de la maison de quartier de Val Suzon Année 2024	Contre partie réalisées les mardis et jeudis à partir du 20 août au 12 décembre 2024 à Val Suzon
AVENANT N°3 - PREVENTION ROUTIERE DE LA NC	1433-2024	27/09/2024	fixant les modalités de gestion de la piste de sécurité routière et d'enseignement des risques routiers aux établissemnet scolaire du premier degré et aux usagers de la piste de sécurité routière par l'association PREVENTION ROUTIERE de la NC - Avenant N° 3 relative à la mise à disposition ponctuelle de la piste de prévention routière et du développement de la prévention.	Contre partie réalisé. Bilan envoyer le le 8/11/2024 à courrier, secrestariat DVEA et secrétariat DAF
Contrat de prestation de services - DUMBEA NATATION	634-2024		relatifs aux activités physiques "bien être" sur la commune de Dumbéa Année 2024	Prestations réalisées jusqu'en mai 2024 annuler suite aux exactions

Accusé de réception en date du 10/03/2025
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de rétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Contrat de prestation de services - ARMELLE TEMPLE DU CORPS	629-2024		relatifs aux activités physiques "bien être" sur la commune de Dumbéa Année 2024 : Armelle LALLOUET	Prestations réalisées et revue à la baisse suite aux exactions (jusqu'en novembre)
Contrat de prestation de services - DANSE COUNTRY	632-2024		relatifs aux activités physiques "bien être" sur la commune de Dumbéa Année 2024 : danse country	Prestations réalisées jusqu'en mai 2024 annuler suite aux exactions
Contrat de prestation de services - SYLVAIN BAILLY	631-2024	23/04/2024	relatifs aux périscolaires réalisées sur la commune de Dumbéa Sylvain Bailly	Prestations réalisées jusqu'en mai 2024 annuler suite aux exactions
Contrat de prestation de services - LUC CHRISTY	630-2024		relatifs aux périscolaires réalisées sur la commune de Dumbéa Luc Christy	Prestations réalisées jusqu'en mai 2024 annuler suite aux exactions
CONVENTION PARTENARIALE Fixant les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente de la médiathèque de Dumbéa - Année 2024	2024/591	11/04/2024	CONVENTION PARTENARIALE Fixant les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente de la médiathèque de Dumbéa - Année 2024	Mise à disposition jusqu'en mai 2024 annulée suite aux exactions
Convention partenariale	2024/410	07/03/2024	CONVENTION PARTENARIALE Fixant les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente de la médiathèque de Dumbéa Année 2024	Les jeudis 7, 14 et 21 mars 2024.
Convention d'utilisation provisoire - COLLEGE FRANCIS CARCO KOUTIO	1300-2024	16/07/2024	utilisation provisoire du plateau sportif du collège Francis Carco de Koutio	Prestations réalisées
CONVENTION PARTENARIALE - AIKIDO CLUB DUMBÉA	2024-762	27/08/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle de judo d’Auteuil « Jean-Jacques MORI »	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - ABCD	2024-735	24/10/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Ernest WAHEO	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - DUMBEA HANDICAP	2024-1417	19/09/2024	Relative à la mise à disposition à titre d'occupation précaire et révocable de la villa n°20 d'Auteuil pour l'année 2024	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - KARATE AUTEUIL AKA	2024-759	10/07/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Jean-Robert MONNIER	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - ASS LOISIRS LUMIERE DSM	2024-730	04/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Parquet d'Auteuil	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - ASS LOISIRS ET LUMIERES DSM	2024-1418	19/09/2024	Relative à la mise à disposition à titre d'occupation précaire et révocable de la villa n°20 d'Auteuil pour l'année 2024	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - AS DUMBEA BASKET BALL	2024-775	27/08/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Ernest WAHEO	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - AS DUMBEA HANDBALL	2024-776	23/10/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Ernest CHAMBONNIER	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - ASS SPORTIVE ESSOR ASE	2024-760	10/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Ernest CHAMBONNIER	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - ASKD ASS SPORTIVE KOUTIO DUMBEA	2024-761	19/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Ernest CHAMBONNIER	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - THUHAIAK JEUNESSE DE DUMBEA	2024-780	10/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Michel CASTEX	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - BOEA PRO VIE DANSE	2024-763	04/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Parquet d'Auteuil	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - BOEA PRO VIE DANSE	2024-1423	24/10/2024	Relative à la mise à disposition à titre d'occupation précaire et révocable de la villa n°20 d'Auteuil pour l'année 2024	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - BOXING CLUB DUMBEA	2024-781	03/07/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle de boxe d'Auteuil Edmond SMITH	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - CENTRAL SPORT SINOJ	2024-731	13/11/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Ernest CHAMBONNIER / plateau Les Erudits /SOM Katiramona PASSA	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - CLUB SPORTIF DUMBEA CSD	2024-791	19/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Ernest CHAMBONNIER / Terrain beach DC / la Halle des sports CASTEX	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - COLLEGE JEAN FAYARD	2024-737	19/04/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle Omnisports Katiramona PASSA / Terrain football Katiramona	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - COMITE REGIONAL DE KARATE ET DISCIPLINES DE NC	2024-764	16/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Salle des Arts martiaux Jean-Robert MONNIER / salle polyvalente Auteuil ORIOLA	Année 2024
CONVENTION PARTENARIALE - COMITE SUD DE FOOTBALL	2024-784	16/09/2024	Fixant les modalités de mise à disposition des installations municipales de la Ville de Dumbéa - Terrain football Gerald DALMAS	Année 2024

CONVENTION PARTENARIALE DSIBELLES (studio de musique)	DCJS/SCP/2024/432	29/02/2024	Fixant les modalités de mise à disposition du studio de musique de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition du studio de musique tous les jeudis du 29 février au 19 décembre de 20h à 22h en échange de 3 contre parties (3 concerts gratuits). Les exactions ont vu la fermeture momentanée du studio mais le groupe nous a quand même fourni une contrepartie pendant l'année (Fête de la Ville) Nous n'avons pas pu faire appel à eux pour la fin de l'année à cause de la désorganisation de la programmation.
CONVENTION PARTENARIALE YUK's BAND (studio de musique)	DCJS/SCP/2024/411	04/03/2024	Fixant les modalités de mise à disposition du studio de musique de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition du studio de musique tous les lundis du 26 février au 16 décembre de 18h à 20h en échange de 3 contre parties (3 concerts gratuits). Les exactions ont vu la fermeture momentanée du studio mais le groupe nous a quand même fourni deux contreparties pendant l'année (Fête de la Ville + Marché de Noel) Nous n'avons pas pu faire appel à eux pour la fin de l'année à cause de la désorganisation de la programmation.
CONVENTION PARTENARIALE BLACK SUN (studio de musique)	DCJS/SCP/2024/487	15/03/2024	Fixant les modalités de mise à disposition du studio de musique de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition du studio de musique tous les lundis du 26 février au 16 décembre de 20h à 22h en échange de 3 contre parties (3 concerts gratuits). Le groupe n'est plus venu à la suite des exactions. Pas eu d'occasion de demander les contreparties.
CONVENTION PARTENARIALE OATH TO NONE (studio de musique)	DCJS/SCP/2024/404	29/02/2024	Fixant les modalités de mise à disposition du studio de musique de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition du studio de musique tous les mardis du 27 février au 17 décembre de 20h à 22h en échange de 3 contre parties (3 concerts gratuits). Le groupe n'est pas venu pendant plusieurs mois à la suite des exactions. Nous avons quaznd même pu avoir une contre partie (Fête de la Ville)
CONVENTION PARTENARIALE SIC (MQ DSM)	DVEA/SCP/N°2024/1207	29/07/2024	Fixant les modalités de mise à disposition de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition gratuite et sans contrepartie de la Maison de quartier de DSM
CONVENTION PARTENARIALE CDE (MQ DSM)	DVEA/SCP/N°2024/428	25/07/2024	Fixant les modalités de mise à disposition de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition gratuite de la Maison de quartier de DSM avec 3 contreparties réalisées en fin d'année
CONVENTION PARTENARIALE APS (MQ DSM)	DVEA/SCP/N°2024/369	16/02/2024	Fixant les modalités de mise à disposition de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition de la Maison de Quartier mais arrêté courant mai
CONVENTION PARTENARIALE FAKAUVEA (MQ DSM)	DVEA/SCP/N°2024/588	29/03/2024	Fixant les modalités de mise à disposition de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition payante de la Maison de Quartier mais arrêté courant mai
CONVENTION PARTENARIALE VU DU PHARE (MQ DSM)	DVEA/SCP/N°2024/878	30/04/2024	Fixant les modalités de mise à disposition de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer	Mise à disposition gratuite de la Maison de quartier mais pas pu commencer dû aux exactions
CONVENTION PARTENARIALE DUMBEA CLUB ECHEC (BIG UP SPOT)	DVEA/SCP/N°2024/592	02/04/2024	Fixant les modalités de mise à disposition du Big Up Spot	Mise à disposition gratuite du BUS tous les mardis de 17h30 à 19h, hors vacances scolaires du 5 mars au 10 décembre 2024, Contreparties prévues et réalisées.
AVENANT N°1 CONVENTION PARTENARIALE Asso P'Art'Age	DVEA/SCP/N°1710	31/10/2024	Relative à la résidence "Arts Vivants n°1" 2023	A la période initiale (lundi 13 février au jeudi 30 mars 2023) est ajoutée la période du 21 octobre au dimanche 1er decembre 2024. Contreparties réalisées
AVENANT N°1 CONVENTION PARTENARIALE PROJET M	DVEA/SCP/N°2024/2278	11/12/2024	Relative à la mise à disposition du studio de musique de la maison de quartier de Dumbéa-sur-Mer Anneé 2024	Pas de contrepartie mais un acquittement de leur part de 24 000F pour un volume horaire de 10h, depuis la repris edu groupe le mardi 19 novembre 2024 de 20h à 22h jusqu'au mardi 17 décembre de 20h à 22h
CONVENTION PARTENARIALE Akors et Ame	DVEA/SCP/N°1630	17/10/2024	Accusé de réception en préfecture 988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU Date de télétransmission : 10/03/2025 Date de réception préfecture : 10/03/2025 Relative à la résidence "Arts Vivants en milieu scolaire" 2024	Engagements de la compagnie réalisées

CONVENTION PARTENARIALE Libres comme l'art	DVEA/SCP/N°1541	02/10/2024	Relative à la résidence « Arts Visuels n°2 » 2024	Participation financière de 750 000F par la Ville et un accès au Big Up Spot. pour la réalisation de l'oeuvre sur la facade du batiment. Les engagements de l'artiste ont été réalisés.
CONVENTION PARTENARIALE Eau Salée	DVEA/SCP/N°738	18/04/2024	Relative à la résidence « Arts Vivants n°1 » 2024	Mise à disposition des locaux du studio 56 pour résidence, du 15 avril au 30 mai, concours financer de la Ville de 1,000,000F Les engagements de la compagnie ont été réalisées.
CONVENTION PARTENARIALE ACAF	DVEA/SCP/N°2024/661	10/04/2024	Fixant les modalités de mise à disposition gratuite de la Villa des Arts du studio 56 mardi 26 mars au jeudi 28 mars, du mardi 28 mai au jeudi 30 mai, du mardi 1°" octobre au jeudi 3 octobre et du mardi 10 décembre au jeudi 12 décembre 2024, de 15h à 18h, pour des permanences d'inscriptions.	Présence de l'ACAF s'est arrêtée après les exactions du 13 mai 2024
CONVENTION PARTENARIALE ASS. MATHILA	DVEA/SCP/N°2024/831	25/04/2024	Fixant les modalités de mise a disposition de la salle polyvalente du « Studio 56 » de Dumbéa Année 2024	Tarif de 19 000F pour les deux jours prévus : les dimanches 14 avril et le dimanche 2 novembre 2024. Une seule de ces journées a été réalisée puisque le Studio n'existe plus depuis le 13 mai 2024
CONVENTION PARTENARIALE LE JEU DU RENARD	DVEA/SCP/N°2024/593	02/04/2024	Fixant les modalités de mise en œuvre d'une résidence artistique « Studio 56 » de Dumbéa Année 2024	Mise à disposition de la salle de spectacle du « Studio 56 » prévues du samedi 30 mars au jeudi 11 avril 2024/ Les contreparties ont pu être réalisées dans l'année.
CONVENTION PARTENARIALE CIE RACINES CARREES	DVEA/SCP/N°2024/373	22/02/2024	Fixant les modalités de mise en oeuvre d'une résidence artistique au « Studio 56 » de Dumbéa	Mise à disposition de la salle de spectacle du « Studio 56 » prévues du lundi 19 février au jeudi 7 mars 2024. Les contreparties ont pu être réalisées dans l'année.

DDP

décision de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
(Article L 122-20 - alinéa 5)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
convention de mise à disposition	1284	14/08/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 1 are et 73 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur Louis- Michel ARISTIDE	
convention de mise à disposition	1815	05/12/2024	convention d'autorisation temporaire d'un droit de passage à titre gratuit sur une parcelle de 15 ares, appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur Christophe VALCKENAERE et madame Daphné CONSTANS	Il s'agit d'une convention autorisant le passage et pas vraiment une mise à disposition. La convention a été passée à titre gratuit.
convention de mise à disposition	1293	14/08/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 1 are et 52 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur André ELIA et Madame Marceline ELIA	
convention de mise à disposition	1287	14/08/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 2 ares et 27 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur et Madame GANDELIN	
convention de mise à disposition	1285	14/08/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 4 ares et 76 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur Patrick FORICHON-CHOMETTE	
convention de mise à disposition	1809	22/11/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 7 ares et 86 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Madame Monette GOPE-FENEPEJ	
convention de mise à disposition	1481	02/10/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 2 ares et 07 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur André GOUYNEAU et Monsieur Christian LAUNAY	
convention de mise à disposition	1479	03/10/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 3 ares et 58 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur René HMANA et Madame Marguerite HMANA	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

convention de mise à disposition	1288	14/08/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 1 are et 70 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur Glenn KASMAN	
convention de mise à disposition	1807	22/11/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 1 are et 91 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur Ken NICHOLLS et Madame Aude VENARD	
convention de mise à disposition	1805	22/11/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 2 ares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur Gino PARAVIA et Madame Viviane PABOUTEIN	
convention de mise à disposition	1291	14/08/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 3 ares et 60 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de la résidence "La Cordyline"	
convention de mise à disposition	1289	14/08/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 88 centiares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de Monsieur Hiasinito VAIVAIKAVA	
convention de mise à disposition	1510	10/10/2024	convention d'occupation précaire et révocable relative à la mise à disposition onéreuse d'une parcelle de 4 hectares et 62 ares appartenant à la Ville de Dumbéa au profit de la SCI KELLA 2	

SFS / DAF

décision de passer des contrats d'assurance				
(Article L 122-20 - alinéa 6)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

SFS

décision de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux				
(Article L 122-20 - alinéa 7)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

EC

décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières				
(Article L 122-20 - alinéa 8)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Arrêté municipal	24/001/DBA	02/01/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (KONYI Gutacene, Buama)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/010/DBA	08/01/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (KOIDRUN Claudine, Yonah, Kokocane)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/016/DBA	10/01/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (WATT épouse PIN Marguerite, Elisabeth)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/027/DBA	17/01/2024	Portant autorisation d'une superposition de concession dans le cimetière communal (MERCKLING Liliane)	Droit de superposition - 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/034/DBA	23/01/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (CURE René)	Perpetuelle (ancien combattant)
Arrêté municipal	24/031/DBA	22/01/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (BRUKOOUA Denise épouse GODET)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/033/DBA	22/01/2024	Portant autorisation d'une inhumation dans le cimetière communal (TUITEALA Pelenato)	Droit d'ouverture de concession caveau - 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/064/DBA	05/02/2024	Portant renouvellement de concession dans le cimetière communal	Renouvellement jusqu'au 25 mai 2048 - 28 000 XPF (solde sur règlement de 66 000 XPF du 26 mai 2018)
Arrêté municipal	24/109/DBA	13/02/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (GALU Sililo)	30 ans - 80 000 XPF
Arrêté municipal	24/115/DBA	16/02/2024	Portant renouvellement de concession et autorisation d'une superposition dans le cimetière communal (ZEIWE Zeiwe)	30 ans - 95 000 XPF
Arrêté municipal	24/137/DBA	27/02/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (POLI Carl)	15 ans - 70 000 XPF (grande taille)
Arrêté municipal	24/120/DBA	21/02/2024	Portant autorisation d'une inhumation dans le cimetière communal (OFAVAELUA Fapiano)	Droits d'ouverture de concession en terre et caveau - 30 000 XPF
Arrêté municipal	24/121/DBA	21/02/2024	Portant autorisation d'une inhumation dans le cimetière communal (TUI Malia Noela veuve OFAFAELUA)	Droit d'ouverture de concession caveau - 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/211/DBA	05/04/2024	Portant autorisation d'une superposition de concession dans le cimetière communal (TALIMALU Kelekolio)	Droit de superposition et d'ouverture de concession en terre - 30 000 XPF
Arrêté municipal	24/158/DBA	07/04/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (MATAVALU Sosefo)	Caveau - 484 000 XFP
Arrêté municipal	24/213/DBA	05/04/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (KONYI Wassissi)	Caveau - 484 000 XFP
Arrêté municipal	24/241/DBA	16/04/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (WAYARIDRI Liliane, Hatri épouse KICINE)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/248/DBA	18/04/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (NERIS Saint-Claire)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/251/DBA	23/04/2024	Portant autorisation d'une superposition dans le cimetière communal (SAMINADIN dit LAZARE Henri)	Droit de superposition - 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/298/DBA	09/07/2024	Portant autorisation d'une superposition dans le cimetière communal (FILIMOHAAU née FOLIOKO Esitokia)	Droit de superposition - 30 ans renouvelable jusqu'au 19/12/2039 15 000 XPF

Accusé de réception
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de réception : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Arrêté municipal	24/300/DBA		Portant renouvellement de concession de terrain et autorisation d'une superposition de concession dans le cimetière communal MATAGIITA	(Annulé numéro AM 300 vu avec Tatiana HARDY)
Arrêté municipal	24/299/DBA	01/07/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (TAUIRARII Jean Claude)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/304/DBA	18/06/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (FERRER Denis)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/345/DBA	03/07/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (HUEDRO Dorothee, Marie, Tassie veuve LOIEWEKE	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/345 BIS/DBA	08/07/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (MUSULAMU Lomano)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	N°24/348/DBA	17/07/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (KOURIANE Lizée)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/354/DBA	19/07/2024	Portant autorisation d'une superposition dans le cimetière communal (VALAO Sosefo Tuanoa)	Droit de superposition - 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/409/DBA	13/09/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (SOERIP Claude-Olivier)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/381/DBA	13/08/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (IKAUNO Manuele)	Caveau - 484 000 XFP
Arrêté municipal	24/384/DBA	14/08/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (TAIAVALE Sosefo)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/386/DBA	19/08/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (enfant LAOUMANA Shalom)	15 ans - 40 000 XPF
Arrêté municipal	24/387/DBA	20/08/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (QALUE Pierre, Hmeun)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/493/DBA	16/10/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (NEWEDOU Marie-Jeanne)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/496/DBA	17/10/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (FIGOTA Colette)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/507/DBA	23/10/2024	Portant concession de terrain dans le cimetière communal (ARIIOEHAU Lianna Vaimuna)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/525/DBA	07/11/2024	Portant autorisation d'une inhumation dans le cimetière communal (LE GALL Armande, Hélène, Marie épouse LEONARD)	Droit d'ouverture de concession caveau - 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/544/DBA	19/11/2024	Portant concession d'une inhumation dans le cimetière communal (ABLEZOT Didier)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/527/DBA	12/11/2024	Portant autorisation d'une inhumation dans le cimetière communal (TAFONO Mikaele)	Droit d'ouverture de concession caveau - 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/567/DBA	28/11/2024	Portant renouvellement de concession de terrain et autorisation d'une superposition de concession dans le cimetière communal (MATAGIITA Petelo)	30 ans et droit de superposition - 95 000 XPF
Arrêté municipal	24/575/DBA	02/12/2024	Portant concession d'une inhumation dans le cimetière communal (CHERRIER Yves Lucien Josiah)	30 ans - 80 000 XPF
Arrêté municipal	24/581/DBA	09/12/2024	Portant concession d'un inhumation dans le cimetière communal (VAITANAKI Filomena)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/591/DBA	13/12/2024	Portant autorisation d'une superposition dans le cimetière communal (LOO Claudette)	Droit de superposition - 30 ans renouvelable 15 000 XPF
Arrêté municipal	24/587/DBA	10/12/2024	Portant concession d'une inhumation dans le cimetière communal (TUITEALA Soana épouse TAUFANA)	15 ans - 50 000 XPF
Arrêté municipal	24/631/DBA	24/12/2024	Portant concession d'une inhumation dans le cimetière communal (TIALETAGI Siaosi)	30 ans - 80 000 XPF

SFS

décision d'accepter des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges				
(Article L 122-20 - alinéa 9)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

SFS

décision de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à cinq cent quarante cinq mille sept cent soixante (545.760) Francs CFP (4.573,46 Euros)				
(Article L 122-20 - alinéa 10)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

DAF

décision de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts				
(Article L 122-20 - alinéa 11)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations
Facture	974	28/03/2024	ALPHALEONIS GROUP - honoraires recrutement DVEA	250.000 XPF
Facture	10/04/2024	10/04/2024	ALPHALEONIS GROUP - honoraires recrutement DVEA	120.000 XPF

Facture	24234	16/08/2023	ETUDE DE MAITRE SITRITA - Constat divers sans opposant 107 route de Socafim	37.630 XPF
Facture	202400030	29/02/2024	ACTECIL NC - Mission DPO externe	20.988 XPF
Facture			LOMBARDO Xavier - honoraires commissaire priseur s/état des objets vendus du 25/01/2023	216.357 XPF
Facture	26815	21/08/2024	ETUDE DE MAITRE SITRITA - honoraires PV constat bâtiments incendiés et/ou vandalisés	110.770 XPF
Facture	26901	30/08/2024	ETUDE DE MAITRE SITRITA - Constat parvis du cinéma MK2 suite aux émeutes du 13 mai	32.330 XPF
Facture			LOMBARDO Xavier - honoraires commissaire priseur ventes aux enchères du 30/08/2024 + certificat adm	34.960 XPF
Facture	27025	19/09/2024	ETUDE DE MAITRE SITRITA - Constat infrastructures de Dumbéa suite aux émeutes du 13 mai	48.230 XPF
Facture	48	16/01/2024	AG TRANSACTION - honoraires pour estimation vénale 2 villas sur Auteuil sans BDC	55.120 XPF
Facture	F157/SH/EI/2024	08/05/2024	HUGON SERGE - mission estimation vénale éléments parties communes ARBE	80.000 XPF
Facture	20230256	26/07/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA ET COMMUNE DU MONT DORE CONTRE SMTU	265 000 XPF
Facture	20230327	27/09/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE SAVOLO MARINA ET RASMAN JACQUES	265 000 XPF
Facture	20230328	28/09/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE EL2T	265 000 XPF
Facture	20230332	29/09/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE SECAL PONTONI BECIB PS RESERVOIR ZAC PANDA	265 000 XPF
Facture	20230279	06/09/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE BEYLOT BENOIT	8 480 XPF
Facture	20230309	06/09/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE ARNAULT XAVIER PAITIO JULIEN CUKI LALENGO	10 832 XPF
Facture	20230370	30/10/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE JONE YORAN	18 653 XPF
Facture	20230344	17/10/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE OLLUONE STEEVENS	10 070 XPF
Facture	20230392	30/11/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE TUIHOUA PAINO	265 000 XPF
Facture	20240089	20/03/2024	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE JOANNA JULLIEN	265 000 XPF
Facture	20240111	28/03/2024	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA ARNAULT XAVIER PAITIO JULIEN ET CUKI LALENGO	8 975 XPF
Dossier	2200310	16/02/2023	BATI CONSEIL EXPERTISE - ALLOCATION DOSSIER 220310 - ORDONNANCE DU 16 02 2023 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NC DOSSIER 2200310	130 148 XPF
Facture	20240210	02/10/2024	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE POULAWA SOLOMON SCIENDI TIAOU	265 000 XPF
Facture	20240297	02/10/2024	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE MR VIKENA MR WADRA ET MR QUAN WEL	265 000 XPF
Facture	2023091	30/11/2023	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE APPOLINAIRE ATINOUA	265 000 XPF
Facture	20240312	21/10/2024	JURISCAL STE AVOCATS SELARL - AFFAIRE COMMUNE DE DUMBEA CONTRE APPOLINAIRE ATINOUA FRAIS AVANCES ET REGLE PAR JURISCAL ARGUS	530 XPF

SFS

décision de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes				
(Article L 122-20 - alinéa 12)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

SVS / DDP

décision de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement	
--	--

DDP

SAG

DDP

Accusé de réception en préfecture 988-200112565-20250306-CCM-H-2025-02-AU Date de réception en préfecture : 10/03/2025 Date de création en préfecture : 10/03/2025	inténeur des locaux A 2-5 et A 2-6 au rez TRADITION - A exécuter au : Lot n° 226
---	---

Arrêté	24/012/DBA	13/02/2024	PC ACCORDE : Monsieur Damien SAID ALI et Madame Lina FASOLO - Pour les travaux de : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse - A exécuter au : Lot n° 37 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/020/DBA	16/02/2024	PC ACCORDE : VILLE DE DUMBEA - Pour les travaux de : construction d'un abri de condoléances au nouveau cimetière municipal - A exécuter au : Lot n° 140 - Section KATIRAMONA - DUMBEA	
Arrêté	24/021/DBA	23/02/2024	PC ACCORDE : SCI DE LA BUTTE DE PANDA (représentée par Monsieur Romain BABEY) - Pour les travaux de : construction préfabriquée d'un dock à usage d'atelier et d'entrepôt, et en traditionnelle d'un bâtiment administratif en R+3 avec terrasse couverte en attique sous l'enseigne de "KOMATSU" - A exécuter au : Lot n° 554 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/022/DBA	23/02/2024	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Mickael et Céline FILIMOAGA - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec garage, terrasse et faré - A exécuter au : Lot n° 16 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA	
Arrêté	24/025/DBA	08/03/2024	PC ACCORDE : SAS BALLANDE (représentée par MonsPour les travaux de : création d'une réserve au niveau parking RDC et création de bureaux en mezzanine au R+1 du commerce "DECATHLON" - A exécuter aux: Lots n° 32, 21, 39 - Section KOUTIO - DUMBEAieur Jean GONCALVES) -	
Arrêté	24/027/DBA	08/03/2024	PC ACCORDE : Monsieur Jean Marie NAAOUTCHOUÉ - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 sur pilotis - A exécuter au : Lot n° 197a – ZAC DUMBEA SUR MER - Section LES HAUTS D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/023/DBA	23/02/2024	PC ACCORDE : SCI MAYBROTHERS (représentée par Monsieur Michel MAYISSIAN) - Pour les travaux de : construction préfabriquée d'un dock destiné au montage et à l'entretien de bateaux, ainsi qu'une zone de stockage A exécuter au : Lot n° 460 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/028/DBA	08/03/2024	PC ACCORDE : Monsieur Benjamin LUCAS et Madame Anaïs MARTY - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec bureau et terrasse, et d'un cabinet professionnel - A exécuter au : Lot n° 269 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section BAIE D'APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/029/DBA	08/03/2024	PC ACCORDE : Monsieur Rodrigo LILO et Madame Glenda LAGIKULA - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F5 avec terrasse et carport - A exécuter au : Lot n° 48 – Lotissement POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA	
Arrêté	24/030/DBA	08/03/2024	PC ACCORDE : Monsieur Saïd DILMI et Madame Natacha CAUDEN - Pour les travaux de : construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse, mur de soutènement et clôture sur rue - A exécuter au : Lot n° 56 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/032/DBA	14/03/2024	PC ACCORDE : Monsieur Samuel GRAS - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment sur pilotis à usage d'habitation de type F2 - A exécuter au : Lots n° 140, 4 - LOTISSEMENT MAYET DE CASTELJAU (BAS ET MOYEN) - Section L'ERMITAGE - DUMBEA	
Arrêté	24/035/DBA	14/03/2024	PC ACCORDE : SCI SYDNEY (représentée par Monsieur Nicolas-Pierre LAVILLE) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de deux duplex jumelés de type F4 avec terrasse et clôture sur rue - A exécuter au : Lot n° 10 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section DSM - CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/034/DBA	14/03/2024	PC ACCORDE : SCI MELBOURNE 2024 (représentée par Monsieur Nicolas-Pierre LAVILLE) - Pour les travaux de : construction de deux villas de type F4 en R+1 avec terrasse couverte, clôture et mur de soutènement - A exécuter au : Lots n° 11, 80 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/033/DBA	14/03/2024	PC ACCORDE : SCI ADELAIDE 2024 (représentée par Monsieur Nicolas Pierre LAVILLE) - Pour les travaux de : construction traditionnelle de deux villas de type F4 en R+1 avec terrasse et clôture - A exécuter au : Lots n° 12 & 81 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/058/DBA	15/03/2024	PC ACCORDE : SNC NATURABAM (représentée par Monsieur Michel MEES) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local 9 du bâtiment A, centre commercial GREEN RETAIL à usage de commerce sous l'enseigne "NATURALIA" - A exécuter au : Lot n° 1 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - KOUCOKWETA - DUMBEA	
Arrêté	24/059/DBA	15/03/2024	PC ACCORDE : Monsieur Fabien LARHANTEC et Madame Valerie SONG - Pour les travaux : d'extension d'une villa existante à usage de terrasse et construction d'un carport - A exécuter au : Lot n° 176 - Section KOE - DUMBEA	
Arrêté	24/060/DBA	27/03/2024	PC ACCORDE : SEM SECAL (représentée par Monsieur Christophe ARCHAMBAULT) pour le compte de la Ville de DUMBEA - Pour les travaux : d'aménagement intérieur des locaux de l'immeuble ARBE à usage d'accueil au rdc, de bureaux au R+1, de salle de réunion/formation, d'espace détente/café/terrasse et de vestiaires/sanitaires au R+2 de l'Hôtel de Police de la ville de Dumbéa - A exécuter au : Lot n° 179 - ZAC CENTRE URBAIN DE KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/065/DBA	09/04/2024	PC ACCORDE : Monsieur Damien RACZY - Pour les travaux de : construction de plain-pied d'une villa de type F2 avec terrasse couverte, carport et d'un bureau - A exécuter au : Lots n° 323, 302, 317 – LOTISSEMENT POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA	
Arrêté	24/066/DBA	11/04/2024	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Nicolas et Céline LABRUDE - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec carport et piscine - A exécuter au : Lot n° 43 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section DSM - CAP APOGOTI - DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Arrêté	24/068/DBA	18/04/2024	PC ACCORDE : SCI APOGOTI SECOND (représentée par Monsieur Philippe ETTWILLER) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment en R+1 à usage de dock commercial, réserves et vestiaires au rez-de-chaussée, et de bureau du personnel, salle de repos à l'étage, sous l'enseigne "GEMO" - A exécuter au : Lot n° 218 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/071/DBA	18/04/2024	PC ACCORDE : Madame Fétia CHANIOUX et Monsieur Benjamin BALDACCI - Pour les travaux de : extension et le réaménagement d'une villa de type F4 avec création de deux bureaux et d'une buanderie - A exécuter au : Lot n° 261 - Section KOE - DUMBEA	
Arrêté	24/070/DBA	18/04/2024	PC ACCORDE : SCI DOMODA (représentée par Monsieur Régis BULOT) - Pour les travaux de : construction préfabriquée d'un dock artisanal avec des bureaux en mezzanine, à usage d'activité de réparation d'engins miniers - A exécuter au : Lot n° 545 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/097/DBA	26/04/2024	PC ACCORDE : Monsieur et Madame Cassio et Emmanuelle MOTA DE OLIVEIRA - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse et mur de soutènement sur rue - A exécuter au : Lot n° 57 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/098/DBA	26/04/2024	PC ACCORDE : Monsieur Ludovic LELEIVAI - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de plain-pied de type F4 avec terrasse et clôtures grillagées - A exécuter au : Lot n° 38 - Lotissement Poncet Georges - Section KATIRAMONA - DUMBEA	
Arrêté	24/099/DBA	26/04/2024	PC ACCORDE : Monsieur Nicolas Pierre Jean THEVENET - Pour les travaux de : extension et réaménagement de la villa existante à usage de chambre parentale avec salle d'eau et dressing, buanderie, terrasse couverte et enrochement - A exécuter au : Lot n° 19 - LOTISSEMENT LES HAMEAUX DE LA CASCADE - Section KATIRAMONA - DUMBEA	
Arrêté	24/101/DBA	26/04/2024	PC ACCORDE : SNC DIGITAL PRO SERVICES (représentée par Madame Christine PRIETO) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local 11 du bâtiment A, centre commercial GREEN RETAIL à usage de commerce et boutique multi-services sous l'enseigne "DIGITAL PRO SERVICES" - A exécuter au : Lot n° 1 – ZAC DUMBEA-SUR-MER - Section DSM - KOUCOKWETA - DUMBEA	
Arrêté	24/103/DBA	30/04/2024	PC ACCORDE : Madame Elodie AUDEBERT - Pour les travaux de : construction d'une villa de type F4 en R+1 avec atelier, bureau, terrasse couverte, carport et clôture sur rue - A exécuter au : Lot n° 71 – LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - Section L'EMBOUCHURE - DUMBEA	
Arrêté	24/105/DBA	06/05/2024	PC ACCORDE : SCI VIE COOL (représentée par Monsieur Dominique BOSSARD) - Pour les travaux de : construction d'une mezzanine à usage de bureau et artisanat avec sanitaires, local E1 bâtiment E de l'ensemble dénommé "Docks du Pont Noir" - A exécuter au : Lot n° 373 - - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/107/DBA	11/06/2024	PC ACCORDE : DIRECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (DDEC) (représentée par Madame Karen CAZEAU) - Pour les travaux : d’extension à usage de 2 classes en R+1 et d'un préau au rez de chaussée pour la partie maternelle et à usage de 2 classes avec dégagement couvert de plain-pied pour la partie primaire de du groupe scolaire dénommé "Ecole de Dumbéa sur Mer" - A exécuter au : Lots n° 191, 232 - LOTISSEMENT BRIGITTE - Section DSM - PIC AUX CHEVRES - DUMBEA	
Arrêté	24/112/DBA	12/06/2024	PC ACCORDE : Madame Adeline FRANCESCHINI - Pour les travaux de : construction d'une villa de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte - A exécuter au : Lot n° 203 - MORCELLEMENT LAFLEUR HENRI - Section NONDOUE - DUMBEA	
Arrêté	24/111/DBA	12/06/2024	PC ACCORDE : Madame Catherine DAVIES - Pour les travaux de : construction d'une villa de type F2 avec mezzanine, buanderie, terrasse couverte et un bureau avec sanitaires - A exécuter au : Lot n° 66 - LOTISSEMENT LE PLATEAU DES NURSES - Section KOE - DUMBEA	
Arrêté	24/106/DBA	11/06/2024	PC ACCORDE : VILLE DE DUMBEA (représentée par Monsieur Yoann LECOURIEUX) - Pour les travaux de : réaménagement intérieur et création d'une mezzanine au Centre de Secours de DUMBEA - A exécuter au : Lot n° 86PIE - Section DUMBEA - DUMBEA	
Arrêté	24/109/DBA	11/06/2024	PC ACCORDE : Monsieur Christofer LOOF - Pour les travaux de : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - A exécuter au : Lot n° 59 - Section NIMBA - DUMBEA	
Arrêté	24/110/DBA	12/06/2024	PC ACCORDE : Monsieur Gianni CERRETI - Pour les travaux : d’aménagement d'un garage en atelier - A exécuter au : Lot n° 42 - Lotissement GIOZZI - Section AUTEUIL - DUMBEA	
Arrêté	24/114/DBA	12/06/2024	PC ACCORDE : Madame Olivia LEFEBVRE - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse - A exécuter au : Lot n° 27 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/118/DBA	21/06/2024	PC ACCORDE : Monsieur Julien MONOT - Pour les travaux de : construction d'une villa de type F3 avec terrasse couverte - A exécuter au : Lot n° 9 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA	
Arrêté	24/147/DBA	10/07/2024	PC ACCORDE : Monsieur Alain DOAN - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment en R+1 comprenant 2 logements F4 avec terrasses couvertes, stationnements et clôtures sur rues - A exécuter au : Lot n° 46 - Section DSM - CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/149/DBA	22/07/2024	PC ACCORDE : Monsieur Donovan LUZEAU et Madame Eve MARCHIVE - Pour les travaux de : extension de la villa F3 existante comprenant la création d'une chambre parentale avec salle d'eau et une buanderie - A exécuter au : Lot n° 29 - LOTISSEMENT POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-20012565-20250306-COM-F-2025-02-2-AU
Date de récépissé : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Arrêté	24/153/DBA	02/08/2024	PC ACCORDE : Monsieur Pierre FEILLAIS - Pour les travaux de : extension préfabriquée d'une villa de type F4, en la création de deux chambres et rattachement de la chambre existante au bâtiment principal - A exécuter au : Lot n° 230 - MORCELLEMENT FAYARD (STE DES PROPRIETES FAYARD) - Section KOE - DUMBEA	
Arrêté	24/154/DBA	22/08/2024	PC ACCORDE : SCI EGPLOC (représentée par Madame Elisa GOVAN) - Pour les travaux d’ : aménagement intérieur du local n°10 au R+1 de la galerie Centr’Auteuil, à usage de cabinet d’orthophoniste - A exécuter au : Lot n° 18 – Lotissement CENTR’AUTEUIL - Section AUTEUIL - DUMBEA	
Arrêté	24/176/DBA	17/10/2024	PC ACCORDE : VILLE DE DUMBEA (représentée par Monsieur Yoann LECOURIEUX) - Pour les travaux : d’extension de deux bâtiments à usage de bureaux de la Caisse des Écoles - A exécuter au : Lot n° 106 - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/175/DBA	11/10/2024	PC ACCORDE : SCI NCSB (représentée par Monsieur Christian SAINTON) - Pour les travaux de : construction d'un dock à usage de bureaux avec showroom commercial et espace de stockage en R+1, parkings intérieur et extérieur et clôtures - A exécuter au : Lot n° 175 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/178/DBA	21/10/2024	PC ACCORDE : SCI SORENA (représentée par Monsieur David LAFLEUR) - Pour les travaux de : réhabilitation du restaurant Mac Donald's de Koutio - A exécuter au : Lot n° 57 - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/179/DBA	21/10/2024	PC ACCORDE : Monsieur Marc-Olivier BOUAN - Pour les travaux de : réaménagement d'une habitation existante en R+1, la modification du garage en salon-séjour-cuisine et construction d'un mur de soutènement en limite sur rue - A exécuter au : Lot n° 93 - LOTISSEMENT SECAL KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/202/DBA	15/11/2024	PC ACCORDE : SCI MAUPITI (représentée par Monsieur Laurent FISCHER) - Pour les travaux de : construction d'un dock en R-1 avec bureaux, showroom professionnel, espace de stockage avec préparation de commandes, parkings, places conteneurs, local poubelles et clôtures - A exécuter au : Lot n° 111 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/206/DBA	03/12/2024	PC ACCORDE : SCI CLAJITI (représentée par Monsieur Gilles CLAVILIER) - Pour les travaux de : construction préfabriquée d'une villa de type F3 avec garage - A exécuter au : Lot n° 324 - Section KOE - DUMBEA	
Arrêté	24/224/DBA	11/12/2024	PC ACCORDE : SARL PALLAS (représentée par Monsieur Alexandre RODRIGUEZ) - Pour les travaux de : aménagement intérieur du local n°1 du rez-de-chaussée du bâtiment siège social du FSH, à usage de restauration rapide sous l'enseigne "CHAMAS TACOS" - A exécuter au : Lot n° 369 - Section KOUTIO - DUMBEA	
PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSES				
Arrêté	24/006/DBA	17/01/2024	PC REFUSE : Monsieur damien RACZY - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment de plain-pied à usage de bureaux, salle de réunion, open-space avec terrasse fermée, cuisine, salle de bain et carport - A exécuter au : Lots n° 302-317 et 323 Lotissement La Pointe a la LUZERNE- Section NAKUTAKOIN - DUMBEA	
Arrêté	24/062/DBA	04/04/2024	PC REFUSE : SCI TERRA CALEDONIA - LOUISA (représentée par Monsieur Mathieu ODAIMY) - Pour les travaux de : Construction en deux tranches de deux bâtiments à usage de de fabrications de produits alimentaires à base de végétaux, de bureaux et stockage au dock A (tranche 1) et à usage de bureau et stockage pour le dock B (tranche 2) - A exécuter au : Lot n° 479 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Courrier	2348	11/12/2024	REJET TACITE : SARL UNIVERSEL représentée par Monsieur SEAH Jonnathon - Pour les travaux de : Aménagement intérieur des locaux 07 et 08 au centre commercial "APOGOTI FAIR" à usage de boutique de prêt à porter sous l'enseigne "CITY & CO" - A exécuter au : Lot n° 1023 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI – DUMBEA	Rejet tacite (absence d'avis préalable ERP)
Courrier	2356	11/12/2024	REJET TACITE : Monsieur DEIURE Georgio et Madame DEIURE Deborah - Pour les travaux de : Aménagement intérieur du local 13 du centre commercial "APOGOTI FAIR" à usage de pizzeria sous l'enseigne "PIZZERIA TENTATIONE" - A exécuter au : Lot n° 1023 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section ANSE APOGOTI – DUMBEA	Rejet tacite (absence d'avis préalable ERP)
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS				
Arrêté	24/001/DBA	15/01/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame Elodie FRANCESCHINI - Pour les travaux de : construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse en R+1 - A exécuter au : Lot n°182 Morcellement LAFLEUR Henri - Section NONDOUE- DUMBEA	
Arrêté	24/016/DBA	15/02/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame Corinne BENOIT - Pour les travaux d’ : extension de la terrasse existante - A exécuter au : Lot n° 84 – lotissement JACARANDAS II - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/017/DBA	15/02/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : SARL ASSURISSIME (représentée par Monsieur Jean-Marie FANDOUX) - Pour l’erreur matérielle relative à l’orthographe de la dénomination de la SARL sur l’arrêté n° 23/231/DBA du 25 octobre 2023	
Arrêté	24/069/DBA	18/04/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : SCI APOGOTI FIRST représentée par Monsieur Philippe ETTWILLER - Pour l'erreur matérielle relative à la TCA sur les arrêtés municipaux n°22/402/DBA du 05 décembre 2022 et n°23/151/DBA du 02 août 2023	
Arrêté	24/119/DBA	25/06/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Clifford CHUNG - Pour les travaux de modification de l'implantation, de la distribution, des façades et de l'assainissement - A exécuter au : Lot n° 164 - - Section L'ERMITAGE - DUMBEA	

Accusé de réception
988-20012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de réception : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Arrêté	24/168/DBA	26/08/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : SCI HELIJO (représentée par Madame Deborah KADDOUR & Monsieur Mickaël BENEBIG) - Pour les travaux d' : aménagement intérieur de la zone artisanat en un showroom - A exécuter au : Lot n° 225 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/167/DBA	26/08/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Rodrigue LELONG et Madame Olivia LELONG NEE OLONDE - Pour les travaux de : modification du terrassement et de l'implantation de la villa F4, création d'un enrochement en limite sur rue - A exécuter au : Lot n° 2 – Lotissement POINTE A LA LUZERNE - Section NAKUTAKOIN - DUMBEA	
Arrêté	24/200/DBA	15/11/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame Martine NOWICKI - Pour l'erreur matérielle relative à la RRE dans l'article 5 de l'arrêté municipal n° 20/319/DBA du 3 septembre 2020 - A exécuter au : Lot n° 74 - Section AUTEUIL - DUMBEA	
Arrêté	24/203/DBA	22/11/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Mathias PION - Pour l'erreur matérielle relative à la RRE dans les articles 3 et 5 de l'arrêté municipal n° 20/318/DBA du 3 septembre 2020 - A exécuter au : Lot n° 75 - Section AUTEUIL - DUMBEA	
Arrêté	24/205/DBA	03/12/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Monsieur Didier BOUTEILLER et Madame Muriel WETISCHEK - Pour les travaux de : extension du carport de la villa existante - A exécuter au : Lot n° 41 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section DSM - CAP APOGOTI - DUMBEA	
Arrêté	24/204/DBA	03/12/2024	PC MODIFICATIF ACCORDE : Madame Shelby WENDT et Monsieur Manuka PAKAINA - Pour les travaux : d'extension de l'habitation à usage de terrasse - A exécuter au : Lot n° 149 - ZAC DUMBEA SUR MER - Section DSM - ANSE APOGOTI - DUMBEA	
Courrier	2986	27/12/2024	PC MODIFICATIF REJETE : Monsieur Jean-Marc LESPINASSE - Pour les travaux : aménagement d'une pharmacie - A exécuter au : Lot n° 27 Lotissement PALASKA DOUVIER - Section AUTEUIL - DUMBEA	Rejet tacite (absence d'avis préalable ERP)
TRANSFERT / PROROGATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE				
Arrêté	24/031/DBA	08/03/2024	PC TRANSFERE : Le permis de construire n° PC 98805 2021 0039, accordé par arrêté municipal n°21/261/DBA du 8 septembre 2021 à Monsieur Thierry ROBERT est transféré au nom de la SCI AZUR (représentée par Monsieur Thierry ROBERT) demeurant 23, route du lotissement Berton - 98835 DUMBEA	
Arrêté	24/100/DBA	26/04/2024	PC TRANSFERE : Le permis de construire n° PC 98805 2021 0102, accordé par arrêté municipal n°21/373/DBA du 10 décembre 2021 à La SEM AGGLO (devenue SEM SUD HABITAT, représentée par Madame Maud PEIRANO) est transféré au nom de la SAS EMERILLON (représentée par Monsieur Hervé PIRON) demeurant 15 RUE JACQUES-YVES COUSTEAU - 98835 DUMBEA, BP 15158 - 98804 NOUMEA	
Arrêté	24/143/DBA	03/07/2024	PC TRANSFERE : Le permis de construire n° PC 98805 2021 0096, accordé par arrêté municipal n°21/371/DBA du 9 décembre 2021, puis prorogé par arrêté municipal n°23/275/DBA du 7 décembre 2023, à La SEM AGGLO (représentée par Monsieur Sacha BENISTI) est transféré au nom de la Société SEM SUD HABITAT (représentée par Madame Maud PEIRANO) demeurant au 15 RUE JACQUES-YVES COUSTEAU - COEUR DE VILLE - 98835 DUMBEA	
ANNULATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE				
Arrêté	24/064/DBA	09/04/2024	ANNULATION : SARL CANOPEE (représentée par Monsieur Grégory DARMIZIN) - Pour les travaux de : création d'une zone commerciale "Dumbéa Canopée" comportant 4 bâtiments à usage de locaux commerciaux, espaces de stockage, sanitaires, locaux techniques avec parkings, locaux poubelles et clôtures - A exécuter au : Lots n° 365, 367 – ZAC Dumbéa-sur-Mer - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/104/DBA	30/04/2024	ANNULATION : Monsieur Nassim BELKEBIR MRANI - Pour les travaux de : Construction de bâtiments (67) à usage d'écologie « L'Arbre et la Pirogue », et de bâtiments (6) à usage d'accueil, de centre de bien-être, de musées d'art et des sciences-inventions, bureau, restauration, salles polyvalentes et aménagement d'un jardin botanique, d'un parc de loisir et sportif et d'un bistrot - A exécuter au : Lot n° 96 - Section COUVELEE – DUMBEA	
Arrêté	24/108/DBA	11/06/2024	ANNULATION : SARL LYL TAKE AWAY (représentée par Madame Huongly NGUYEN) - Pour les travaux de : aménagement intérieur et modification de façades d'un local existant à usage de snack de vente de plats à emporter sous l'enseigne "LYLY TAKE AWAY" avec terrasse non couverte et clôtures - A exécuter au : Lot n° 234 - LOTISSEMENT F.S.H. KOUTIO - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/115/DBA	13/06/2024	ANNULATION : Mesdames Fabienne HUGUELET et Sarah URBEN - Pour les travaux de : construction de 2 villas jumelées de type F3 avec terrasse couverte - A exécuter au : Lot n° 66 - LOTISSEMENT LES JARIOTS - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/169/DBA	26/08/2024	ANNULATION : SAS BALLANDE (représentée par Monsieur Jean GONCALVES) - Pour les travaux de : création d'une réserve au niveau parking RDC et création de bureaux en mezzanine au R+1 du commerce "DECATHLON" - A exécuter au : Lots n° 32, 21, 39 - Section KOUTIO - DUMBEA	
Arrêté	24/172/DBA	08/10/2024	ANNULATION : SCI MAUPITI (représentée par Monsieur Laurent FISCHER) - Pour les travaux de : réalisation d'un terrassement avec plateformes et murs de soutènement - A exécuter au : Lot n° 111 - - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
Arrêté	24/226/DBA	18/12/2024	ANNULATION : SCI VU (représentée par Monsieur Pascal VU) - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment en R+1 à usage de commerces et d'habitation avec un parking et une clôture - A exécuter au : Lot n° 126 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section KOUCOKWETA - DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-20012565-20250306-C.C.M-F-2025-02-2-AU
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

Arrêté	24/225/DBA	26/12/2024	ANNULATION : Monsieur Guillaume BENOIT - Pour les travaux d' : extension d'une maison d'habitation existante (buanderie) - A exécuter au : Lot n° 102 - Section AUTEUIL - DUMBEA	
Arrêté	24/228/DBA	27/12/2024	ANNULATION : Madame Thi May LEMAITRE - Pour les travaux de : construction d'un bâtiment en R+1 à usage de snack - traiteur, d'un logement F2, de murs de soutènement, d'un parking et d'une clôture - A exécuter au : Lot n° 211 - Section ZAC PANDA - DUMBEA	
CONFORMITE				
Courrier	109	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec carport, terrasse et patio- sis Lot n° 32 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	110	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'une villa de type F4 de plain-pied en limite mitoyenne avec carport, terrasse et patio- sis Lot n° 32 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	111	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'une villa de type F4 de plain- pied en limite mitoyenne avec carport, terrasse et patio- sis Lot n° 32 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	112	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'une villa de type F3 et terrasse- sis Lot n° 36 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	113	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'une villa de type F3 et terrasse- sis Lot n° 36 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	114	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'une villa de type F3 et terrasse- sis Lot n° 36 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	115	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain- pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 48 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	118	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 48 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	120	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio - sis Lot n° 48 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	121	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain- pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 49 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	122	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 49 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	123	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio - sis Lot n° 49 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	124	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain- pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 50 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	125	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 50 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	126	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio - sis Lot n° 50 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	130	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain- pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio - sis Lot n° 51 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	131	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio- sis Lot n° 51 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	132	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio - sis Lot n° 51 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	103	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain- pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio - sis Lot n° 52 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	104	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio- sis Lot n° 52 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	105	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio - sis Lot n° 52 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-200012508-20250306-CCM-F-2025-02-2-A0
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

Courrier	106	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio - sis Lot n° 53 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	107	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 53 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	108	12/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse-patio- sis Lot n° 53 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	127	12/01/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio - sis Lot n° 66 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	128	12/01/2024	CONFO BATIMENT : FSH : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio - sis Lot n° 66 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	163	16/01/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Benoît MARTINEZ et Madame Floriane SIBIEUDE : Construction d'une villa de plain-pied de type F3 avec terrasse et clôture.- sis Lot n° 31 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	162	16/01/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Benoît MARTINEZ et Madame Floriane SIBIEUDE : Construction d'une villa de plain-pied de type F3 avec terrasse et clôture.- sis Lot n° 31 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	240	01/02/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Philippe PEREZ et Madame Séverine DUVAL : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse- sis Lot n° 25 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	241	01/02/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Philippe PEREZ et Madame Séverine DUVAL : Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse- sis Lot n° 25 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	243	01/02/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Gaelle GUYARD : Construction d'une villa F3 avec terrasse- sis Lot n° 297 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	245	01/02/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Gaelle GUYARD : Construction d'une villa F3 avec terrasse- sis Lot n° 297 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	244	01/02/2024	CONFO BATIMENT : Madame Gaelle GUYARD : Construction d'une villa F3 avec terrasse- sis Lot n° 297 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	242	01/02/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Christophe MATHIEU : Pose d'une clôture grillagée en périphérie de la parcelle- sis Lot n° 60 - Lotissement le Plateau des Nurses - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	286	09/02/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur de la SAS OHANA 21 - Construction de deux (2) bâtiments en R+2 et R-3 à usage de logements (52) de type F2 (12), F3 (28) et F4 (12) - sis Lots n° 4, 194, 7 - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	287	09/02/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur de la SAS OHANA 21 - Construction de deux (2) bâtiments en R+2 et R-3 à usage de logements (52) de type F2 (12), F3 (28) et F4 (12) - sis Lots n° 4, 194, 7 - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	327	14/02/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Vanina CEVAER - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse et carport - sis Lot n° 110 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	326	14/02/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Vanina CEVAER - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse et carport - sis Lot n° 110 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	325	14/02/2024	CONFO BATIMENT : Madame Vanina CEVAER - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse et carport - sis Lot n° 110 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	321	14/02/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Roselyne LILIN et Monsieur Jérôme VACELET - Réaménagement et extension d'une villa existante - sis Lot n° 179 - morcellement FAYARD - section KOE – commune de DUMBEA	
Courrier	320	14/02/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Roselyne LILIN et Monsieur Jérôme VACELET - Réaménagement et extension d'une villa existante - sis Lot n° 179 - morcellement FAYARD - section KOE – commune de DUMBEA	
Courrier	319	14/02/2024	CONFO BATIMENT : Madame Roselyne LILIN et Monsieur Jérôme VACELET - Réaménagement et extension d'une villa existante - sis Lot n° 179 - morcellement FAYARD - section KOE – commune de DUMBEA	
Courrier	324	14/02/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Roselyne LILIN et Monsieur Jérôme VACELET - Construction neuve - sis Lot n° 177 - morcellement FAYARD - section KOE – commune de DUMBEA	
Courrier	323	14/02/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Roselyne LILIN et Monsieur Jérôme VACELET - Construction neuve - sis Lot n° 177 - morcellement FAYARD - section KOE – commune de DUMBEA	
Courrier	322	14/02/2024	CONFO BATIMENT : Madame Roselyne LILIN et Monsieur Jérôme VACELET - Construction neuve - sis Lot n° 177 - morcellement FAYARD - section KOE – commune de DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Courrier	328	14/02/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Romain BABEY - SNC LES COMPTOIRS DE CALEDONIE - aménagement intérieur et création d'une mezzanine, des locaux B1 et B2 du centre commercial RETAIL PARK à usage de boutique de bazar et décoration pour la maison sous l'enseigne "Les Comptoirs de Calédonie" - sis Lot n° 1 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	407	04/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Laurent et Stéphanie DOUARCHE - Réalisation de deux murs de soutènement, bétonnage de l'aire de stationnement et remplacement de la clôture et du portail d'accès - sis Lot n° 332 - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	408	04/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Laurent et Stéphanie DOUARCHE - Construction d'un mur de soutènement en B.A en limite Est de parcelle - sis Lot n° 332 - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	413	04/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Roger VENTER - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F5 avec terrasse et garage - sis Lot n° 98 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	417	04/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Roger VENTER - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F5 avec terrasse et garage - sis Lot n° 98 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	415	04/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Roger VENTER - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F5 avec terrasse et garage - sis Lot n° 98 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - BAIE D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	416	04/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Cécile NEDELEC et Monsieur Jérôme LALLEMANT - Extension d'une villa existante à usage de véranda, débarras, buanderie et abri de jardin - sis Lot n° 104 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	414	04/03/2024	CONFO BATIMENT : Madame Cécile NEDELEC et Monsieur Jérôme LALLEMANT - Extension d'une villa existante à usage de véranda, débarras, buanderie et abri de jardin - sis Lot n° 104 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	441	07/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Emmanuel ANTON - SARL DOUGH PIZZA APOGOTI - Aménagement intérieur d'un local ERP en local restauration à usage de pizzeria avec zone clientèle sous l'enseigne	
Courrier	443	07/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Emmanuel ANTON - SARL DOUGH PIZZA APOGOTI - Aménagement intérieur d'un local ERP en local restauration à usage de pizzeria avec zone clientèle sous l'enseigne "DOUGH PIZZA" - sis Lot n° 45 - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	462	11/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Clément MERZEAU et Madame Adeline PIERRES - Construction d'une villa F4 avec terrasses, carports et piscine - sis Lot n° 3 - LOTISSEMENT MARC FAYARD - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	461	11/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Clément MERZEAU et Madame Adeline PIERRES - Construction d'une villa F4 avec terrasses, carports et piscine - sis Lot n° 3 - LOTISSEMENT MARC FAYARD - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	503	18/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Christophe et Nadège GRAS - Construction d'une villa de plain-pied de type F4 avec terrasse, changement de destination du garage en atelier, extension du carport et de l'enrochement en limite Est et en mur de bloc béton en limite Nord de la parcelle et modification de l'implantation du carport et atelier - sis Lot n° 155 - LOTISSEMENT POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	502	18/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Christophe et Nadège GRAS - Construction d'une villa de plain-pied de type F4 avec terrasse, changement de destination du garage en atelier, extension du carport et de l'enrochement en limite Est et en mur de bloc béton en limite Nord de la parcelle et modification de l'implantation du carport et atelier - sis Lot n° 155 - LOTISSEMENT POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	501	18/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur et Madame Christophe et Nadège GRAS - Construction d'une villa de plain-pied de type F4 avec terrasse, changement de destination du garage en atelier, extension du carport et de l'enrochement en limite Est et en mur de bloc béton en limite Nord de la parcelle et modification de l'implantation du carport et atelier - sis Lot n° 155 - LOTISSEMENT POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	509	18/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Angélo BOZZAT - Construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte - sis Lot n° 295 - LOTISSEMENT PONCET GEORGES - SECTION KATIRAMONA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	507	18/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Angélo BOZZAT - Construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte - sis Lot n° 295 - LOTISSEMENT PONCET GEORGES - SECTION KATIRAMONA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	506	18/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Angélo BOZZAT - Construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte - sis Lot n° 295 - LOTISSEMENT PONCET GEORGES - SECTION KATIRAMONA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	505	18/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Christina AKILANO - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse couverte - sis Lot n° 193 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	504	18/03/2024	CONFO BATIMENT : Madame Christina AKILANO - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse couverte - sis Lot n° 193 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

Courrier	575	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 et terrasse - sis Lot n° 33 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	576	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 et terrasse - sis Lot n° 33 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	573	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 et terrasse - sis Lot n° 34 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	574	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 et terrasse - sis Lot n° 34 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	568	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 et terrasse - sis Lot n° 35 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	571	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 et terrasse - sis Lot n° 35 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	566	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F4 avec une terrasse et un patio, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 100 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	567	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F4 avec une terrasse et un patio, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 100 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	564	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 avec une terrasse et un patio, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 101 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	565	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa de type F3 avec une terrasse et un patio, d'un carport et d'une clôture - sis Lot n° 101 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	562	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte, patio et clôtures - sis Lot n° 102 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	563	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte, patio et clôtures - sis Lot n° 102 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	559	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte, patio et clôtures - sis Lot n° 103 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	561	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur le Directeur du Fond Social de l’Habitat - construction d'une villa jumelée de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte, patio et clôtures - sis Lot n° 103 - LOTISSEMENT LES PALMIERS IV - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	580	29/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Thierry SAINT MARC - SCI LFSM - Construction d’un bâtiment de plain-pied en 2 tranches comprenant 3 entrepôts avec sanitaires et bureaux - sis Lot n° 223 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	578	29/03/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Thierry SAINT MARC - SCI LFSM - Construction d’un bâtiment de plain-pied en 2 tranches comprenant 3 entrepôts avec sanitaires et bureaux - sis Lot n° 223 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	581	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Thierry SAINT MARC - SCI LFSM - Construction d’un bâtiment de plain-pied en 2 tranches comprenant 3 entrepôts avec sanitaires et bureaux - sis Lot n° 223 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	557	29/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Thierry SAINT MARC - SCI LFSM - Extension du bâtiment existant à usage de mezzanine pour stockage - sis Lot n° 223 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	558	29/03/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Thierry SAINT MARC - SCI LFSM - Extension du bâtiment existant à usage de mezzanine pour stockage - sis Lot n° 223 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	556	29/03/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Aline LAWSON - Construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de type F3 - Lot n° 365 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	644	09/04/2024	CONFO BATIMENT : SAS LS AUTEUIL - construction de 5 bâtiments en R+2 de 35 logements (10 F2, 10 F3, 10 F4 et 5 F5) - sis Lot n° 200 - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	643	09/04/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SAS LS AUTEUIL - construction de 5 bâtiments en R+2 de 35 logements (10 F2, 10 F3, 10 F4 et 5 F5) - sis Lot n° 200 - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	641	09/04/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Messieurs Kévin TANG et Nicolas ZOONEKYND - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec terrasse couverte, garage en RDC, murs de soutènement et clôtures - sis Lot n° 425 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-20012565-20250306-CCM-I-2025-02-2-AU
Date de récépissé : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Courrier	645	09/04/2024	CONFO BATIMENT : Messieurs Kévin TANG et Nicolas ZOONEKYND - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec terrasse couverte, garage en RDC, murs de soutènement et clôtures - sis Lot n° 425 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	642	09/04/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Messieurs Kévin TANG et Nicolas ZOONEKYND - construction d'une villa de type F4 en R+1 avec terrasse couverte, garage en RDC, murs de soutènement et clôtures - sis Lot n° 425 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	636	09/04/2024	CONFO BATIMENT : Madame Anne CHEVALIER - création d'une chambre supplémentaire et réhausse d'un mur de soutènement existant - sis Lot n° 74 - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	638	09/04/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Abel et Stéphanie SEA - construction d'une villa F4 de plain-pied - sis Lot n° 310 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	639	09/04/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Abel et Stéphanie SEA - construction d'une villa F4 de plain-pied - sis Lot n° 310 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	640	09/04/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur et Madame Abel et Stéphanie SEA - construction d'une villa F4 de plain-pied - sis Lot n° 310 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	637	09/04/2024	CONFO BATIMENT : Madame Cécile REBOUILLAT - SCA LA PETITE FERME DE DUMBEA RIVIERE - extension et réaménagement de la villa F3 existante, création d'un garage fermé avec terrasse couverte de plain-pied - sis Lot n° 254 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	788	19/04/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Corinne BENOIT - construction d'une maison d'habitation (F4) - sis Lot n° 84 - LOTISSEMENT JACARANDAS II - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	790	19/04/2024	CONFO BATIMENT : Madame Corinne BENOIT - construction d'une maison d'habitation (F4) - sis Lot n° 84 - LOTISSEMENT JACARANDAS II - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	789	19/04/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Corinne BENOIT - construction d'une maison d'habitation (F4) - sis Lot n° 84 - LOTISSEMENT JACARANDAS II - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	836	25/04/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Frédéric BLAISE - construction d'une villa de type F3 sur pilotis avec terrasse couverte et porche d'entrée - sis Lot n° 330 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	837	25/04/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Frédéric BLAISE - construction d'une villa de type F3 sur pilotis avec terrasse couverte et porche d'entrée - sis Lot n° 330 - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	834	25/04/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Fabrice GERBET - construction d'une villa de type F5 de plain-pied avec terrasse couverte - sis Lot n° 113a - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	835	25/04/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Fabrice GERBET - construction d'une villa de type F5 de plain-pied avec terrasse couverte - sis Lot n° 113a - SECTION DSM - LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	867	30/04/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Anthony CABEZAS et Madame Claudia RAGUE - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 232 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	866	30/04/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Anthony CABEZAS et Madame Claudia RAGUE - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse - sis Lot n° 232 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	868	30/04/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Franck SLONSKI et Madame Charlotte THERY - Construction traditionnelle d'une villa F5 avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 84 - LOTISSEMENT GIOZZI - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	869	30/04/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : SCI MAELINE représentée par Monsieur LUTHRINGER Christophe - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse - sis Lot n° 228 - MORCELLEMENT FAYARD (STE DES PROPRIETES FAYARD) - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	870	30/04/2024	CONFO BATIMENT : SCI MAELINE représentée par Monsieur LUTHRINGER Christophe - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse - sis Lot n° 228 - MORCELLEMENT FAYARD (STE DES PROPRIETES FAYARD) - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1031	21/06/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : SARL GITE LE PANORAMIQUE représentée par Madame Carole BASAIA - Construction de deux chalets de type F3 avec terrasse à usage de gîte - sis Lot n° 86 - SECTION COUVELEE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1030	21/06/2024	CONFO BATIMENT : SARL GITE LE PANORAMIQUE représentée par Madame Carole BASAIA - Construction de deux chalets de type F3 avec terrasse à usage de gîte - sis Lot n° 86 - SECTION COUVELEE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1032	21/06/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame ALIKIFAIGA Tufele et Fiatahine, Messieurs Alexandre et Jonnhy MACCAM - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F5 avec terrasse - sis Lot n° 140 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1035	21/06/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Christian et Anne-Marie CHEVALIER - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse et garage - sis Lot n° 115 - SECTION DUMBEA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1034	21/06/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Christian et Anne-Marie CHEVALIER - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse et garage - sis Lot n° 115 - SECTION DUMBEA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1036	21/06/2024	CONFO BATIMENT : Madame Sylvia DESQUIBES - Extension d'une villa existante à usage de deck, piscine et faré - sis Lot n° 153 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-2004-030-000000000
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de mise en ligne : 20/06/2025

Courrier	1049	26/06/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame GAICOIN Laetitia et Monsieur SAILLARD Olivier - Construction d'un bâtiment en R-1 à usage d'habitation de type F4 avec terrasse, piscine, clôture et un aire de stationnement sur pilotis - sis Lot n° 46 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1051	26/06/2024	CONFO BATIMENT : Madame GAICOIN Laetitia et Monsieur SAILLARD Olivier - Construction d'un bâtiment en R-1 à usage d'habitation de type F4 avec terrasse, piscine, clôture et un aire de stationnement sur pilotis - sis Lot n° 46 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1052	26/06/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame GAICOIN Laetitia et Monsieur SAILLARD Olivier - Construction d'un bâtiment en R-1 à usage d'habitation de type F4 avec terrasse, piscine, clôture et un aire de stationnement sur pilotis - sis Lot n° 46 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1090	03/07/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur CHUNG Clifford - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse, clôture et portail - sis Lot n° 164 - SECTION L'ERMITAGE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1089	03/07/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur CHUNG Clifford - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse, clôture et portail - sis Lot n° 164 - SECTION L'ERMITAGE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1091	03/07/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur CHUNG Clifford - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 avec terrasse, clôture et portail - sis Lot n° 164 - SECTION L'ERMITAGE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1088	03/07/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur ANDRE Jean-Louis - construction d'un bungalow de type F2 sur pilotis, un abri de jardin et une coursive couverte en extension de la villa existante - sis Lot n° 687 - LOTISSEMENT FSH KOUTIO - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1087	03/07/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur ANDRE Jean-Louis - construction d'un bungalow de type F2 sur pilotis, un abri de jardin et une coursive couverte en extension de la villa existante - sis Lot n° 687 - LOTISSEMENT FSH KOUTIO - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1097	03/07/2024	CONFO BATIMENT : SCI VIE COOL représentée par Monsieur BOSSARD Dominique - construction d'une mezzanine à usage de bureau et artisanat avec sanitaires, local E1 bâtiment E de l'ensemble dénommé "Docks du Pont Noir" - sis Lot n° 373 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1094	03/07/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : SCI APOGOTI FIRST représentée par Monsieur ETTWILLER Philippe - Construction d'un bâtiment en R+1 à usage de dock commercial et réserve au rez de chaussée et de bureau, sanitaires, salle de repos à l'étage, sous l'enseigne "APOGOTI FIRST" - sis Lots n° 219, 220 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1096	03/07/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SCI APOGOTI FIRST représentée par Monsieur ETTWILLER Philippe - Construction d'un bâtiment en R+1 à usage de dock commercial et réserve au rez de chaussée et de bureau, sanitaires, salle de repos à l'étage, sous l'enseigne "APOGOTI FIRST" - sis Lots n° 219, 220 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1092	03/07/2024	CONFO BATIMENT : SCI APOGOTI FIRST représentée par Monsieur ETTWILLER Philippe - Construction d'un bâtiment en R+1 à usage de dock commercial et réserve au rez de chaussée et de bureau, sanitaires, salle de repos à l'étage, sous l'enseigne "APOGOTI FIRST" - sis Lots n° 219, 220 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1086	03/07/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur CHANG MAN SAO Marco - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse et clôture - sis Lot n° 13 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1085	03/07/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur CHANG MAN SAO Marco - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse et clôture - sis Lot n° 13 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1119	11/07/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Aline LAWSON - construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de type F3 - sis Lot n° 365 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1120	11/07/2024	CONFO BATIMENT : Madame Aline LAWSON - construction d'un bâtiment en R+1 à usage d'habitation de type F3 - sis Lot n° 365 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1152	16/07/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : SCI PERRON représentée par Monsieur Jesahel PERRON - Construction d'un bâtiment de plain-pied avec mezzanine à usage de dock artisanal de transformation de textile avec stockage - sis Lot n° 464 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1153	16/07/2024	CONFO BATIMENT : SCI PERRON représentée par Monsieur Jesahel PERRON - Construction d'un bâtiment de plain-pied avec mezzanine à usage de dock artisanal de transformation de textile avec stockage - sis Lot n° 464 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1151	16/07/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SCI PERRON représentée par Monsieur Jesahel PERRON - Construction d'un bâtiment de plain-pied avec mezzanine à usage de dock artisanal de transformation de textile avec stockage - sis Lot n° 464 - SECTION ZAC PANDA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1154	16/07/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Keleto MUNIKI HAFATA - construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse et clôture grillagée - sis Lot n° 275 - SECTION DSM - PIC AUX CHEVRES - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1181	22/07/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : SAS FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (FCH) Résidence M'BA - construction de deux (2) bâtiments de R+2 à R+3 à usage de logements (68) de type F2 (8) - F3 (32) - F4 (20) et F5 (8) - sis Lot n° 125 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-2000 DE DUMBEA - CCM-I-2025-02-2-AU
Date de réception : 10/09/2025
Date de mise en ligne : 10/09/2025

Courrier	1180	22/07/2024	CONFO BATIMENT : SAS FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (FCH) - Résidence M'BA : construction de deux (2) bâtiments de R+2 à R+3 à usage de logements (68) de type F2 (8) - F3 (32) - F4 (20) et F5 (8) - sis Lot n° 125 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1179	22/07/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SAS FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (FCH) - Résidence M'BA : construction de deux (2) bâtiments de R+2 à R+3 à usage de logements (68) de type F2 (8) - F3 (32) - F4 (20) et F5 (8) - sis Lot n° 125 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1246	05/08/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Franck SLONSKI et Madame Charlotte THERY - Construction traditionnelle d'une villa F5 avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 84 - LOTISSEMENT GIOZZI - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1247	05/08/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Franck SLONSKI et Madame Charlotte THERY - Construction traditionnelle d'une villa F5 avec terrasse couverte et clôture sur rue - sis Lot n° 84 - LOTISSEMENT GIOZZI - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1389	03/09/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Kévin FERRAND et Madame Amanda FERRAND (NEE SIRET) - construction d'un mur de soutènement et clôture - sis Lot n° 197 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1388	03/09/2024	CONFO BATIMENT : Madame et Monsieur Gabriella et Franck IHMANANG - mur de soutènement de type "cubibloc" en limite sur rue - sis Lots n° 407, 313 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1387	03/09/2024	CONFO BATIMENT : Madame Mauricette ELIA - Construction d'une maison d'habitation de type F4 en R+1 semi pilotis avec garage, terrasse et clôture - sis Lot n° 26 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1386	03/09/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame Mauricette ELIA - Construction d'une maison d'habitation de type F4 en R+1 semi pilotis avec garage, terrasse et clôture - sis Lot n° 26 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1390	03/09/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur et Madame Taniela et Malia IVA - Construction traditionnelle d'une villa de type F4 de plain-pied - sis Lot n° 23a – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1399	04/09/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame Catherine DAVIES - construction d'une villa type F2 avec buanderie, terrasse couverte et un bureau avec sanitaires - sis Lot n° 66 - LOTISSEMENT LE PLATEAU DES NURSES - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1398	04/09/2024	CONFO BATIMENT : Madame Catherine DAVIES - construction d'une villa type F2 avec buanderie, terrasse couverte et un bureau avec sanitaires - sis Lot n° 66 - LOTISSEMENT LE PLATEAU DES NURSES - SECTION KOE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1406	04/09/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Rodrigue LELONG et Madame Olivia LELONG NEE OLONDE - construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec porche d'entrée et terrasse couverte - sis Lot n° 2 – LOTISSEMENT POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1408	04/09/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Rodrigue LELONG et Madame Olivia LELONG NEE OLONDE - construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec porche d'entrée et terrasse couverte - sis Lot n° 2 – LOTISSEMENT POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1407	04/09/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Rodrigue LELONG et Madame Olivia LELONG NEE OLONDE - construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec porche d'entrée et terrasse couverte - sis Lot n° 2 – LOTISSEMENT POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1438	10/09/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Madame et Monsieur Malia et Soane FAUVALE - Construction d'un bâtiment à usage d'habitation de type F5 avec buanderie, terrasse couverte, pergola - sis Lot n° 45 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1440	10/09/2024	CONFO BATIMENT : Madame et Monsieur Malia et Soane FAUVALE - Construction d'un bâtiment à usage d'habitation de type F5 avec buanderie, terrasse couverte, pergola - sis Lot n° 45 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1439	10/09/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Madame et Monsieur Malia et Soane FAUVALE - Construction d'un bâtiment à usage d'habitation de type F5 avec buanderie, terrasse couverte, pergola - sis Lot n° 45 - LOTISSEMENT LA POINTE A LA LUZERNE - SECTION NAKUTAKOIN - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1441	10/09/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Fabrice NIAUTOU et Madame Rosita FIDIEPAS - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 - sis Lot n° 243 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1442	10/09/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Fabrice NIAUTOU et Madame Rosita FIDIEPAS - Construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F3 - sis Lot n° 243 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1497	18/09/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : MONSIEUR LE DIRECTEUR DU FONDS SOCIAL DE L'HABITAT - construction d'un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation de type F4 avec terrasse-patio - sis Lot n° 66 - LOTISSEMENT LES PALMIERS III - SECTION KOUTIO - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1587	10/10/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Romain IKAI et Madame Evelyne MAITUKU - construction d'une villa de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte et porche d'entrée - sis Lot n° 231 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1588	10/10/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Romain IKAI et Madame Evelyne MAITUKU - construction d'une villa de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte et porche d'entrée - sis Lot n° 231 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	

Accusé de réception en préfecture
988-2004-1661-1981-1306-CC-14-2024-232-2-A1
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception en préfecture : 20/02/2025

Courrier	1586	10/10/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Romain IKAI et Madame Evelyne MAITUKU - construction d'une villa de type F3 de plain-pied avec terrasse couverte et porche d'entrée - sis Lot n° 231 - LOTISSEMENT ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1589	10/10/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur et Madame Christophe et Nadège GRAS - construction d'un faré et d'un local technique piscine - sis Lot n° 155 - SECTION L'EMBOUCHURE - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1760	14/11/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Bruno FOGLIANI - extension (chambre et terrasse) d'une maison d'habitation existante (F5) - sis Lot n° 14 - LOTISSEMENT LUCIANO GABRIEL - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1759	14/11/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Bruno FOGLIANI - extension (chambre et terrasse) d'une maison d'habitation existante (F5) - sis Lot n° 14 - LOTISSEMENT LUCIANO GABRIEL - SECTION AUTEUIL - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1763	14/11/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Nicolas Pierre Jean THEVENET - Extension et réaménagement de la villa existante à usage de chambre parentale avec salle d'eau et dressing, buanderie, terrasse couverte et enrochement - sis Lot n° 19 - LOTISSEMENT LES HAMEAUX DE LA CASCADE - SECTION KATIRAMONA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1762	14/11/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Nicolas Pierre Jean THEVENET - Extension et réaménagement de la villa existante à usage de chambre parentale avec salle d'eau et dressing, buanderie, terrasse couverte et enrochement - sis Lot n° 19 - LOTISSEMENT LES HAMEAUX DE LA CASCADE - SECTION KATIRAMONA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1761	14/11/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Nicolas Pierre Jean THEVENET - Extension et réaménagement de la villa existante à usage de chambre parentale avec salle d'eau et dressing, buanderie, terrasse couverte et enrochement - sis Lot n° 19 - LOTISSEMENT LES HAMEAUX DE LA CASCADE - SECTION KATIRAMONA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1843	25/11/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Jonas HOYE et Madame Soraya KAI - Construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse et clôture grillagée - sis Lot n° 234 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1844	25/11/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Jonas HOYE et Madame Soraya KAI - Construction traditionnelle d'une villa de type F4 avec terrasse et clôture grillagée - sis Lot n° 234 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1842	25/11/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Jean Marie NAAOUTCHOUE - construction traditionnelle d'une villa de type F4 sur pilotis - sis Lot n° 197a – ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION LES HAUTS D'APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	1883	04/12/2024	CONFO BATIMENT : Madame Marilyne MOUEAOU et Monsieur Christopher RAINAL - construction d'une villa de type F4 de plain-pied avec terrasse couverte et enrochement en limite sur rues - sis Lot n° 200 - SECTION DSM - KOUCOKWETA - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2531	16/12/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : Monsieur Rodrigo Damian RUSSELLO ROBERTI et Madame Jacky Lana LAILLE - construction d'une maison d'habitation du type F4 avec terrasse, enrochement et clôture - sis Lot n° 1358 - lotissement FSH KOUTIO - section KOUTIO - commune de DUMBEA	
Courrier	2527	16/12/2024	CONFO BATIMENT : Monsieur Rodrigo Damian RUSSELLO ROBERTI et Madame Jacky Lana LAILLE - construction d'une maison d'habitation du type F4 avec terrasse, enrochement et clôture - sis Lot n° 1358 - lotissement FSH KOUTIO - section KOUTIO - commune de DUMBEA	
Courrier	2529	16/12/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : Monsieur Rodrigo Damian RUSSELLO ROBERTI et Madame Jacky Lana LAILLE - construction d'une maison d'habitation du type F4 avec terrasse, enrochement et clôture - sis Lot n° 1358 - lotissement FSH KOUTIO - section KOUTIO - commune de DUMBEA	
Courrier	2934	26/12/2024	CONFO ASSAINISSEMENT : SARL MARLEY représentée par Monsieur LOMBARD Loic - Résidence "MARLEY" : construction d'un bâtiment en R+3 à usage de logements (20) de type F1 (6), F2 (6), F3 (7) et F5 (1) - sis Lot n° 216 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2930	26/12/2024	CONFO BATIMENT : SARL MARLEY représentée par Monsieur LOMBARD Loic - Résidence "MARLEY" : construction d'un bâtiment en R+3 à usage de logements (20) de type F1 (6), F2 (6), F3 (7) et F5 (1) - sis Lot n° 216 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
Courrier	2933	26/12/2024	CONFO ENTREE CHARRETIERE : SARL MARLEY représentée par Monsieur LOMBARD Loic - Résidence "MARLEY" : construction d'un bâtiment en R+3 à usage de logements (20) de type F1 (6), F2 (6), F3 (7) et F5 (1) - sis Lot n° 216 - ZAC DUMBEA SUR MER - SECTION DSM - ANSE APOGOTI - COMMUNE DE DUMBEA	
		DECLARATIONS PREALABLES		
Arrêté	24/024/DBA	23/02/2024	ARRETE D'AUTORISATION : FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (représentée par Monsieur Etienne VELUT) - Pour les travaux de : réalisation d'une clôture de type "Bambou" et d'un portail pour la fermeture d'une servitude - A exécuter au : Lot n° 44 – ZAC DUMBEA SUR MER - Section KOUCOKWETA - DUMBEA	
Arrêté	24/061/DBA	27/03/2024	ARRETE D'AUTORISATION : Madame Iviolla AUBRY MATHIEU et Monsieur Eugène AUBRY - Pour les travaux d’extension d'une villa existante en la création d'une buanderie et déplacement de l'entrée charretière - A exécuter au : Lot n° 8 - lotissement LA POINTE A LA DORADE - SECTION L'EMBOUCHURE - DUMBEA	
Courrier	607	04/04/2024	CERTIFICAT DE NON OPPOSITION : Monsieur Auguste POADJA, concernant les travaux de construction d'une clôture sur rue avec portail coulissant, exécutés au lot n° 251 du lotissement F.S.H. KOUTIO – section KOUTIO – Dumbéa	

Arrêté	24/171/DBA	13/09/2024	DIVISION AUTORISEE : division portant sur l'unité foncière composée des lots 64 PIE (6455-606100) et 64 PIE (6455-704300) de la section DUMBEA, en 3 lots numérotés 145, 146 et 147 de la section KATIRAMONA, Commune de Dumbéa	
Arrêté	24/174/DBA	08/10/2024	DIVISION AUTORISEE : division de la propriété foncière constituée de la réunion des parcelles n°26, 27 et 28, en 3 lots numérotés 26 (surplus), 27 et 28 du lotissement La Butte de Koutio, section Koutio - Commune de Dumbéa	
Arrêté	24/177/DBA	17/10/2024	DIVISION AUTORISEE : division en lots bâtis de l'entité foncière constituée du lot n°249 en cinq lots numérotés 1000 à 1004, ZAC DUMBEA SUR MER section PIC AUX CHEVRES	
Arrêté	24/180/DBA	21/10/2024	DIVISION AUTORISEE : division de la propriété foncière constituée du lot n°123, en 2 lots numérotés 152 et 153 du lotissement "LE CALVAIRE", section NONDOUE, commune de Dumbéa	
Arrêté	24/198/DBA	31/10/2024	DIVISION AUTORISEE : division en propriété de lots bâtis de la propriété foncière constituée de la parcelle n°195 en 6 lots n°224 à 229 du Lotissement Brigitte, section ZAC DSM-Pic aux Chèvres	
Arrêté	24/201/DBA	15/11/2024	DIVISION AUTORISEE : division en lots bâtis de l'entité foncière constituée du lot n°248 en huit lots numérotés 386 à 393, ZAC DUMBEA SUR MER section PIC AUX CHEVRES	
Arrêté	24/227/DBA	18/12/2024	DIVISION AUTORISEE : Détachement de la parcelle projetée n°553, provenant de la parcelle n°528 et destinée à être rattachée à la parcelle n°480. Définition de la parcelle projetée n°552 de la section ZAC PANDA tranche 2.3.1, Commune de Dumbéa	
Arrêté	24/229/DBA	27/12/2024	DIVISION AUTORISEE : division de la propriété foncière constituée du lot n°118 en 2 lots projetés n°265 et 266 de la section NONDOUE, commune de Dumbéa	
Arrêté	24/036/DBA	14/03/2024	DIVISION REFUSEE : rejet de la demande de division de la propriété foncière constituée du lot n°149 en 3 lots projetés n° 384, 385 et 386 de la section KOUTIO. Le lot n°386 est destiné à être rattaché au lot 66 de la section KOUTIO, supportant le tracé de NEOBUS, commune de Dumbéa, en 3 lots n°384, 385 et 386.	Avis défavorable STF-DAEM- province Sud
DETACHEMENTS RATTACHEMENTS				
Arrêté	24/010/DBA	06/02/2024	AUTORISATION : détachement des parcelles projetées n°321, 322 et 323 provenant pour partie des propriétés foncières constituées des parcelles n°109pie, 52, 21, 32, 39 et 57 section KOUTIO, destinées à être rattachées au lot n°213 de la même section. Définition des parcelles projetées n°317, 318, 319 et 320 section KOUTIO, commune de Dumbéa	
Arrêté	24/170/DBA	27/08/2024	AUTORISATION MODIFIEE : Erreur matérielle relative à la rectification des propriétaires du lot n°318 de la section KOUTIO dans l'article n°1 de l'arrêté municipal n°24/010/DBA du 06 février 2024	
Arrêté	24/199/DBA	31/10/2024	AUTORISATION : détachement/rattachement portant sur le lot n°198pie - section Pic aux Chèvres ZAC Dumbea sur Mer	
LOTISSEMENTS				

DDP

décision d'exercer au nom de la commune, et sans préjudice des droits de préemption de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, les droits de préemption définis par les				
(Article L 122-20 - alinéa 18)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

SFS

décision de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal				
(Article L 122-20 - alinéa 19)				
Nature de l'acte (arrêté, convention, avenant, courrier)	N°	date	objet (intitulé exact)	observations

M. LE MAIRE :

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, nous avons reçu deux questions, la première de Mme JAN dont je vais vous donner lecture :

« Monsieur le Maire, dans le journal La voix du caillou du 31 janvier 2025 vous avez déclaré « pour l'instant nous avons retrouvé la sécurité d'avant les émeutes donc la Ville est plutôt calme en cette période » Pourriez-vous nous communiquer les éléments factuels qui appuient votre propos ? »

Je précise la suite de l'article qui mentionnait qu'« à ce stade il n'y a pas d'événement majeur sur la commune ». Au moment où je suis interviewé par la journaliste, j'explique que le calme est revenu sur la commune en décembre, janvier et début février. Mes propos se corroborent à travers les chiffres car toutes les semaines nous faisons le point avec la gendarmerie et la police municipale. Afin de vous donner des exemples, les chiffres de la délinquance totale pour la gendarmerie en janvier 2024 étaient de 246 actes répertoriés contre 140 en janvier 2025. Ce qui représente une baisse de 43% et il est observé la même tendance pour les chiffres de la police municipale. En effet, nos agents municipaux dénombraient 231 actes de délinquance en janvier 2024 contre 140 en janvier 2025. Malgré cette tendance plutôt rassurante, il faut rester prudent, notamment en raison de l'approche de la rentrée scolaire. Nous sommes en alerte, la police municipale ainsi que la gendarmerie prennent les dispositions nécessaires. C'est important de rester attentif sur ce sujet. Pour être totalement transparent avec vous, je reste inquiet sur certains domaines. En effet, tenant compte de la crise sociale et institutionnelle, je crains que les semaines à venir se compliquent. Le contexte est différent mais des réactions plutôt épidermiques peuvent se dérouler sur l'ensemble du territoire et notamment sur la commune de Dumbéa.

Ainsi, je confirme mes propos parce que les vacances scolaires se sont déroulées calmement bien que les violences intrafamiliales persistent tout comme les faits de petite délinquance.

MME JAN :

Merci Monsieur le Maire. Je réfléchis à ma réponse afin de savoir si cela sera perçu comme de la politique ou pas. Vous me le direz à la fin.

C'est vrai que cette phrase extraite du journal disant que nous étions revenus à un niveau de sécurité identique à celui d'avant le 13 mai, m'a un peu choqué. Avec les chiffres que vous exprimez, je comprends qu'effectivement il y a une diminution des actes de délinquance. Mais je voulais vous faire part de l'inquiétude d'un certain nombre de Dumbéens face à ce sentiment d'insécurité, bien qu'après le 13 mai il soit difficile de parler de sentiment. On m'a également rapporté de faits de violence grave dans certains quartiers, des personnes âgées agressées chez elles, des vols d'armes. Avec l'arrêté du Haut-Commissaire qui, par-dessus ces faits avérés, vient également troubler les esprits, on se demande forcément ce qu'il se passe. A quelques jours de la rentrée scolaire, nous sommes tous inquiets et espérons que les forces de police et de gendarmerie en place vont pouvoir contenir d'éventuels retours d'exactions. Merci de votre réponse et j'espère ne pas avoir fait trop de politique.

M. LE MAIRE :

La question suivante a été posée par M. BASSET-CREUGNET et je vais vous en donner lecture :

« Monsieur le Maire, la police municipale a récemment distribuée des contraventions à 2h00 du matin dans les quartiers de Pointe à la Dorade et d'Apogoti. S'agit-il d'une nouvelle stratégie ? »

Dans la nuit du 10 au 11 janvier 2025, 34 timbres amendes ont été distribués sur la commune dont une vingtaine sur la Pointe à la Dorade, avenue de Normandie.

La police municipale travaille pour tous les Dumbéens et nous avons reçu de nombreuses remontées de la part de riverains mécontents du stationnement illégal de leurs voisins. Il faut savoir que la gestion d'une ville est basée sur de la dénonciation entre voisins. La police municipale est donc intervenue sur la portion concernée.

Un échange a eu lieu avec les responsables de l'association de la Pointe à la Dorade. Ils ont ainsi confirmé les faits et connaissent notamment les riverains en question. Les gens insistent et continuent de garer leurs voitures à des

endroits non prévus à cet effet. Souvent, ces riverains ont transformé leurs garages à d'autres fins ou c'est parce qu'ils n'ont pas assez de places de parking sur leur terrain. Cette explication a été relatée à l'association qui a reconnu que la problématique était présente sur certains secteurs. Il ne s'agit pas de toute la Pointe à la Dorade. A ma connaissance, le quartier d'Apogoti n'est pas concerné.

En janvier 2025, 1128 timbres amendes ont été rédigés sur la commune dont une vingtaine concerne la Pointe à la Dorade. Ce type d'intervention se fait sur plusieurs secteurs. Je pense notamment à la rue Becquerel où beaucoup d'automobilistes se garent sur les trottoirs, au parc de la Dumbéa, où des timbres amendes sont distribués régulièrement, ou encore au Médipôle, à la demande expresse de son Directeur pour des stationnements abusifs.

Je comprends que c'est toujours désagréable de recevoir une amende, cependant cela fait partie de l'état de droit que vous souhaitez autant que moi.

M. BASSET-CREUGNET :

Merci pour les explications détaillées.

Vous avez raison, je suis un grand partisan de l'état de droit et d'ailleurs si les gens sont mal garés et qu'ils reçoivent des amendes, c'est normal. Cela suscite tout de même 2 réactions chez moi.

Premièrement, il me semble que lorsque les gens se garent sur des emplacements non prévus à cet effet ce n'est pas dans le but d'embêter leurs voisins, de donner du travail à la police municipale ou encore d'embêter Monsieur le Maire. C'est probablement parce qu'ils n'ont pas d'autre solution. Vous dites que c'est parce qu'ils ont fait des aménagements chez eux, moi je dis que très certainement, dans la conception de certaines rues, vous en avez d'ailleurs cité une, il y a de gros défauts d'aménagement. Il y a des places de parking peu accessibles et c'est un sujet qui revient fréquemment dans d'autres quartiers. Vous avez parlé du parc provincial, c'est le cas. On pourrait également citer Koutio Secal et bien d'autres.

Comme vous l'avez dit, tous les Dumbéens doivent respecter la loi. Est-ce que c'est le cas ? Je suis contrarié quand je vois qu'on donne des amendes sur la Pointe à la Dorade parce que les gens sont mal garés mais qu'à 500 mètres il y a d'autres gens qui occupent l'espace public illégalement, qui y vivent, dans des squats, qui pullulent à Dumbéa. Je me demande comment met-on l'ensemble de ces personnes sur un pied d'égalité, comment fait-on pour que la loi soit appliquée par tous ? Est-ce que la police municipale va vérifier dans les squats que les voitures sont bien garées ?

M. LE MAIRE :

Votre tentative pour noyer le poisson a échoué.

J'ai abordé ce sujet à de multiples reprises. Les squats sont situés pour la plupart, sur des terrains provinciaux. La police municipale ne peut donc pas intervenir sur ces terrains sans l'autorisation du propriétaire. Le seul terrain communal sur lequel nous intervenons, est situé dans le nord de la commune. Les autres terrains dont on relève la présence de squats sont des terrains provinciaux ou privés. La Ville organise des interventions à différents endroits avec la gendarmerie et la police.

Une réunion a par ailleurs été organisée avec l'ensemble des partenaires concernés pour coordonner nos interventions dans les squats sur Dumbéa. Il a ainsi été défini une stratégie qui doit se mettre en place dans les semaines ou les mois à venir. Il s'agit d'une stratégie à très long terme. Les squats sont présents depuis de nombreuses années et le seront très certainement pour encore plusieurs années. Il faut faire un choix dans les interventions à mener, comme l'a fait la Ville au Centre urbain. Il faut désormais choisir un autre site sur lequel mener des actions afin de résorber progressivement le phénomène.

Afin de revenir sur le sujet de départ, les timbres amendes font partie de la dure responsabilité d'un exécutif. Il faut savoir jongler entre conciliation et répression.

Agenda :

Marché municipal le 1^{er} mars ;

Prochain Conseil Municipal le 6 mars :

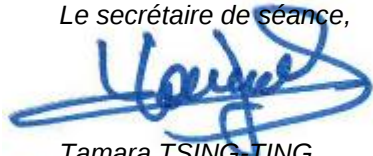
Journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

Mesdames, Messieurs, nous avons terminé l'examen de l'ordre du jour de notre séance de ce soir.

Je vous remercie.

La séance est levée. Il est 19h21.

Le secrétaire de séance,



Tamara TSING-TING

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX



PROCURATION

Je soussignée Hamu Henriette, donne procuration
à M. TSING-TINE Tamera..... afin de me représenter, voter en mes
lieu et place lors de la réunion du conseil municipal, qui aura
lieu le jeudi 06 février 2025.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dumbéa, le 06.02.25

Dumbéa, le 06/02/2025

PROCURATION

Je soussigné, Nickolas N. GODRELA
Conseiller(e) municipal de la Ville de Dumbéa,

donne par la présente procuration à
NATHÉLIE ALON

Aux fins de voter en mon nom à l'occasion du conseil municipal du 06/02/2025

La présente est faite pour servir et valoir ce que de droit

NOM : N'GODRELA
Prénom : NICKOLAS





PROCURATION

Je soussigné NATUREL GEORGES, donne procuration
à PIOLET GRAND afin de me représenter, voter en mes
lieu et place lors de la réunion du conseil municipal, qui aura
lieu à Dumbéa le 06/02/2025

Fait pour servir et valoir ce que de droit
Dumbéa, le



PROCURATION

Je soussigné Juanita VERNIER LAVEN, donne procuration
à PAGAND Véronique..... afin de me représenter, voter en mes
lieu et place lors de la réunion du conseil municipal, qui aura
lieu le jeudi 06 février 2025.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dumbéa, le 06.02.25

PROCURATION

Je soussigné **Monsieur Christian MARTIN**, conseiller municipal, donne procuration à **Monsieur Xavier ROSSARD**, conseiller municipal, afin de me représenter lors du **Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa convoqué le 06 février 2025**, de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Dumbéa, le 05 décembre 2024.



Christian MARTIN

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



UNE OBLIGATION LEGALE

Article L.212-1 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie

- un débat a lieu au conseil municipal
- orientations générales du budget de l'exercice à venir
- engagements pluriannuels envisagés
- au cours des deux mois précédant le vote de celui-ci.

SOMMAIRE

- LE CONTEXTE ECONOMIQUE
- SITUATION DE LA VILLE DE DUMBEA FIN 2024
- PERSPECTIVES POUR 2025
- LES ORIENTATIONS 2025

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A l'international : une économie qui se stabilise

- Une croissance autour de 2,7% en 2025-2026
- Des économies émergentes qui peinent à réduire les écarts de développement
- Un enjeu de politique mondiale pour faire face au changement climatique

Au niveau national : une croissance modérée et des ajustements budgétaires

- Une croissance plus faible que prévue en 2024 (0,5%)
- Une inflation contenue à 2% en 2025
- Un budget de l'Etat qui lutte contre le déficit public
- Une crise politique qui risque d'aggraver les difficultés économiques

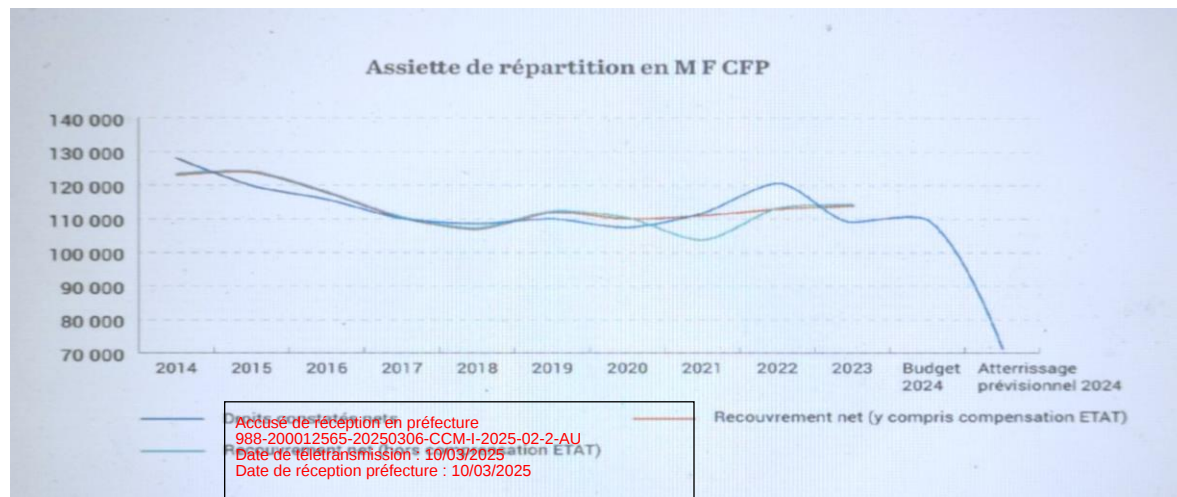
LE CONTEXTE ECONOMIQUE

En Nouvelle Calédonie : l'effondrement d'une économie déjà fragile

- 700 entreprises touchées
- + de 6000 emplois perdus
- 120 milliards F.CFP de dégâts estimés

Conséquences :

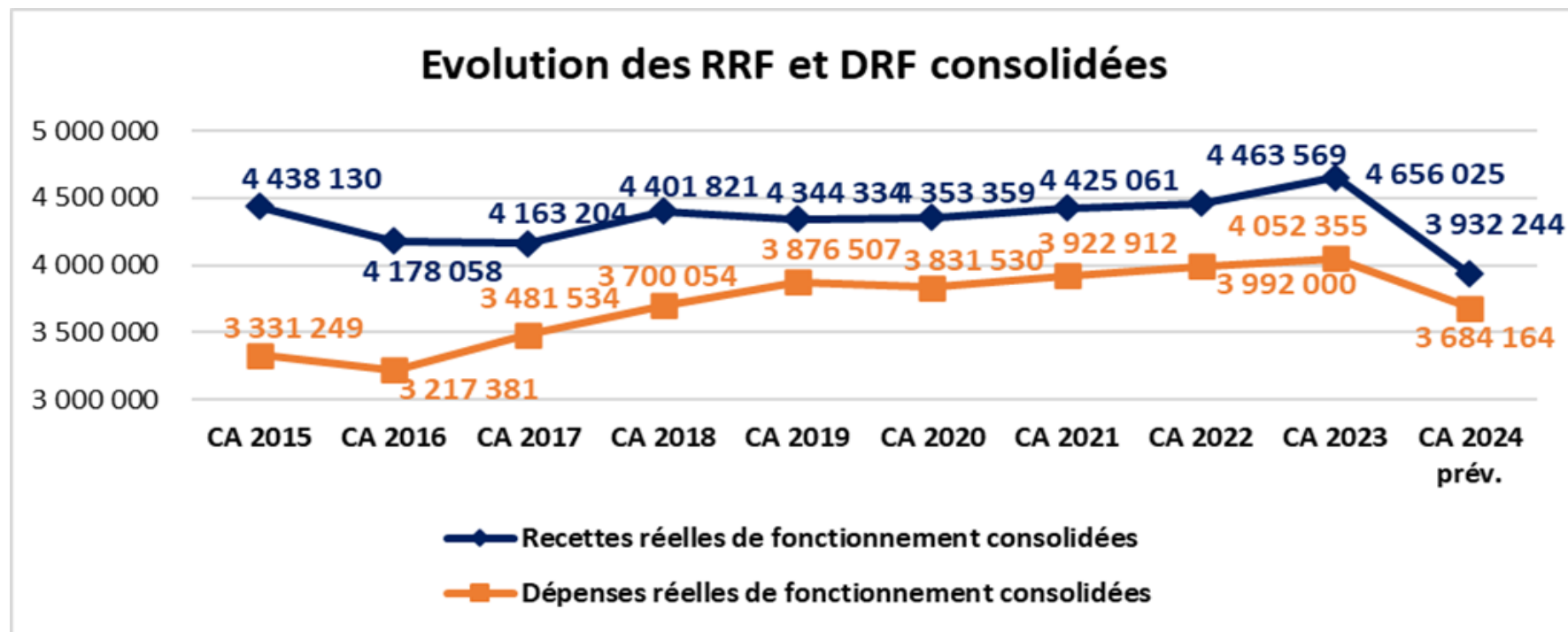
- Perte de fiscalité pour la NC de près de 23 milliards F.CFP
- Baisse de 35% de l'assiette de répartition pour les communes



Les mesures prises par la Ville de Dumbéa depuis le mois de mai :

- Engagement de dépenses non prévues : 56 MF non compensées par l'Etat
- Chute des recettes de 610 MF : adoption de 2 décisions modificatives en août et septembre pour adapter le budget 2024
 - ✓ Baisse des dépenses de personnel
 - ✓ Réduction des charges générales et des prestations
 - ✓ Suspension des dépenses d'investissement non engagées
 - ✓ Report du capital des emprunts
- Mobilisation de la ligne de trésorerie à hauteur de 300 MF et des emprunts déjà contractualisés pour 360 MF

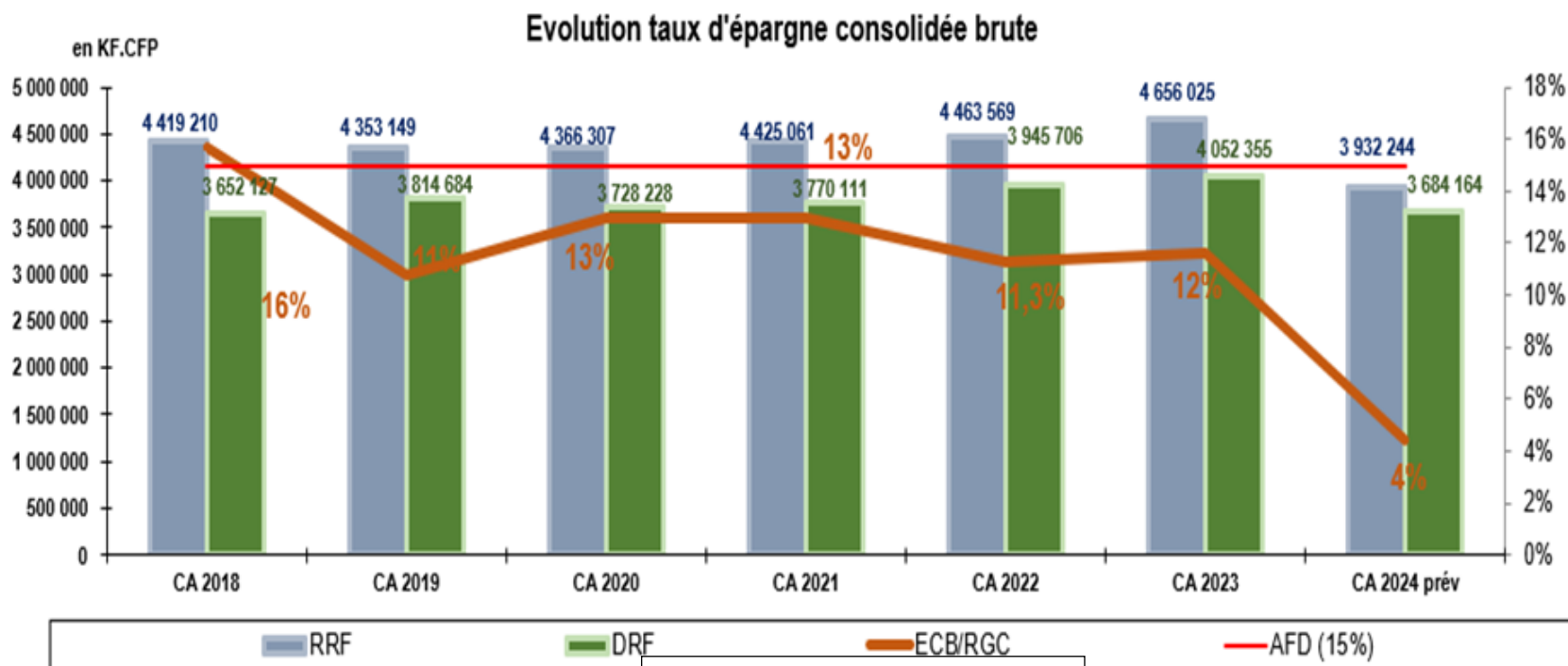
Conséquences : un effet de ciseaux sur la section de fonctionnement



- Une baisse des recettes de -15%
- Une baisse des dépenses de -9%

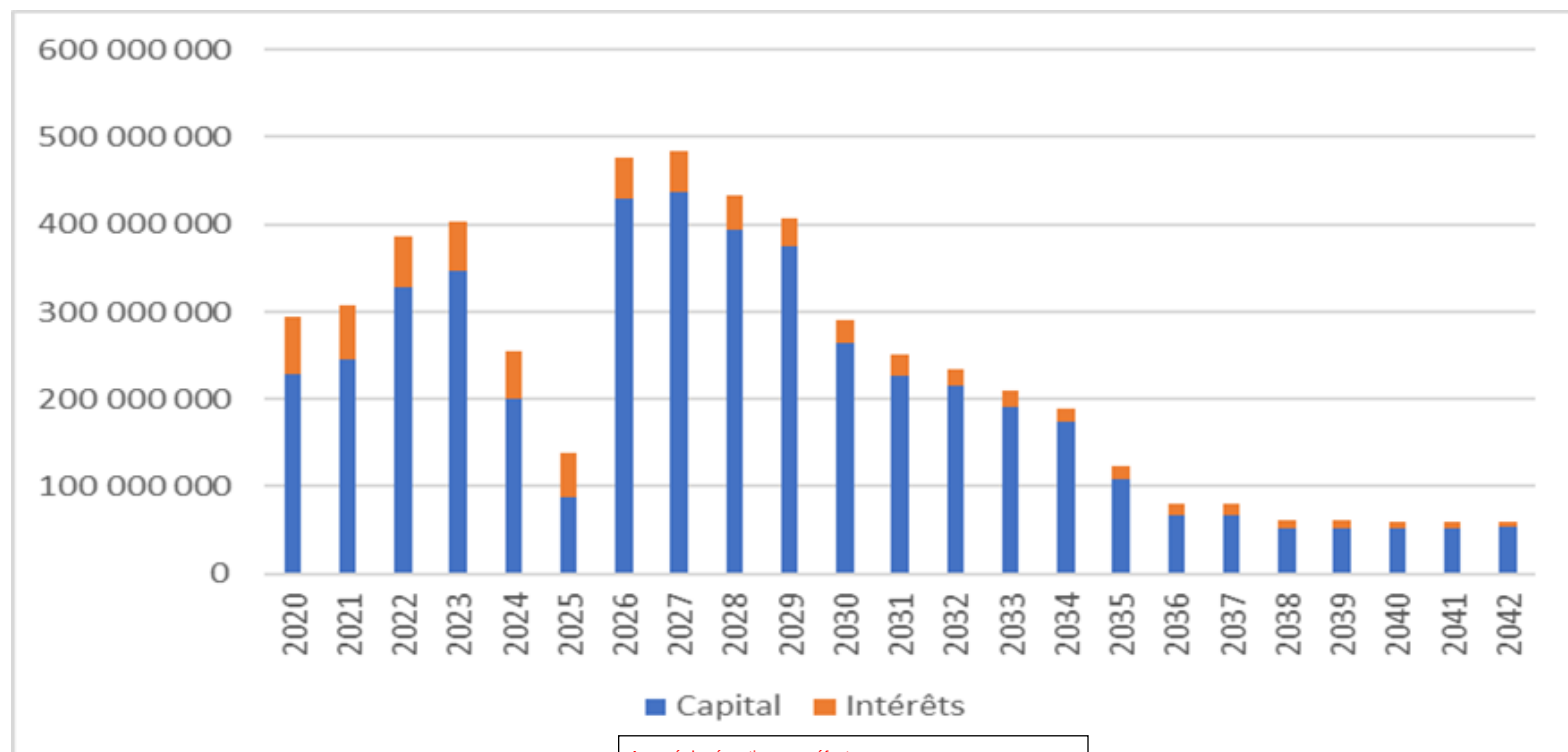
Un effondrement du taux d'épargne

- Un recul de l'autofinancement de près de 60 %
- Un taux d'épargne consolidé autour de 4% contre 12% en 2023



Une nécessaire adaptation de la dette :

Report du capital des emprunt AFD et BNC sur le second semestre 2024 et l'année 2025



Des recettes de fonctionnement dans le « flou »

- ✓ Une fiscalité qui reste orientée à la baisse
- ✓ Une dotation du FIP incertaine sans intervention de l'Etat
- ✓ Des participations de la province Sud à confirmer

Un strict cadrage des dépenses :

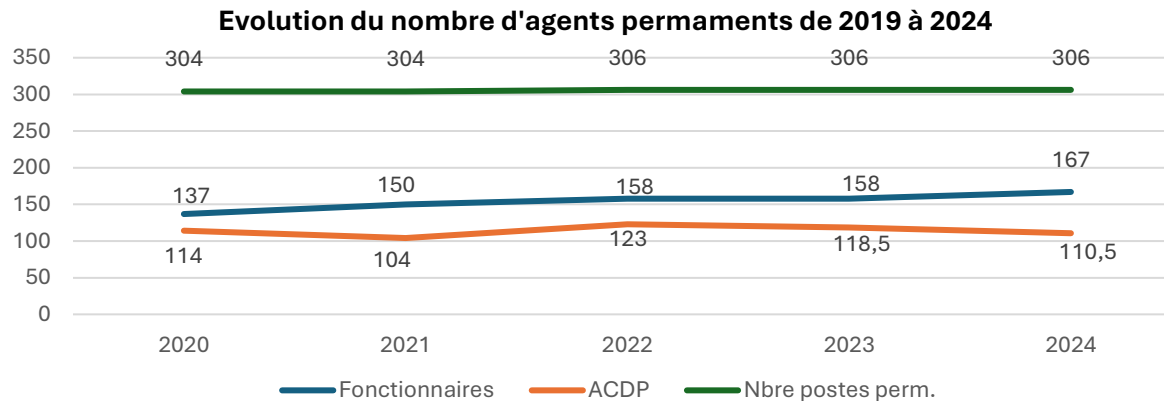
- ✓ Des charges de gestions courantes en baisse de 25%
- ✓ Une limitation de la masse salariale à 1,8 milliard de F.CFP
- ✓ Un soutien en priorité aux associations de la commune

Un indispensable soutien de l'Etat :

En F.CFP	Avec maintien du FIP 2024	Avec compensation de la baisse de fiscalité
Dépenses	3 272 000 000	3 272 000 000
Recettes	3 115 000 000	3 337 000 000
Résultat section fonctionnement	-157 000 000	65 000 000

Sans une compensation de la perte de fiscalité de la Nouvelle Calédonie par l'Etat et une évolution du FIP communal, l'impasse budgétaire est de l'ordre de 157 MF.

Dépenses de personnel : un périmètre à contenir



- Objectif : une stabilité à 300 postes :
 - ✓ Non reconduction de postes en contrat à durée déterminée,
 - ✓ Non remplacement de postes vacants à la suite de départs,
 - ✓ Optimisation de l'organisation administrative et des ressources avec un plan de formation réorienté dans cet objectif,
 - ✓ Mise en place de nouvelles méthodes de travail : lancement du télé travail

❑ Un retour progressif des recettes à l'horizon 2027

RRF (en M.FCFP)	CA 2024 prév	BU 2025 prév	BU 2026 prév	BU 2027 prév
Total	3 894 076 000	3 889 531 000	4 045 000 000	4 255 000 000
<i>Evolution</i>		-0,1%	4,0%	5,2%

❑ Des charges qui devront progresser moins vite que les ressources

DRF (en M.FCFP)	CA 2024 prév	BU 2025 prév	BU 2026 prév	BU 2027 prév
Total	3 684 163 783	3 555 021 500	3 650 000 000	3 718 000 000
<i>Evolution</i>		-3,5%	2,7%	1,9%

❑ Un taux d'épargne qui restera faible

BU 2025 prév	BU 2026 prév	BU 2027 prév
9%	10%	13%

Un budget de reconstruction qui doit prendre en compte les attentes des Dumbéens en matière de sécurité et leur aspiration à vivre ensemble

- Reconstruire les équipements publics détruits ou endommagés
- Apporter des réponses concrètes pour la sécurité au quotidien
- Renforcer l'identité Dumbéenne par l'accompagnement et l'animation

Un budget de reconstruction

- Un programme de démolition déjà engagé pour près de 120 millions F.CFP :
 - Studio 56, Ecole Jacarandas, locaux du SEP, ex-Gendarmerie , Police municipale, mur d'escalade

- Des opérations engagées à poursuivre :
 - Nouvel hôtel de police, assainissement du lotissement Secal, unité de traitement du réservoir de Koé,...

- Des études à mener pour envisager le Dumbéa de demain

Un budget de reconstruction

- Un programme de reconstruction à porter avec le soutien de l'Etat, pour plus de 980 millions F.CFP

Equipements	M F.CFP
Réhabilitation de l'hôtel de ville	70
Reconstruction de l'école DEGRESLAN	190
Reconstruction de la cantine de l'école MAINGUET	47
Reconstruction des locaux de la STEP de Koutio	80
Reconstruction du CARD	145
Réhabilitation de l'ancienne école JACARANDAS	40
Reconstruction du studio 56	80
Reconstruction des locaux des clubs sportifs	45
Reconstruction d'un mur d'escalade	50
Rénovation des routes	235

Des réponses concrètes en matière de sécurité

- Livraison du nouvel hôtel de police
- Rénovation du centre d'incendie et de secours
- Remise en œuvre des caméras de surveillance
- Programme spécifique pour l'éclairage public
- Actions concertées contre la densification des squats

Un soutien et des animations de proximité

- Stabilité des budgets de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Actions Sociales
- Poursuite du soutien financier pour les associations dumbéennes qui assurent animation et cohésion dans les quartiers
- Soutien des actions du conseil municipal des jeunes
- Attention particulière pour les acteurs économiques
- Maintien des moments forts et emblématiques : fête de la Ville de Dumbéa, 10ème anniversaire du Big Up Day,...

- Une fin d'année 2024 difficile et des incertitudes pour 2025
- Des hypothèses de recettes prudentes en attente d'évolution
- Un budget recentré sur les obligations communales avec une gestion rigoureuse de la masse salariale
- Une priorisation des investissements sur les opérations déjà lancées et la reconstruction des équipements publics
- Une poursuite des actions de proximité en matière d'accompagnement, d'animation et de sécurité.